

CONTRIBUTION DES CULTURES DE SAISON SECHE A
LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET A
L'AMELIORATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Rapport provisoire

Dr ILLY Laraba

Economiste

Dr BELEM Jérôme

Agronome

Dr SANGARE Nestorine

Sociologue

Mr KABORE Moussa

Ingénieur statisticien –

Economiste

Novembre 2007

REMERCIEMENTS

L'équipe de consultants adresse ses vifs remerciements à la Direction du CAPES pour la confiance placée en elle et pour l'opportunité qui lui a été offerte de conduire la présente étude portant sur la contribution des cultures de saisons sèche à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire au Burkina Faso.

Elle voudrait tout particulièrement exprimer sa profonde gratitude au Docteur DIALLA B. Emile, Directeur Exécutif du CAPES pour sa compréhension et sa disponibilité tout le long de l'étude.

Les consultants tiennent à remercier le Docteur KABORE Daniel, chargé du suivi de l'étude au CAPES pour sa disponibilité et sa franche implication.

Les experts commis à cette étude voudraient témoigner leur reconnaissance aux différents responsables de structures qui ont bien voulu les recevoir en dépit de leurs nombreuses occupations.

Aux organisations de producteurs et de professionnels de l'irrigation, nous adressons nos vifs remerciements et tous nos encouragements pour la lourde tâche qu'elles ont chacun à son niveau de nourrir les populations et d'aider à la réduction de la pauvreté au Burkina Faso.

De manière générale, à toutes les bonnes volontés qui d'une manière ou d'une autre ont contribué à la réalisation de la présente étude, qu'elles trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMVS	:	Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou
APEFELB	:	Association Professionnelle des Exportateurs de Fruits et Légumes du
APEX	:	Association Professionnelle des Exportateurs
APIPAC	:	Association pour la Promotion de l'Irrigation Privée et des Activités Burkina
CILSS	:	Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel Connexes
CRA	:	Chambre Régional d'Agriculture
DDI	:	Direction du Développement de l'Irrigation
DGPSA	:	Direction Générale de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DDHER	:	Direction de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural
DIPAC	:	Développement de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes
DOPAIR	:	Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
ha	:	hectare
IFPRI	:	International Food Policy Research Institute
INERA	:	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie Institutions Rurales
kg/ha	:	kilogramme par hectare
LIPDHD	:	Lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable
LPDA	:	Lettre de Politique de Développement Agricole
LPDRD	:	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
ONG	:	Organisation non Gouvernementale
ONG	:	Organisation Non Gouvernemental
OP	:	Organisation des Producteurs
PADAB	:	Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina Faso
PAFASP	:	Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales
PAS	:	Programme d'Ajustement Structurel
PA-SISA	:	Plan d'Action du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNSA	:	Programme National pour la Sécurité Alimentaire
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPIV	:	Programme de Développement de la Petite Irrigation Villageoise
PPTE	:	Pays Pauvres très Endettés
PSO	:	Plan Stratégique Opérationnel
PSSA	:	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
SE-CNSA	:	Secrétariat Exécutif Conseil National de Sécurité Alimentaire
SNSA	:	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SOBFEL	:	Société Burkinabé des Fruits et Légumes
SOCAMAD	:	Société Coopérative Agricole et Maraîchère de Dédé
SOSUCO	:	Société Sucrière de la Comoé
t/ha	:	tonne par hectare
UCOBAM	:	Union des Coopératives Agricoles Maraîchères du Burkina
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest africaine
UFMB	:	Union Fruitière et Maraîchère du Burkina

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX	4
RESUME	8
INTRODUCTION	12
CHAPITRE I : CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	13
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	13
1.1. CONTEXTE DE L'ETUDE	13
1.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	15
1.2.1 OBJECTIF GLOBAL	15
1.2.2 LES OBJECTIFS SPECIFIQUES	15
1.3. RESULTATS ATTENDUS.....	15
1.4. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	16
1.4.1. LA REVUE DOCUMENTAIRE.....	16
1.4.2. LES RENCONTRES DE CONCERTATION AVEC LES STRUCTURES - RESSOURCES	17
1.4.3. L'EXPLOITATION DES DONNEES SECONDAIRES DE LA DGPSA.....	17
1.4.4. LA COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN	18
1.4.5. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES	18
1.5 LES DIFFICULTES RENCONTREES	18
1.6. DEFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS.....	19
1.6.1. DU CONCEPT DE PAUVRETE	19
1.6.2. DU CONCEPT DE SECURITE ALIMENTAIRE.....	20
CHAPITRE II : PAUVRETE, SECURITAIRE ALIMENTAIRE ET POLITIQUES EN MATIERE DE CULTURE DE SAISON SECHE	22
2.1. PROBLEMATIQUE DE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO.....	22
2.1 LE CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	22
2.2 LE DEVELOPPEMENT RURAL COMME UNE PRIORITE ABSOLUE.....	24
2.3. LES PROBLEMES DE SECURITE ALIMENTAIRE AU BURKINA FASO.....	25
2.4. POLITIQUES ET STRATEGIES GOUVERNEMENTALES EN MATIERE D'IRRIGATION ET DE CULTURES DE SAISON SECHE	28

❖	LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE D'HYDRAULIQUE AGRICOLE	28
CHAPITRE III : LES POTENTIALITES DU BURKINA EN MATIERE DE CULTURES DE SAISON SECHE		
	3.1. LES RESSOURCES EN TERRES ET EN Eau	31
	3.1.1. LES TERRES IRRIGABLES ET LES SURFACES AMENAGEES	31
	3.1.2. LES RESSOURCES EN EAU	31
	3.2. TYPOLOGIE DES PERIMETRES IRRIGUEES	32
	3.3. Typologie des zONES DE PRODUCTION	33
	■ Les exploitations urbaines	33
	3.4. TYPOLOGIE DES ACTEURS	36
	3.4.3 LES TRANSFORMATEURS	38
	PRODUCTEURS	38
	TRANSFORMATEURS	38
	EXPORTATEURS / IMPORTATEURS	38
	3.5. Dispositifs institutionnels et organisationnels	39
	3.5.1. LE CADRE INSTITUTIONNEL	39
	3.5.2. ROLE DE L'ETAT DANS L'ORGANISATION DU SECTEUR ET DES PRODUCTEURS	40
	3.5.3. LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	41
	3.5.4. L'ENCADREMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION	42
	3.5.5. LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS	44
	3.6. ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION	46
	3.6.1. ACCES A LA TERRE	46
	3.6.2. ACCES A L'EAU	48
	3.6.3. LES MODES D'EXHAURE	48
	3.6.4. ACCES AUX CREDITS	50
	3.6.5. ACCES AUX EQUIPEMENTS	50
	3.6.5.1. MODE D'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS SELON LE GENRE	51
	3.6.6. ACCES AUX PLANTS ET SEMENCES	53
	3.6.7. ACCES AUX FERTILISANTS	53
	3.6.8. ACCES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES	54
	4.1. LES PRINCIPALES CULTURES DE SAISON SECHE	56
	4.1.1. LES CULTURES MARAICHIERES	56
	4.1.1.1. ZONES DE PRODUCTION ET SUPERFICIES EXPLOITEES	56
	4.1.1.2. LA PRODUCTION	57
	4.1.1.3.1. REPARTITION SPATIALE DES PRODUCTIONS	60
	4.1.1.3.2. LE CALENDRIER DE LA PRODUCTION	61

4.1.2 LES CULTURES VIVRIERES DE SAISON SECHE	61
4.1.2.1 LA RIZICULTURE IRRIGUEE	61
4.1.2.1.1. LES SUPERFICIES CULTIVEES	61
4.1.2.1.2. LA PRODUCTION	61
4.1.2.2 LE MAÏS ET LE NIEBE	62
4.1.3 LES AUTRES CULTURES VIVRIERES	64
4.1.3.1 LE MANIOC	64
4.1.3.1.1. EVOLUTION DES SUPERFICIES, RENDEMENTS ET PRODUCTIONS	64
4.1.3.1.2. Situation de la production	65
4.1.3.2. LA BANANE ET LA PAPAYE	65
CHAPITRE V. IMPACT DES CULTURES DE SAISON SECHE SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE	67
5.1. IMPACT SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE	67
5.1.1. IMPACT SUR LA PAUVRETE MONETAIRE	67
5.1.2 IMPACT SUR LES AUTRES DIMENSIONS DE LA PAUVRETE	74
5.2 IMPACT DES CULTURES DE SAISON SECHE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE	75
5.2.1 SITUATION ALIMENTAIRE AU COURS DE LA CAMPAGNE 2004-2005	75
5.3 IMPACT SUR LA DISPONIBILITE ALIMENTAIRE	78
5.4 CONTRIBUTION DES REVENUS TIRES DES CULTURES DE CONTRE SAISON A L'ACHAT D'AUTRES ALIMENTS	79
5.4.1 ACCESSIBILITE DES PRODUITS ALIMENTAIRES	79
5.4.2 APPROVISIONNEMENTS SUR LES MARCHES	80
5.5 IMPACT DES CULTURES DE SAISON SUR LES PRATIQUES ENDOGENES	81
5.5.1 SUR LES PRATIQUES ECONOMIQUES ENDOGENES	81
5.5.2 SUR LES RAPPORTS FAMILIAUX LIES A LA PRODUCTION	82
5.5.3 SUR LA PLANIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE	82
5.5.4 SUR L'EVOLUTION DES TECHNOLOGIES DE PRODUCTION	83
CHAPITRE VI : LES CONTRAINTES AUX CULTURES DE SAISON SECHE ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	84
6.1. LES CONTRAINTES POLITIQUES, INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES	84
6.1.1. L'ETAT COMME UN ACTEUR DESORGANISANT DES PRODUCTEURS ?	85
6.1.2. LES CONTRAINTES LIEES A L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS	85
6.2. LES CONTRAINTES LIEES AUX DIFFICULTES D'ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION	86
6.2.1. AU NIVEAU DE L'ACCES A LA TERRE	86

6.2.2. DEGRADATION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES (EAU, TERRE)	86
6.2.3. LES PROBLEMES D'ACCES AUX CREDITS	86
6.2.4. L'ACCES AUX SEMENCES, INTRANTS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES.....	87
6.2.5. LES DIFFICULTES D'ACCES AUX EQUIPEMENTS	87
6.2.6. LES PROBLEMES D'ACCES A LA MAIN-D'ŒUVRE.....	87
6.3 LA FAIBLESSE DES CAPACITES TECHNIQUES DES PRODUCTEURS	87
6.3.1. LES INSUFFISANCES DANS L'ENCADREMENT ET LA FORMATION	87
6.3.2. LES INSUFFISANCES DE RECHERCHE – DEVELOPPEMENT	88
6.4. LES CONTRAINTES DANS LE DOMAINE DE LA COMMERCIALISATION DE LA PRODUCTION.....	88
6.4.1. UN MARCHE NATIONAL INCERTAIN ET MAL ORGANISE	88
6.4.2. DES CONSOMMATEURS TROP ELOIGNES.....	88
6.4.3. DES INTERMEDIAIRES INDESIRABLES ET NECESSAIRES	89
6.4.4. LES CONTRAINTES EN MATIERE DE SUIVI-EVALUATION INTEGREE DES RESULTATS DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE CULTURES DE SAISON SECHE.	89
6. 2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES	89
QUELQUES ACTIONS PRIORITAIRES.....	92
BIBLIOGRAPHIE.....	93
ANNEXES.....	95
Annexe 1 : Situation des indicateurs du PAP 2005	96
Annexe 3 : Comparaison des étapes de production des six cultures maraîchères les plus importantes pour six zones échantillons	98
Top 10 des provinces ayant obtenus le plus de revenus de la campagne maraîchère 2004-2005	104
LISTE DES STRUCTURES ET PERSONNES RENCONTREES	113

RESUME

Le Burkina Faso est un pays sahélien et continental d'une superficie estimée à 274.200 km². L'économie du pays repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage. La population selon le dernier recensement de l'INSD s'élève à plus de 13 000 000 d'habitants dont plus de 84% de la population active tirent leurs revenus de l'agriculture. Les femmes constituent la main d'œuvre la plus utilisée dans la production agricole.

Les terres à vocation agricole sont estimées à 9 000 000 ha soit environ le tiers du territoire national. De ce tiers de terres agricoles, seulement 3 500 000 ha sont annuellement exploités pour les productions agricoles (39%).

Dès les années 1960, les cultures de saison sèche se sont très vite avérées être un important atout pour le développement des productions agricoles. Mais c'est à partir des années soixante dix, après les grandes sécheresses dans les pays du CILS, que le Burkina s'est résolument lancé dans les cultures de saison sèche. Il a adopté dans un premier temps le volet cultures maraîchères et fruitières et a intégré d'autres cultures vivrières par la suite pour suppléer au déficit alimentaire chronique occasionné par les aléas climatiques et d'autres facteurs contraignants.

Depuis l'adoption du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, les cultures de saison sèche sont prises en compte de manière systématique comme une alternative stratégique pour réduire l'insécurité alimentaire et comme un important secteur de création d'emplois pour les jeunes ruraux en quête de travail. En ajoutant à cela les revenus substantiels que l'activité permet de générer, le secteur apparaît comme un moyen de lutte contre la pauvreté sur plusieurs plans.

L'opérationnalisation partielle du CSLP dans son volet économique à travers les politiques sectorielles de développement rural a donné lieu au cours de la décennie à l'adoption de plusieurs textes d'orientation et d'application ainsi que la formulation de plusieurs grands programmes et projets de développement (PDRD, PNGT, PICOFA, etc.). La mise en œuvre de certains d'entre eux se poursuit actuellement. Des projets et programmes visent de manière spécifique à lutter contre l'insécurité alimentaire et un dispositif national a été mis en place pour coordonner les actions entreprises. L'importance accordée aux cultures de saison sèche se traduit par l'adoption d'une politique de développement durable de l'irrigation avec comme programme opérationnel phare le Projet Petite Irrigation Villageoise phase pilote (2001-2004).

Malgré ces efforts en faveur de l'irrigation, l'agriculture burkinabé demeure toujours dépendante à plus de 75% des productions pluviales. Sur un potentiel de terres irrigables de près de 233500 ha, il n'y a que 25000 ha de terres qui sont exploitées. Pendant ce temps, les populations rurales vivant de cette agriculture continuent d'être parmi les plus pauvres du pays. En effet, 93 à 95% des pauvres du Burkina sont des ruraux pratiquant l'agriculture vivrière. Ces derniers sont en proie à de nombreuses difficultés dont le plus important est la malnutrition. De manière générale, l'agriculture en dehors des cultures industrielles et des cultures de saison sèche offre très peu de revenus monétaires aux producteurs.

C'est pour parer à cette situation que l'Etat décide, à travers le CAPES, de mener une étude diagnostique approfondie à partir des données de la DGPSA afin de dégager les atouts et les faiblesses. Au terme de cette étude exploratoire, des informations ont été collectées et font l'objet du présent rapport.

Il ressort de la collecte des données que les cultures de saison sèche, avec 32 258 ha, n'occupent que 0,6% à 0,8% des terres cultivées annuellement au Burkina Faso soit 14% des terres irrigables qui sont estimées à 233 000 ha¹. Les superficies exploitées fluctuent d'une saison à une autre. En outre, les superficies exploitées se situent autour de 24 400 ha dont 12 400 ha sont en maîtrise totale (avec environ 5 500 ha de riz), 6 000 ha en bas-fonds (dont 2 000 ha de riziculture de bas-fonds améliorés), et 6 000 autres ha en petite irrigation.

Le Burkina compte un assez bon réseau hydrographique qui se divise en quatre principaux bassins qui sont: (i) Les bassins du Mouhoun et le Nakambé qui s'étendent sur 63% du territoire et sont constitués des fleuves Mouhoun, Nakanbé, Nazinon et Penjari qui se rejoignent au Ghana ; (ii) Le bassin du Niger qui occupe 30% du pays et draine l'Est et l'Ouest du pays pour se jeter dans le fleuve Niger ; (iii) Le bassin de la Comoé qui s'étend sur 7% du pays, traverse la Côte d'Ivoire avant de se jeter dans le golfe de Guinée. (iv) Le Burkina Faso compte de nombreuses zones humides qui occupent 180 000 ha de plans d'eau. Les ressources en eau renouvelables sont estimées à 12,5 milliards de m³ dont 8 milliards de m³ pour les eaux de surface.

Trois grands groupes de cultures sont concernés par cette étude : les cultures maraîchères ; les cultures vivrières (riz, maïs et niébé) et les autres cultures vivrières (manioc, papaye et banane) .

Pour les cultures maraîchères, les superficies exploitées ont pratiquement doublées entre 1997 (4105ha) et 2004/ 2005 (8904ha). Quant aux rendements, il ont globalement diminué de 4% entre 1997 à 2005. Cependant, la production totale en légumes est passée de 79 772 tonnes en 1997 à 166 147 tonnes en 2005 soit un accroissement de 108,3%. Pour certaines cultures telle que le Haricot vert, la perte des parts de marchés occidentaux constatée depuis les années 1990, a quelques peu joué négativement sur son évolution. L'augmentation de la production de la tomate est assez nette (rendements (+23%)) ; superficies +72% et production +80%). Ce qui traduit une certaine amélioration dans la maîtrise des techniques de production de la tomate par les producteurs.

Pour les cultures vivrières, le riz irrigué est la principale culture pratiquée sur les périmètres aménagés au Burkina Faso. Il occupe actuellement près de 53 % des superficies aménagées et irriguées. Les superficies totales en rizicultures au Burkina fluctuent entre 40 000 à 50 000 ha, dont seulement 4 000 ha en riziculture de saison sèche pour une production de 12000 tonnes (2002) soit 14% de la production nationale. Toutefois, *au regard des bas rendements observés en conditions de non maîtrise de l'eau, il apparaît nettement que l'introduction du riz dans les exploitations de cultures de saison sèche sans maîtrise de l'eau ou en maîtrise partielle ne permettrait pas d'obtenir des rendements subséquents qui puissent assurer une rentabilité de la culture. L'option des grands périmètres avec maîtrise totale d'eau s'impose pour cette culture en condition de culture de saison sèche.*

Le maïs et le niébé sous irrigation en saison sèche ont été testés en milieu paysan, puis développés par le Programme de développement de la petite irrigation villageoise (PPIV). Les réalisations du PPIV sont encore très récentes et portent sur des superficies modestes (566ha de maïs et 112 ha de campagne 2001/2002).

Des tests complémentaires devraient être conduits pour trois campagnes sèches afin de pouvoir tirer des conclusions solides sur l'adoption de ces deux cultures en condition de cultures de saison sèche par les petits producteurs, car pour les grands aménagements avec maîtrise totale de l'eau le problème de rentabilité ne se pose pas tellement

¹ Certaines sources du MAHRH font état d'un potentiel de 500 000 ha

Pour le manioc, la papaye et la banane, les superficies sont encore modestes mais ce sont des spéculations qui semblent être les plus importantes eu égard à leur cycle court qui permet de les cultiver au cours d'une saison sèche de culture.

Le maintien de la banane et le papayer dans les petites et moyennes exploitations pourrait être rentable si l'encadrement des planteurs sur le plan technique et organisationnel est assuré pour permettre une amélioration quantitative et qualitative de la production pour le marché intérieur et sous régional.

L'analyse de l'impact des cultures de saison sèche s'est basée sur les résultats de la campagne 2004-2005 documentés par l'enquête EPA et l'enquête maraîchère conduites par la DGPSA. Il ressort cependant deux chiffres différents sur le niveau de la production entre les données des enquêtes et celles de la DGPSA et celles contenues dans le rapport de mise en œuvre du CSLP (2005). Il est mentionné dans ce dernier document que la campagne 2004-2005 a permis de produire environ 186.633 tonnes de produits agricoles (21613 tonnes de maïs, 396 tonnes de niébé, 15443 tonnes de manioc, 89178 tonnes de légumes 49860 tonnes de fruits et 10143 tonnes d'autres cultures). Par contre la DGPSA qui est la structure de production des statistiques agricoles, estime que la campagne 2004-2005 a donné une production maraîchère de 166 147 tonnes et 2.444.327 tonnes de production céréalière.

En abordant l'utilisation de cette production et de ses revenus, il apparaît que la consommation concerne une part très minime des récoltes obtenues. Sur la production de la campagne visée par notre étude, 156 636 tonnes sont déclarées vendues et cela représenterait 95% de la production totale. Mais les données collectées ne permettent pas de dire quelle est la proportion exacte qui est consommée, encore quelle peut en être l'incidence sur la qualité nutritionnelle des aliments consommés.

Les revenus globaux de la campagne maraîchère se chiffrent à 14 987 384 322 FCFA comparés à un montant de 1, 86 Milliards obtenu en 1974. Une faible partie des revenus obtenus sert à l'achat des céréales. Il est indiqué que 13 % des ventes des produits maraîchers sont consacrés à l'achat d'aliments. L'analyse par zone de vulnérabilité révèle que dans les zones à risque extrême, les ménages consacrent 32 % de leurs revenus monétaires issus du maraîchage à l'alimentation. Cette proportion est de 11% dans les zones à risque modéré et 9% dans les zones à faible risque. Les données disponibles ne permettent pas cependant de savoir quelle est l'utilisation qui est faite du reste des revenus engrangés. Nous retenons des entretiens menés lors de la sortie sur le terrain que la gestion des revenus varie selon le genre. Les hommes consacrent l'essentiel de leurs ressources à l'achat de gros équipements (motos, charrettes, etc) tandis que les femmes font des dépenses personnelles (habillement, vélos, dépenses de santé, fournitures scolaires, etc.). Ces différentes dépenses contribuent couvrir les besoins relatifs à d'autres dimensions de la pauvreté (logement, habillement)

Bien que les chiffres proposés nécessitent des vérifications, notre conclusion est que l'activité procure des revenus substantiels aux producteurs et contribue à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Cependant, il subsiste de nombreuses contraintes pour lesquelles nous formulons les orientations stratégiques suivantes :

- Assurer un pilotage intégré des politiques globales et sectorielles, des programmes et projets de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et des politiques de promotion des cultures de saison sèche ;
- Créer ou maintenir un service d'appui technique et de conseil (rôle dévolu à l'état qui doit maintenir ses fonctions régaliennes) ;
- Améliorer l'organisation des producteurs en adoptant les meilleures pratiques utilisées dans d'autres secteurs ou dans d'autres pays ;

- Appuyer la commercialisation de la production des cultures de saison sèche dans la perspective d'une plus grande compétitivité des produits au niveau national, régional et international ;
- Suivre l'application de la loi sur la sécurisation foncière dans le domaine spécifique des cultures de saison sèche ;
- Renforcer les capacités du dispositif national de suivi-évaluation de l'évolution des indicateurs de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté en milieu rural.

INTRODUCTION

Le Burkina est un pays agricole avec plus de 80% de la population occupée dans des activités de production agropastorale. Malgré l'importance numérique de ce secteur, sa contribution au PIB est relativement faible: ces dernières années, elle varie entre 35 et 40%. La production agricole est à dominante céréalière avec une moyenne annuelle de production de 2,6 millions de tonnes et une croissance lente par rapport aux besoins de la population. La production par tête est plutôt stagnante depuis plus de 15 ans et elle tourne autour de 292 kg.

Les raisons qui expliquent cette contre performance sont nombreuses. On peut citer entre autre le système agricole de type traditionnel basé sur l'agriculture extensive et de subsistance, une faible productivité agricole avec l'absence d'intrants modernes, des contraintes financières sévères et la trop grande dépendance des caprices de la pluviométrie. Cette dernière contrainte est l'une des plus importantes, puisque le niveau de pluviosité détermine le niveau de la production agricole. Avec les aléas climatiques, on assiste à une variation très importante de la production agricole nationale d'une année à l'autre sans un moyen efficace pour agir sur ce problème. La conséquence immédiate est l'insécurité alimentaire au niveau des populations qui se traduit par des pénuries alimentaires et un déficit fréquent dans la couverture des besoins alimentaires.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté a intégré comme vision de créer un monde rural moins pauvre, jouissant d'une sécurité alimentaire durable au Burkina Faso. La politique nationale élaborée pour le secteur agricole (SDR) porte à long terme sur une croissance de la production (de 5 à 10% d'ici 2010) et des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs (3%/an) en particulier des femmes rurales.

Cependant, les femmes constituent la majeure partie de la main-d'œuvre agricole (60%) au Burkina. On peut donc déduire que les projections nationales en matière de croissance macroéconomique, d'ici 2015, reposent en partie sur les performances du secteur agricole et par conséquent sur le travail des femmes et l'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre féminine. Puisque l'accroissement de la productivité du travail des femmes participe à l'atteinte des objectifs macro-économiques du CSLP en général et du secteur agricole en particulier, la croissance économique ne sera pas équitable pour les hommes et les femmes en milieu rural sans un accès égale aux ressources productives et aux revenus. Dans quelle mesure les cultures de saison sèche constituent une alternative efficace pour réduire l'incidence sexospécifique de la pauvreté dans les projections économiques ?

Certaines recherches montrent que malgré les efforts en faveur de l'irrigation en général et les cultures de saison sèche en particulier, l'agriculture burkinabé demeure toujours dépendante à plus de 75% des productions pluviales. De même, dans le dernier rapport de suivi du CSLP (2006), les populations rurales vivant de l'agriculture sont classées parmi les plus pauvres du pays, avec 93 à 95% des pauvres qui sont des ruraux pratiquant l'agriculture vivrière.

Sur ces questions, il s'avère que les avis sont très partagés entre deux tendances. Il y a d'un côté ceux qui démontrent avec des statistiques à l'appui que les cultures irriguées de saison sèche contribuent peu à la sécurité alimentaire des ménages et à la réduction de la pauvreté des producteurs ruraux qui pratiquent l'activité. Tel est l'avis des analystes de la DGPSA (. Ils sont contredits par d'autres experts et chercheurs (Judicome 2003) qui disent que l'activité apporte des revenus substantiels à l'économie nationale, complémentaires à ceux de l'agriculture vivrière.

CHAPITRE I : CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. CONTEXTE DE L'ETUDE

De plus, la saison agricole ne dure que 4 mois sur 12, laissant les populations rurales désœuvrées pendant une longue période dans l'année. Il est apparu utile de développer des cultures de saison sèche pour d'une part créer des emplois saisonniers et freiner l'exode rural, d'autre part procurer des revenus supplémentaires aux agriculteurs et enfin lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté qui touche une forte proportion de la population rurale.

Pour ce faire, il fallait prendre des initiatives favorisant la maîtrise de l'eau et aménager les terres propices à l'agriculture irriguée de contre saison. Le Gouvernement a engagé de nombreuses actions dans ce sens. Dans les années 70 à 80, sa politique a consisté à faire des aménagements de grands barrages comme celui de Bagré et de la Kompienga, de nombreux petits barrages et des plaines et vallées comme la vallée du Sourou, la Vallée du Kou et le périmètre sucrier de la SOSUCO. Sur un potentiel de terres irrigables de près de 233500 ha, il n'y a que 25000 ha de terres qui sont exploitées.

Les résultats de ces aménagements ont quelque peu été limités à cause entre autres de la faible valorisation des infrastructures dont la gestion est largement déficiente et du faible accroissement de la productivité agricole. L'analyse de cette situation a conduit les autorités à envisager, à partir des années 1990, de nouvelles initiatives pour relancer l'agriculture irriguée, sous toutes ces formes.

C'est ainsi qu'en 1994, il y a eu la note d'orientation de la politique hydro agricole qui était la première tentative de l'Etat de fixer des priorités à moyen terme en matière de politiques de gestion et d'aménagement hydro agricole. A partir de 1998, trois nouvelles dynamiques ont vu le jour ; il s'agit de :

- ❖ La mise en œuvre du Projet Pilote de Développement de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes (DIPAC). Cette initiative concrétisait la volonté du Gouvernement d'insérer l'agriculture irriguée dans une dynamique marchande avec les opérateurs privés organisés au sein de l'Association pour la Promotion de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes APIPAC ;
- ❖ La mise en place de la phase pilote 2001-2004 du Programme de développement de la Petite Irrigation Villageoise (PPIV) en 2001. Ce programme touchait surtout des petits producteurs impliqués dans l'agriculture paysanne. Il avait pour objectif global l'accroissement de la production alimentaire notamment vivrière, par la culture de céréales et de légumineuses en saison sèche, en utilisant des systèmes d'irrigation simples et à faibles coûts et des technologies de production appropriées. Il était financé par les ressources PPTE et l'Etat.

En 2004, les autorités politiques après un bilan diagnostic de l'irrigation sous toutes ces formes au Burkina, ont adopté une nouvelle initiative qui est la Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée. Ce document de politique est assorti d'un plan d'action et d'un plan d'investissement qui soutient quatre programmes majeurs à mettre en œuvre à l'horizon 2015. La stratégie nationale de développement de l'irrigation vise à long terme les objectifs suivants :

- Contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires et de la petite industrie locale à partir des produits agricoles ;
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers l'accroissement de l'emploi et des revenus de toutes les couches de la population;
- Promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles en respectant l'environnement ;
- Contribuer à l'équilibre entre les différentes régions du Burkina ;
- Respecter les accords internationaux, aussi bien pour l'utilisation des ressources naturelles que pour les produits agricoles ; et
- augmenter et diversifier les exportations.

Les bénéfices attendus de la politique nationale de développement de l'agriculture irriguée (d'ici 2015) sont les suivants :

- Amélioration de la sécurité alimentaire des populations rurales ;
- Réduction du déficit de la balance commerciale et augmentation des recettes d'exportation;
- Augmentation du revenu net des exploitants agricoles;
- Bénéfices consolidés annuels de la mise en valeur des différents programmes à l'horizon 2015 : 71,2 milliards de FCFA (132 millions de dollars EU).

La stratégie nationale de développement de l'irrigation permet d'entamer l'opérationnalisation des orientations politiques contenues dans les divers documents du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, notamment dans le Plan d'Action du CSLP pour la période 2006-2008. En son programme 3.1. portant sur la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole, les principaux résultats attendus pour la période sont les suivants:

- La fonctionnalité des ouvrages est améliorée (stabilité et capacité de stockage assurées et augmentées) ;
- Les acteurs et usagers sont organisés et responsabilisés ;
- Les ouvrages sont protégés et suivis ;
- Les productions sur les périmètres irrigués sont stables et régulières ;
- Les principales contraintes de débouchés en aval sont maîtrisées ;
- Les producteurs ont acquis une bonne capacité en gestion de leurs exploitations.
- L'irrigation devient une pratique courante et systématique ;
- la production en saison sèche est développée sur l'ensemble du pays ;

Le plan d'action de mise en œuvre du CSLP 2006-2008 comporte également un sous-programme « promotion et facilitation de la commercialisation des produits de l'agriculture » dont les objectifs sont les suivants: améliorer la compétitivité des produits agricoles, surtout ceux destinés à l'exportation ; créer un environnement économique et juridique favorable au commerce des produits agricoles, et accroître le niveau des exportations de 15 à 30%.

Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes sont prévues dans le PAP/CSLP 2006-2008 : (i) l'élaboration et la mise en place de stratégies sectorielles d'exportation opérationnelle, (ii) l'organisation de la commercialisation des produits agricoles, (iii) l'adoption des textes législatifs et réglementaires favorables à la promotion et à la facilitation du commerce des produits agricoles, (iv) le soutien à l'action des sociétés, organisations professionnelles et opérateurs intervenant dans la commercialisation des produits à travers des investissements structurants, notamment les infrastructures de mise en marché (terminaux fruitiers et céréaliers, infrastructures de stockage et de conservation...), (v) une meilleure organisation, le renforcement des structures de contrôle de qualité des produits et la création d'un label burkinabè pour chaque produit, (vi) le développement

du système d'information sur les marchés. (vii) la création et/ou le renforcement des laboratoires de contrôle de qualité des intrants (engrais, pesticides, semences) et des produits agricoles.

Ces différentes orientations et initiatives politiques indiquent quelle est l'importance que l'état burkinabé accorde au développement agricole en général et celui de l'agriculture irriguée en particulier. Ces choix sont motivés par la situation générale de la pauvreté et les politiques globales qui ont été définies pour y mettre fin.

Puisque l'option politique en faveur de l'agriculture irriguée est un choix définitif du gouvernement, il est nécessaire de donner un éclairage aux décideurs politiques sur les forces et faiblesses du sous-secteur en identifiant les facteurs déterminants à prendre en considération pour une amélioration des performances et la sauvegarde des intérêts des productrices et producteurs. Pour ce faire, il va falloir examiner l'écart qui existe entre les intentions politiques (ci-dessus énumérées) et les actions concrètes qui sont menées sur le terrain en faveur des hommes et des femmes. Il est nécessaire d'apprécier la cohérence d'ensemble des projets et programmes opérationnels ainsi que la performance de ce sous-secteur clé en s'appuyant sur une vision globale de toutes les options de cultures de saison sèche pratiquées au Burkina. Le but ultime est de mettre en exergue l'impact des cultures de saison sèche sur la production agricole, sur les revenus paysans et surtout sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. C'est dans cette perspective que la présente étude est envisagée avec les objectifs qui suivent.

1.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.2.1 OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de cette étude est de connaître mieux les cultures de saison sèche et leur impact sur l'amélioration du niveau de bien-être des paysans burkinabé.

1.2.2 LES OBJECTIFS SPECIFIQUES

1. Faire le point sur la politique de cultures de saison sèche au Burkina en milieu paysan au Burkina
2. Mesurer et analyser l'impact des cultures de saison sèche sur la sécurité alimentaire des pratiquants ainsi que les pratiques anciennes en matière de production alimentaire
3. Mesurer et analyser l'impact des cultures de saison sèche sur les revenus des paysans ainsi que la réduction de la pauvreté
4. Dégager des orientations stratégiques pour améliorer l'adoption et la pratique des cultures saison sèche

1.3. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de cette étude sont les suivants :

-produire une base de données sur les cultures de saison sèche avec des informations relatives aux différentes étapes de la production

-produire un rapport regroupant des informations pertinentes permettant d'atteindre les objectifs spécifiques à savoir :

- La mesure et l'analyse de l'impact des cultures de contre saison sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

- La proposition d'orientations stratégiques pour améliorer le dispositif institutionnel et organisationnel ainsi que l'adoption et la pratique des cultures de contre saison avec la clarification des rôles des différents acteurs

1.4. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La présente étude a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée d'un économiste, d'un agronome, d'une sociologue et d'un statisticien. Cette composition de l'équipe a été décidée à dessein pour permettre de collecter les données quantitatives et qualitatives requises dans le cadre de cette étude et couvrir les différents axes d'intérêt du mandataire. Bien qu'il s'agisse d'une étude nationale, plusieurs contraintes (temps, moyens financiers, période de collecte), nous ont obligé à faire des choix méthodologiques restrictifs. Pour avoir les données nécessaires de cette étude, nous avons combiné quatre techniques de collecte :

- La revue documentaire
- Les rencontres de concertation avec les structures ressources
- L'exploitation des données secondaires
- Les enquêtes de terrain.

1.4.1. LA REVUE DOCUMENTAIRE

Une revue documentaire a été effectuée dans le but de rechercher des informations permettant de contribuer à atteindre les objectifs spécifiques de l'étude. La revue a été faite auprès des centres de documentation à Ouagadougou et auprès des structures - ressources rencontrées aussi bien sur place à Ouagadougou que lors de la sortie sur le terrain. Elle a porté sur les éléments suivants :

- Les données récentes sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire au Burkina Faso et l'apport des cultures de saison sèche à leur réduction ;
- Les potentialités nationales en terres aménageables ou aménagées et en ressources hydriques pour les cultures de saison sèche ;
- Les politiques et stratégies nationales en matière de cultures de saison sèche ;
- La typologie des acteurs impliqués et leurs rôles respectifs ;
- Le dispositif organisationnel et institutionnel dans le cadre de cultures de saison sèche
- Les principales spéculations de saison sèche, leur importance et leur répartition sur le territoire national ;
- Les différentes technologies (intrants, irrigation, semences, pesticides, motopompe, etc.) utilisées pour la production de saison sèche ;
- Les inégalités liées au genre dans le domaine des cultures de saison sèche
- Les modes d'organisation de la production et les différents systèmes de cultures relatifs à la production de saison sèche ;
- Les volumes de production par type de culture et l'évolution tendancielle sur plusieurs années
- La gestion de la production, les circuits de commercialisation et les revenus obtenus
- Les facteurs d'influence de l'agriculture de contre-saison, les principales contraintes au développement des cultures de saison sèche et les propositions de solutions.

Les données ont été collectées principalement auprès structures suivantes : La Direction Générales des Statistiques Agricoles (DGPSA), l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA), la Fédération des Producteurs Agricoles du Burkina (FEPAB) ; la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) ; L'Association des Professionnels de l'Irrigation Privée (APIPAC) ; l'Autorité de Mise en Valeur du Sourou (AMVS) ; de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), la

Direction Régionale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques des Hauts Bassins (DRAHRH), le Terminal Fruiter de Bobo, le SP/CPSA, la DDI, etc....

Un accent particulier a été mis sur la collecte de données différenciées par sexe. Au niveau organisationnel, l'accent a été mis sur l'inventaire des formes d'organisation des producteurs et productrices sur les sites aménagés, les activités menées par ces organisations de base, les avantages et les difficultés spécifiques rencontrées. Dans l'ensemble, la revue documentaire nous a permis d'avoir un premier aperçu sommaire du domaine étudié et d'identifier les points clés à approfondir dans la suite de la collecte des données.

1.4.2. LES RENCONTRES DE CONCERTATION AVEC LES STRUCTURES - RESSOURCES

Afin de préparer l'appropriation des résultats de l'étude, l'équipe a adopté une démarche participative en organisant des rencontres de concertation avec les principaux acteurs du domaine de l'irrigation aux étapes clés de la recherche. Des structures étroitement impliquées dans la problématique de la production de cultures de saison sèche ont été identifiées et ont constitué des structures ressources. Les rencontres avec celles-ci ont visé à :

- Amender les TDR de l'étude pour s'accorder sur les objectifs de l'étude et les résultats attendus
- Discuter le choix des sites à visiter sur le terrain par les consultants (provinces, départements, villages) en fonction des différents types d'aménagement (petite irrigation, grands aménagements, aménagements moyens, zone péri-urbaine ou enclavée, etc.) et faire en sorte de les croiser avec les différentes zones selon le niveau de sécurité ou d'insécurité alimentaire. Ainsi les sites d'enquêtes sont des zones qui prennent en compte non seulement la pratique des cultures de saison sèche mais qui les différences de situation en matière de sécurité alimentaire.
- Collecter des documents complémentaires pour la revue documentaire.
- Amender les rapports produits.

Ont pris part aux rencontres de concertation, les structures suivantes : l'APIPAC, la DOPAIR, la DGEP, la DRAHRA-Centre, la Commission Européenne, la Chambre d'Agriculture, la CPF, la CNSA, le Ministère du Commerce, le PAFASP, la Petite Irrigation Villageoise(PPIV), le PSSA, le SP/CPSA,

1.4.3. L'EXPLOITATION DES DONNEES SECONDAIRES DE LA DGPSA

Depuis plusieurs années la DGPSA collecte régulièrement des données sur les différents types de productions agricoles au Burkina. Elle est maintenant dotée d'une base de données statistique pouvant servir pour des études approfondies. Dans le cadre de la présente étude nous avons eu recours aux données brutes collectées sur la campagne maraîchère 2004-2005. Cette option a été prise d'emblée par le CAPES pour pallier aux contraintes d'une collecte de données pendant la période ciblée pour l'étude. De même, les ressources financières disponibles ne permettaient pas de faire une collecte de données à l'échelle nationale.

Dans un premier temps, nous avons procédé à l'examen des données pour voir si les informations disponibles ont été collectées en tenant compte du genre et des questions organisationnelles. Cet examen a permis de constater la disponibilité de données désagrégées selon le sexe mais pas d'éléments suffisants sur les organisations de producteurs. Les données sexospécifiques n'ont pas cependant fait l'objet d'une analyse genre antérieurement, d'où l'intérêt du travail fait par l'équipe de recherche. Grâce au concours de l'expert statisticien de la DGPSA, des tableaux de données sexospécifiques ont été mis à la disposition de l'équipe pour analyse. L'examen de ces données

secondaires a permis d'identifier les aspects non couverts par l'enquête primaire de la DGPSA et d'orienter l'élaboration d'un guide d'entretien pour les sorties de terrain qui devaient suivre.

1.4.4. LA COLLECTE DES DONNEES SUR LE TERRAIN

Afin de confirmer les données brutes obtenues auprès de la DGPSA et de recueillir les données complémentaires requises, les consultants ont procédé à des enquêtes de terrain auprès des différents des différentes catégories d'acteurs. Pour ce faire, nous avons élaboré des guides d'entretien tenant compte de la spécificité des groupes cibles (producteurs hommes et femmes, commerçants, etc.). Après les entretiens avec les personnes-ressources des services techniques à Ouagadougou, l'équipe de recherche a effectué des sorties dans les zones de production pour des entretiens avec les producteurs et productrices. Les régions, villes et localités suivantes ont été visitées: Région du Houet (Bobo-Dioulasso, Bama), région du Centre Nord (Boulsa), la région du Nord (Ouahigouya) et la Région du Mouhoun (Dédougou ; DI, Niassan). Sur tous les sites visités, les entretiens ont été réalisés avec les services techniques de l'Etat, les entreprises privées et les ONG qui oeuvrent dans le domaine de la petite irrigation, la gestion des périmètres maraîchers et la commercialisation des produits.

Au cours de ces sorties des entretiens de groupe ont été réalisés avec les producteurs et les productrices. Dès la première sortie à Loumbila, les consultants ont constaté que les femmes s'exprimaient peu et semblaient être gênées par la présence des hommes. Pour remédier à cette situation, l'équipe de recherche s'est scindée en deux pour faire des entrevues séparées avec les hommes et les femmes. Cette stratégie a été utilisée sur tous les sites visités et a permis de recueillir des informations plus détaillées concernant la participation et la contribution des femmes aux activités entrant dans le cadre des cultures de saison sèche. La collecte de données a duré neuf (9) jours.

1.4.5. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

Le traitement des données collectées par la DGPSA a été fait à l'aide du logiciel SPSS. Quant aux données complémentaires collectées sur le terrain par l'équipe de recherche, elles ont fait l'objet d'un traitement manuel.

L'analyse des données a été effectuée sur la base des indicateurs énumérés dans la définition des concepts et selon les orientations des hypothèses implicites de l'étude qui sont les suivantes :

- Les cultures de saison sèche ont un impact positif sur la sécurité alimentaire des ménages
- Les productions de culture de saison sèche et leurs revenus contribuent à la réduction de la pauvreté dans le pays.

1.5 LES DIFFICULTES RENCONTREES

Le temps imparti pour l'étude (1 mois) était relativement court par rapport à l'ampleur du mandat confié à l'équipe de consultants. La réalisation de l'étude en période d'hivernale a occasionné des difficultés dans le choix de techniques appropriées de collecte de données. L'observation n'a pas pu être utilisée comme technique de collecte des données, alors qu'elle est d'un apport inestimable au moment de la rédaction. Par ailleurs, le mois d'Août est généralement réservé aux vacances dans la plupart des services techniques. Cette situation a affecté l'étude notamment pour son volet consacré à la revue documentaire. Les centres de documentation étaient pour la plupart fermés ou peu fonctionnels.

Les données de la DGPSA qui ont été utilisées ont concerné surtout les cultures maraîchères. Cette situation n'a pas permis aux consultants de s'appesantir sur les autres types de cultures de saison sèche. Par ailleurs, l'utilisation de données secondaires a toujours comme limite le fait qu'on ne peut pas apprécier la fiabilité des données à partir du suivi du processus de collecte et de traitement dans son ensemble. Cette collecte est faite pour un but précis, différent de celui visé par notre recherche. Le manque d'informations essentielles sur la gestion de la production et l'utilisation des revenus selon le genre qui a pu être constaté ne peut être imputé à la DGPSA.

Enfin, la sortie sur le terrain a duré 9 jours (y compris les délais de route entre les localités visitées). Ce temps n'a pas permis de collecter des données approfondies sur certains aspects importants de l'étude. Malgré ces contraintes, nous avons pu collecter des données intéressantes qui font l'objet du présent rapport. Avant l'exposé des résultats, nous proposons les définitions des concepts de base de l'étude.

1.6. DEFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS

1.6.1. DU CONCEPT DE PAUVRETE

Dans le rapport « vaincre la pauvreté humaine » (2000) du PNUD, une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas de revenu nécessaire pour satisfaire ses besoins alimentaires essentielles habituellement définis sur la base des besoins calorifiques minimaux.

Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas de revenu suffisant pour satisfaire ses besoins non-alimentaires (habillement, logement, énergie, etc.). La pauvreté humaine est présentée comme l'absence de capacités humaines de base (analphabétisme, malnutrition, mauvais état de santé, etc.).

De manière générale, il est admis que la pauvreté est l'état d'une personne qui se caractérise par son incapacité à satisfaire au minimum de ses besoins fondamentaux d'existence que sont : l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins de santé, etc.

Il apparaît donc que la notion de pauvreté est fortement liée au niveau de revenu, moyen pouvant permettre de satisfaire les besoins sus-cités. La pauvreté conçue sous cet angle est généralement appelée **pauvreté monétaire** en opposition à la **pauvreté humaine**.

Pour mesurer la pauvreté et identifier les pauvres, des indicateurs ont été calculés à partir du seuil de pauvreté. **Le seuil de pauvreté** peut-être défini comme le niveau de ressources financières nécessaire pour atteindre le niveau minimum de bien-être requis pour ne pas être considéré comme « pauvre » (RAVALLION et LOKSHIN, 2003). Une distinction est faite entre **seuil de pauvreté relative** et **seuil de pauvreté absolue**. Au Burkina, le seuil de pauvreté absolue a été estimé à 41 999 FCFA par adulte et par an en 1994 et actualisé au prix de 1998 et de 2003 respectivement à 72 690 FCFA et 82 672 FCFA.

Parmi les indicateurs de pauvreté figurent l'indice de pauvreté et l'écart ou intensité de pauvreté :

- **L'indice de pauvreté ou taux de pauvreté** indique la proportion de personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté. Il exprime la frange des pauvres dans une population donnée.
- **L'écart de pauvreté** mesure le déficit de revenu global des pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Il permet de dégager l'intensité ou la sévérité relative de pauvreté dans le groupe de pauvres.
- **La pauvreté transitoire** est la composante de la pauvreté totale qui est attribuée aux variations inter-temporelles dans la consommation. (JALAN et RAVALLION, 1998),

- **La pauvreté chronique**, elle peut se définir comme étant la composante de la pauvreté totale qui demeure lorsque ces variations inter-temporelles ont été éliminées.

Il existe cependant une typologie plus vaste de pauvreté. Parmi elles figure la pauvreté monétaire qui sert de référence au plan international pour le classement des pays selon l'indice de pauvreté et l'indice de développement humain. Dans un pays dont l'économie dépend principalement de l'agriculture comme le Burkina Faso, il est aussi question de la pauvreté alimentaire et énergétique que nous abordons dans le point suivant. La présente étude a pour but de mettre en exergue la contribution des cultures de saison sèche à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Cela suppose la possibilité d'établir un lien de dépendance entre ces deux phénomènes et la pratique des cultures de saison sèche.

1.6.2. DU CONCEPT DE SECURITE ALIMENTAIRE

La notion de **sécurité alimentaire** recouvre deux acceptions : pour une grande partie de l'humanité, sécurité alimentaire est toujours synonyme de recherche de la couverture quantitative et qualitative des besoins élémentaires en aliments et eau ; en revanche, dans les pays à l'abri de la pénurie et de la malnutrition comme ce qui est le cas pour la majeure partie de la population des pays développés, elle désigne la sécurité sanitaire des produits destinés à l'alimentation humaine.

A l'opposé de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire se présente sous deux formes. La première dite **insécurité alimentaire conjoncturelle** est devenue assez fréquente à cause du risque climatique, de la faible fertilité des sols et les déprédateurs des cultures. Parmi les autres causes conjoncturelles figurent les aléas climatiques, les invasions acridiennes, les attaques des déprédateurs, etc. Quand à l'**insécurité alimentaire dite structurelle**, les facteurs qui sont à son origine sont nombreux tant au niveau de la disponibilité, de l'accessibilité que de l'utilisation des produits alimentaires. Les causes structurelles de l'insécurité alimentaire sont : la pauvreté, la désertification, les modes de production traditionnels.

La revue de littérature sur les indicateurs de la sécurité alimentaire dans les pays pauvres introduit un autre concept associé qui est celui de **vulnérabilité**. Les facteurs de vulnérabilité jouent sur les manifestations (périodicité, ampleur, durée, intensité) de l'insécurité alimentaire). La présente étude ayant pour but de montrer l'influence des cultures de saison sèche sur la sécurité alimentaire, il convient d'identifier les pratiques des populations qui constituent des stratégies favorables à la prévention et la réduction de la vulnérabilité des producteurs vis-à-vis des facteurs causant l'insécurité alimentaire. Partant de ces préalables, nous avons recensé les différentes définitions du terme sécurité alimentaire.

Le sommet mondial de l'alimentation tenu à Rome en octobre 1996 énonce que : « la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». FAO (1996). .

Dans le Plan d'Action du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (PA-SISA, 2004) du Burkina Faso, des critères ont été proposés pour décrire la sécurité alimentaire. Ce sont (i) la disponibilité des ressources alimentaires en stock ou importées pour une période de référence, (ii) l'accessibilité désignant l'ensemble des voies de recours des ménages pour entrer en possession des produits alimentaires (iii) la stabilité /durabilité d'une production suffisante et des systèmes commerciaux et de distribution performants (iv) l'utilisation alimentaire entendue comme la

qualité nutritionnelle des produits disponibles. Quand l'ensemble de ces critères n'est pas rempli au sein d'une communauté ou d'un ménage, on parle d'insécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire des ménages agricoles résulte donc de l'interaction entre les quatre (4) éléments. Il faut d'abord que les denrées soient disponibles, ensuite qu'elles soient accessibles à tous et dans le temps et enfin qu'elles puissent répondre aux besoins nutritionnels des individus. Dans le chapitre suivant nous présentons la situation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire au Burkina Faso.

CHAPITRE II : PAUVRETE, SECURITAIRE ALIMENTAIRE ET POLITIQUES EN MATIERE DE CULTURE DE SAISON SECHE

2.1. PROBLEMATIQUE DE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO

Le Burkina Faso figure parmi les pays les plus pauvres du monde avec un Indice de Développement Humain Durable estimé à 0,330 en 2003 (175^{ème} sur 177 pays). En 1998, près de 45% de la population burkinabé vivait en dessous du seuil absolu national de pauvreté, qui était estimé en termes monétaires à 72 690 F CFA (104 \$ US). Le taux est passé à 46.4% en 2003 sur la base d'un seuil de pauvreté révisé de 82.672 F CFA. On s'aperçoit aussi à l'examen des groupes touchés par la pauvreté que les femmes sont les plus nombreuses à vivre en dessous du seuil absolu identifié.

En dehors du seuil monétaire avancé, il existe plusieurs autres indicateurs qui sont utilisés dans la mesure de la pauvreté. Au Burkina, les taux d'accès à l'éducation et aux services et soins de santé sont parmi les plus bas du monde et le taux de mortalité maternelle figure parmi les plus élevés avec une moyenne de 484 femmes sur cent mille qui meurent des suites d'accouchement. L'autosuffisance alimentaire n'est pas effective, le pays étant constamment soumis aux aléas climatiques qui provoquent des pénuries alimentaires et des disettes dans certaines provinces du pays.

Le niveau de pauvreté connaît une grande variabilité tant au niveau des différents groupes que dans les régions. Les populations les plus pauvres sont essentiellement composées des populations marginalisées des villes, les populations en zones périurbaines et enfin celles en zones rurales. Mais de façon générale, la pauvreté est un phénomène essentiellement rural avec plus de la moitié de la population rurale (52.3%) qui vit en dessous du seuil de pauvreté contre 19,9% en milieu urbain. Sur le plan spatial, les régions les plus affectées sont celles du Nord (68,6%), le Centre Sud (66,1%), la Boucle du Mouhoun (60,4%), le Plateau Central (58,8%), le Sud Ouest (56,6% et le Centre Est (55,1%).

Au cours de la période 1995-2002, le PIB à prix constant a augmenté de 5,5% par an. En 2003, les dépenses par tête d'habitant étaient de 178.200 FCFA, soit à peu près un niveau du PIB/habitant estimé à 210 dollars U.S. Compte tenu du poids de sa dette estimée en 1996 à 237% de ses recettes d'exportation de biens et services, le Burkina Faso a été pris en compte dans le groupe des pays éligibles à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

2.1 LE CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Depuis 1999, le Burkina a élaboré un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté dont la mise en œuvre se poursuit actuellement. Les objectifs quantitatifs majeurs poursuivis par le Gouvernement au cours des années à venir sont : (i) accroître le produit intérieur brut par habitant d'au moins 4% par an à partir de 2004 ; (ii) ramener l'incidence actuelle de la pauvreté à moins de 35% à l'horizon 2015 ; (iii) accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans à l'horizon 2015.

Pour ce faire, le Gouvernement vise un taux moyen de croissance du PIB réel de 7% par an, une inflation inférieure à 3% et une croissance du PIB par habitant d'au moins 4% par an. L'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale est aussi une préoccupation majeure

du gouvernement et les domaines prioritaires retenus sont (i) l'éducation, (ii) la santé, (iii) la nutrition, (iv) le VIH/SIDA, (v) l'eau potable, l'assainissement (vi) le cadre de vie (l'habitat) et (vii) la protection sociale.

Depuis la révision du CSLP en 2003, le gouvernement fait des efforts pour une cohérence de l'ensemble des politiques nationales de développement. Le CSLP constitue désormais le document cadre de politique globale du pays sur la base duquel toutes les politiques et stratégies sectorielles doivent s'articuler de manière cohérente et complémentaire pour s'attaquer aux différents défis du développement.

Le PAP CSLP prévoit d'ici 2008, un accroissement de revenu de 8% chez les producteurs pratiquant les cultures de rente et 4,2% chez ceux pratiquant les cultures vivrières. Ces projections permettent d'anticiper une amélioration des conditions de vie de l'ordre de 6,8% pour le premier groupe et 2% pour le deuxième groupe. La projection des indicateurs illustre clairement les tendances et permet d'anticiper les résultats des orientations retenues sur l'évolution des revenus des hommes et les femmes. Elles sont majoritairement des aides-familiales rurales non rémunérées, qui s'investissent beaucoup plus dans les cultures vivrières. Il est à craindre, dans ces conditions, un approfondissement de l'écart entre les revenus des hommes et celles des femmes et une différenciation marquée au niveau des groupes touchés par la pauvreté si des actions conséquentes et novatrices ne sont pas menées (Tableau 2.1).

Tableau n°2.1: Taux de croissance du revenu par groupe socio-économique (en%)

	2004	2005	2006	2007	2008
Salariés du secteur public (UG-2, 4.1%, 1.3%, 14.1%)	1,3%	1,4%	0,1%	0,8%	1,5%
Indépendants vivriers (RP-5, 65.3%, 73.1%, 50.2%)	0,4%	5,6%	0,2%	1,5%	4,2%
Indépendants cultures de rente : coton (RP-6, 16.8%, 14.1%, 37.8%)	3,4%	12,8%	4,7%	7,6%	8,0%
Aides familiaux ruraux rémunérés (RPX-7, 0.6%, 0.4%, 29.3%)	0,7%	2,7%	0,5%	1,2%	1,9%
Salariés du privé formel non échangeables (UP-8, 1.0%, 0.2%, 10.0%)	26,2%	-1,8%	14,3%	4,1%	6,8%
Salariés du privé formel non échangeables, non qualifiés (UP-9, 1.9%, 1.9%, 42.9%)	6,2%	-0,3%	4,8%	-3,2%	5,0%
Indépendants urbains (UP-12, 5.6%, 4.4%, 35.2%)	24,3%	9,7%	10,0%	10,4%	11,0%
Aides familiaux ruraux non rémunérés (UPX-16, 1.1%, 1.4%, 58.3%)	-1,1%	-1,2%	-1,5%	-2,9%	0,0%
Inactifs (jeunes, vieux, handicapés, etc.) –ruraux (RN-17, 3.6%, 3.2%, 39.7%) 5/	0,3%	0,3%	0,0%	0,2%	0,3%

Source : DGEP/DPAM, février 2006

Pour opérationnaliser le CSLP, le gouvernement élabore chaque année un plan d'action triennal glissant dans lequel il précise l'ensemble des actions à mettre en œuvre par les différents départements ministériels pour concrétiser les objectifs visés. C'est ainsi que pour la période 2006-2008, les principaux axes d'intervention en matière de développement telles que définies par le Gouvernement (PAP/CSLP) sont les suivants: (i) renforcer les actions visant à réduire l'état de pauvreté et de vulnérabilité des populations ainsi que, les différentes disparités ; (ii) mettre en œuvre des politiques macro-économiques de qualité en vue de réaliser une croissance forte, durable et mieux répartie ; (iii) accélérer et renforcer le processus de décentralisation et les actions de modernisation de l'administration publique ; (iv) réussir l'insertion du pays dans le processus d'intégration régionale et de mondialisation.

Depuis la révision du CSLP en 2003, le gouvernement fait des efforts pour une cohérence de l'ensemble des politiques nationales de développement. Le CSLP constitue désormais le document cadre de politique globale du pays sur la base duquel toutes les politiques et stratégies sectorielles doivent s'articuler de manière cohérente et complémentaire pour s'attaquer aux différents défis développementaux.

2.2 LE DEVELOPPEMENT RURAL COMME UNE PRIORITE ABSOLUE

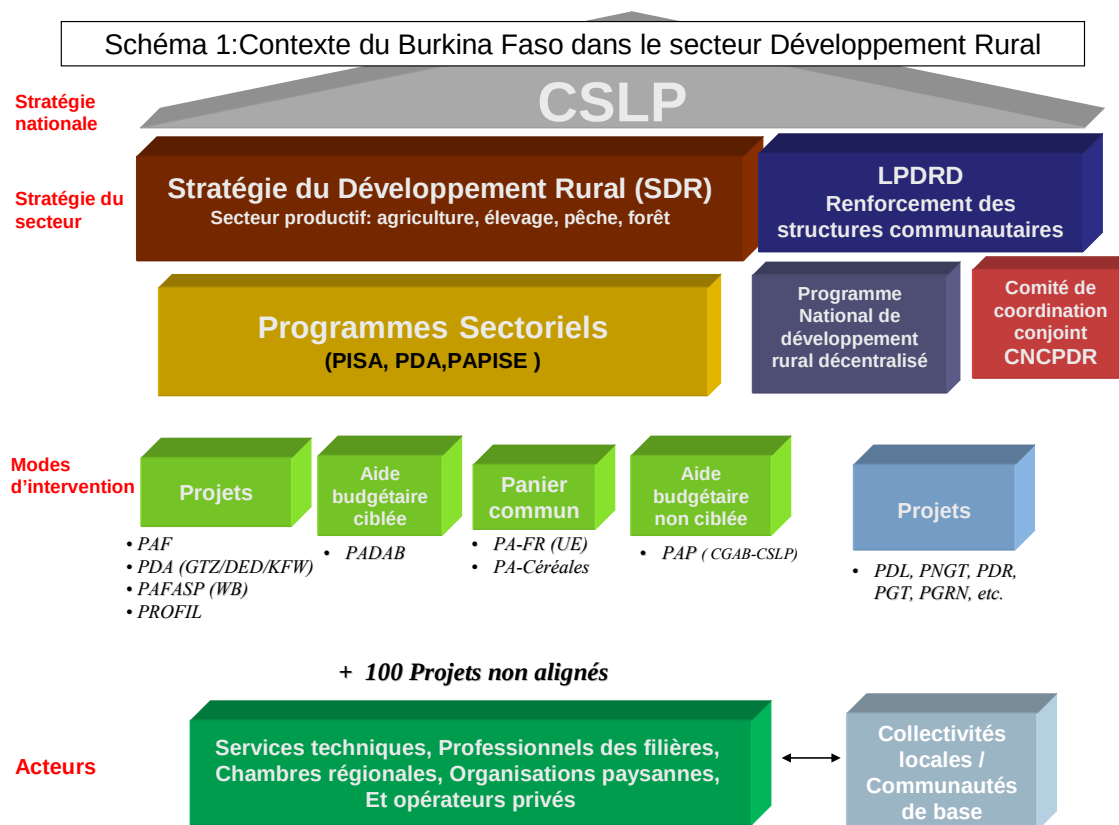
Plusieurs secteurs prioritaires ont été identifiés dans le CSLP, mais parmi eux, le secteur du développement rural fait figure de priorité absolue. Les projections macro-économiques de l'Etat dépendent essentiellement sur les performances du secteur agro-pastoral. Cette dépendance de l'économie nationale vis-à-vis de ce secteur en fait l'un des plus financés par l'Etat et les partenaires au développement, notamment, les institutions bancaires internationales (Banque Mondiale, BAD, BOAD, BID, et). C'est aussi le secteur aux milles projets et programmes. Au-delà de la cohérence et la synergie interministérielle recherchée, l'enjeu ici de trouver une cohérence et une complémentarité entre les différents programmes et projets du secteur pour permettre d'atteindre les différents objectifs socio-économiques du pays. Le schéma de la page suivante donne un aperçu de quelques programmes en cours.

Depuis le début des années 1995, les départements ministériels en charge du secteur du développement rural ont fait un effort dans la précision de leur vision du développement du secteur par l'élaboration de documents de politique, de stratégie, programme, etc. Parmi les plus importants on peut retenir la Stratégie de Développement Rural, la Stratégie de Sécurité Alimentaire, le Plans d'Actions et Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage, le Plan Décennal d'Actions de l'environnement.

Le document de Stratégie de Développement Rural à l'horizon 2015 a été élaboré par les trois départements ministériels en charge du développement rural pour d'une part mettre en cohérence leurs stratégies sectorielles et d'autre part harmoniser leurs visions sur des questions transversales du développement rural comme le financement du monde rural, la formation et l'organisation, etc.

Il poursuit l'objectif global suivant : « assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable ». Parmi les principales préoccupations de l'Etat figurent la lutte contre l'insécurité alimentaire qui touche régulièrement une grande partie de la population.

« Les différents acteurs du développement sont de plus en plus convaincus que le bien-être économique et social doit bénéficier d'une manière équitable aux hommes et aux femmes au sein de la société. En conséquence, la stratégie de développement rural, qui vise un développement humain durable, nécessite une analyse et une planification adéquates selon le genre afin de garantir des bénéfices équitables entre les hommes et les femmes, par un accès plus équitable aux facteurs de production et à la prise de décision et notamment, au profit des groupes défavorisés ». Document SDR (Schéma1).



Source : Delma Salomon, SP/CPSA (2007)

Ce schéma complexe ne présente qu'un nombre infime des projets et programmes en cours dans le secteur et qui s'inscrivent dans la perspective de l'atteinte de l'objectif visé par la SDR. L'adoption concomitante de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé vise à prendre en considération le processus de la décentralisation en cours dans notre pays tout en capitalisant les leçons des initiatives antérieures en faveur du développement local (PADAB I et II, PDL, PDRD, PICOFA, PDRSO, PNGT I, II, III, PNDSA, etc.). Si tous ces projets ont pour dénominateur commun de lutter contre la pauvreté en général, il n'y en a quelques uns qui ciblent spécifiquement le problème de l'insécurité alimentaire identifié parmi les indicateurs de la pauvreté au plan international.

2.3. LES PROBLEMES DE SECURITE ALIMENTAIRE AU BURKINA FASO

Quelle est la situation actuelle de l'insécurité alimentaire au Burkina Faso ? Dans un document intitulé « rapport spécial Burkina Faso, Mission FAO d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires » daté du 10 janvier 2005, des informations tirées d'une étude réalisée par le Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques (Direction

générale des prévisions et des statistiques agricoles et Direction des préventions et de l'alerte précoce), permettent de répondre à cette question. La mission de la FAO retient de cette étude intitulée « *Étude sur les déterminants de la vulnérabilité alimentaire des ménages* » (septembre 2004) ce qui suit : « 41,4 pour cent de la population Burkinabé vit en effet dans la pauvreté alimentaire, c'est-à-dire qu'elle n'atteint pas le niveau nécessaire de 190 kg de céréales par an et ce, en dépit de la possibilité théorique de se procurer le complément de céréales sur le marché. Cette étude met aussi en lumière que certaines catégories de la population sont particulièrement vulnérables, comme les veuves, les personnes âgées, les rapatriés récents. Quant aux aspects de distribution, il faut noter que 50 pour cent des villages ne disposent pas d'un marché et que, malgré le très bon état du réseau routier principal, 67 pour cent des villages enquêtés ne sont pas accessibles par la route toute l'année, ces deux facteurs, à l'évidence, étant susceptibles de limiter l'accès de leurs habitants à l'alimentation en cas de crise. Au total, l'étude montre que la gestion de la période de soudure est difficile pour une part importante de la population. En effet, la classe des ménages « très vulnérables » (8 pour cent du total) ne couvre que 9 mois de ses besoins céréaliers en année normale. Celle des ménages « moyennement vulnérables » (46,9 pour cent) a un mois sur 12 de non couverture. Les ménages « peu vulnérables » (25,5 pour cent) couvrent une année pleine de leurs besoins. Il n'y a que les ménages « moins vulnérables » (20,6 pour cent) qui ont plus que ce qu'il leur faut pour une année pleine d'alimentation ».

La Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles (DGPSA) exécute périodiquement depuis 2003, une enquête sanito-nutritionnelle dénommée Enquête Permanente Agricole (EPA). Elle consiste à faire le suivi de la vulnérabilité alimentaire à l'échelle nationale grâce à des données collectées chaque année sur le sujet. Trois campagnes agricoles ont déjà fait l'objet de cette enquête (2003-2004, 2004-2005, 2005-2006).

Dans le rapport d'analyse nutritionnelle des données des EPA 2003-2004 et 2004-2005, Kiénu et Solal-Celigny (2005) décrivent les indicateurs de la situation alimentaire au plan national. L'étude fait ressortir qu'au Burkina Faso, la norme nationale en matière de consommation alimentaire est de 190 Kg par personne et par an. La moyenne nationale en terme de couverture alimentaire s'établissait à 134%. Les besoins calorifiques journaliers nécessaires pour exercer un minimum d'activités sont estimés par tranche d'âge, par sexe et suivant l'état physiologique de l'individu (table des besoins /FAO (1990), cité par CILSS (2001)).

Le taux de couverture des besoins céréaliers est défini en terme de quantité à partir de la production domestique du ménage. Kiénu et Solal-Celigny disent qu'un faible niveau de production céréalière n'est pas forcément un signe de vulnérabilité au plan alimentaire. Des facteurs comme l'accès à d'autres denrées par les membres du ménage, la stabilité de l'approvisionnement, la disponibilité de ressources financières sur une base régulière pour l'achat au marché contribuent à une plus grande couverture alimentaire. Le problème n'est donc pas la disponibilité totale de nourriture mais son accès facile par les individus et les familles. Les données de l'EPA (2004-2005) indiquent que 67% de l'alimentation des ménages se compose de céréales.

Or, on distingue une pauvreté céréalière qui dépend du rapport entre le disponible céréalier des ménages et leurs besoins, comparés à la norme de consommation. La moyenne nationale en terme de disponibilité céréalière est très fluctuante suivant les provinces et les aléas climatiques au cours des saisons agricoles. Pendant la période considérée, seuls 60,6% des ménages burkinabés étaient autosuffisants par rapport à leurs besoins céréaliers (Données EPA 2004-2005). Etant donné la fluctuation de la production céréalière observée, la sécurité alimentaire n'est pas garantie pour la population.

Pourtant, plusieurs initiatives gouvernementales permettent de dire que la sécurité alimentaire est au cœur des priorités de développement économique et social du Burkina Faso. En effet, le pays a souscrit aux directives du Sommet Mondial sur l'alimentation tenu à Rome en 1996 en s'assignant comme objectif de réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de la malnutrition. Elles justifient aussi l'adhésion de notre pays aux Objectifs du Millénaire en général, mais plus particulièrement à l'objectif 1, qui figure dans le tableau suivant.

Objectif 1	Réduire l'extrême pauvreté et la faim
	Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.
	Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Cette préoccupation est prise en compte dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP) et dans la Lettre de politique de développement rural décentralisé. Pour opérationnaliser cette volonté politique en matière de sécurité alimentaire et en suivre les résultats, le Burkina Faso a pris plusieurs initiatives importantes. Une Stratégie opérationnelle et un programme de sécurité alimentaire durable (2003) ont été conçus par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Halieutiques. Une autre initiative gouvernementale est l'élaboration de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (2003-2015). L'objectif principal de cette Stratégie est de construire d'ici 2015, les conditions d'une sécurité alimentaire durable, de réduire les inégalités structurelles et la pauvreté. Il souscrit en cela aux directives du Sommet Mondial sur l'Alimentation, tenu à Rome en 1996. Les objectifs spécifiques retenus dans la Stratégie sont les suivants :

- augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée
- renforcer les capacités du marché de façon à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires
- améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables
- renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle
- renforcer les capacités des acteurs et promouvoir la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Pour réaliser ses différents objectifs en matière de sécurité alimentaire, le gouvernement ne compte pas seulement sur la production agricole pluviale. La contribution de l'élevage a déjà fait l'objet d'une étude par Sidibé et all (2005) dont le titre est le suivant « Formation du revenu des ménages agricoles et contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire ». Il mise aussi sur l'apport d'autres activités économiques comme l'élevage et les cultures de saison sèche.

Le bien-fondé d'une telle option est défendu dès 1999 par la DGPSA qui fait le constat suivant : « La lutte contre l'insécurité alimentaire désormais va au-delà du bilan céréaliier pour s'étendre à d'autres cultures. La filière maraîchère qui joue un grand rôle dans l'économie et dans la sécurité alimentaire, pourrait constituer un soutien pour les cultures "menacées" par les subventions et une alternative stratégique dans la sécurité alimentaire. Il lui faudrait pour parvenir à cela une compétitivité et une dynamique capable de soutenir tous ces nouveaux défis qui s'imposent à elle. Des politiques agricoles et alimentaires structurelles et conjoncturelles doivent donc être mises en œuvre par les décideurs ».

Ainsi donc, au cours des dernières décennies, des mutations profondes de l'économie agricole donnent lieu à l'émergence de nouvelles pratiques qui sont des tendances fortes en matière de stratégies de sécurité alimentaire. Dans le contexte burkinabé dominé par l'agriculture de subsistance, les cultures de saison sèche, à travers l'exploitation de petits, moyens et grands périmètres, apparaît comme une réponse appropriée pour concourir à la réduction du risque climatique, à la sécurisation de la production agricole et, partant de là, à la réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté en milieu rural. Ci-dessous, nous présentons les politiques et stratégies du gouvernement pour promouvoir l'agriculture irriguée et les cultures de saison sèche.

2.4. POLITIQUES ET STRATEGIES GOUVERNEMENTALES EN MATIERE D'IRRIGATION ET DE CULTURES DE SAISON SECHE

Le Gouvernement burkinabé a engagé de nombreuses actions en faveur des productions de saison sèche depuis les années soixante qui ont consisté, dans un premier temps à réaliser des aménagements de grands barrages comme celui de Bagré et de la Kompienga. Par la suite, de nombreux petits barrages, des plaines et vallées comme la vallée du Sourou, la Vallée du Kou et le périmètre sucrier de la SOSUCO ont été réalisés. Les résultats de ces aménagements ont quelque peu été mitigés à cause, entre autres, de la faible valorisation des infrastructures dont la gestion est largement déficiente et du faible accroissement de la productivité agricole. L'analyse de cette situation a conduit les autorités à envisager, à partir de la fin des années 1990, de nouvelles initiatives pour relancer l'agriculture irriguée, sous toutes ces formes.



LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE D'HYDRAULIQUE AGRICOLE

A la lumière des expériences antérieures, de l'évolution tant socio-démographique, socio-économique que politique du pays, la maîtrise de l'eau est devenue une des priorités nationales à partir de 1980. Cette tentative de dompter l'eau en vue d'une utilisation efficiente dans l'agriculture s'est poursuivie jusqu'en 1990, date à laquelle le pays a opté pour le développement exclusif des bas-fonds au détriment des grands périmètres sous irrigation à maîtrise totale de l'eau.

Mais, la récurrence de l'insatisfaction vis-à-vis des résultats escomptés, a amené les chercheurs à proposer des exploitations de petite taille et techniquement bien encadrées. Cette approche nouvelle de production a donné des résultats satisfaisants dès les premières années. Les performances enregistrées sur les sites expérimentaux suscitent un grand engouement chez les partenaires au développement. Ainsi, la Communauté européenne, la France et l'Italie décidèrent d'accompagner cette initiative à travers le financement d'un projet intitulé 'Etude de la recharge des aquifères de socle cristallin'. Dans cette promotion des petits périmètres irrigués villageois, le projet a expérimenté l'utilisation des ressources en eaux souterraines pour le développement des cultures irriguées sur les sites de Barogo et de Sanon tous situés dans la province d'Ouhitenga dès les années 90. Malgré les résultats remarquables de cette expérience, l'initiative connaîtra un ralentissement pour diverses raisons dont les principales sont d'ordre financier à cause du retrait progressif des bailleurs de fonds.

En 1992, le gouvernement du Burkina Faso a élaboré la lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA), ainsi que la Lettre de Politique Sectorielle de l'Eau (LPSE), dans le cadre du Programme d'Ajustement du Secteur Agricole (PASA). Ces différentes lettres, définissaient les grandes options stratégiques en matière de développement agricole et de mobilisation des

ressources en eau. Le besoin ressenti par la suite d'une harmonisation de ces politiques a amené le Gouvernement, en 1993, à la publication d'une note de politique de l'hydraulique agricole (NPHA) qui fixait les priorités à moyen terme dans le domaine de l'irrigation, ainsi qu'un programme d'actions en matière d'aménagements hydro agricoles au Burkina Faso.

Ces orientations politiques ressortent dans les divers documents du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, notamment dans le Plan d'Action du CSLP pour la période 2006-2008. En son programme 3.1. portant sur la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole, les principaux résultats attendus pour la période sont les suivants:

- la fonctionnalité des ouvrages est améliorée (stabilité et capacité de stockage assurées et augmentées) ;
- les acteurs et usagers sont organisés et responsabilisés ;
- les ouvrages sont protégés et suivis ;
- les productions sur les périmètres irrigués sont stables et régulières ;
- les principales contraintes de débouchés en aval sont maîtrisées ;
- les producteurs ont acquis une bonne capacité en gestion de leurs exploitations.
- l'irrigation devient une pratique courante et systématique ;
- la production en saison sèche est développée sur l'ensemble du pays ;

On notera, en particulier, que la politique du Gouvernement relative au sous- secteur de l'hydraulique agricole contient des dispositions particulièrement favorables au développement de l'initiative privée. Dans le cadre du PASA, il est prévu un désengagement progressif de l'Etat au profit des opérateurs privés, des fonctions autres que celles d'orientation, de suivi et de contrôle, ainsi que la promotion de l'agro-business et l'agro-industrie, notamment dans les périmètres irrigués du Sourou et de Bagré. L'agro-business désigne toute exploitation agricole qui va au-delà de l'autoconsommation, tandis que dans l'agro-industrie, l'exploitant peut être amené à s'orienter vers des actions intégrées (production, transformation, conservation, approvisionnement, commercialisation). La superficie minimale attribuée est de dix hectares, alors que la superficie maximale est déterminée en tenant compte de la disponibilité des terres ainsi que des capacités de l'exploitant. Il est délivré à l'exploitant un titre de jouissance, avec une durée de bail de 25 ans au moins renouvelable par tranches de 25 ans, sans dépasser une durée totale de 99 ans. Ce bail peut être transformé en permis d'exploiter conformément aux textes en vigueur.

Entre 1994 et 2003, il y a eu l'adoption de la note d'orientation de la politique hydro agricole qui fixe les priorités nationales à moyen terme en matière de politiques de gestion et d'aménagement hydro agricole. Elle est suivie par l'élaboration du Programme de gestion intégrée de l'eau (GIRE) en 2000. Dans le cadre du GIRE, l'option a été prise de passer d'une gestion sectorielle à une gestion intégrée et holistique des ressources après une révision du cadre réglementaire et institutionnel du secteur de l'eau et un changement profond des mentalités de ses acteurs. Les plus grandes innovations proposées sont :

- l'intégration transsectorielle des différents usages et fonctions de l'eau ;
- l'intégration des différents utilisateurs/bénéficiaires au processus de prise de décision
- l'intégration des conditions (hydriques, socio-économiques, etc.) passées, présentes et futures.

Elle a été suivie par bien d'autres initiatives (Projet DIPAC, PPIV) qui visent d'une part l'implication du secteur privé et d'autre part l'accroissement de la production alimentaire notamment vivrière par les petits producteurs. Le PPIV porte sur la promotion de petits périmètres irrigués pour la culture de céréales et de légumineuses et notamment le maïs et le niébé en saison sèche, en utilisant des systèmes d'irrigation simples et à faibles coûts et des technologies de

production appropriées. De petites surfaces (0,5 à 2 hectares) sont aménagées et mises en valeur par les populations. Les outils de travail utiles à leur exploitation sont fabriqués par des artisans nationaux (pompes à pédales).

Cela suscite de grands espoirs parmi les populations rurales et un intérêt croissant des pouvoirs publics, qui y voient une alternative souple et moins coûteuse que les grands aménagements. Il s'agit de la petite irrigation villageoise qui présente l'avantage d'être à la portée même du plus "petit" producteur.

Les principales orientations de cette politique sont les suivantes : organisation et gestion des périmètres, mise en valeur agricole, sécurisation foncière, gestion des ressources naturelles, organisation du suivi et de l'évaluation des performances des aménagements. Le programme d'actions comportait six éléments qui concernent : la valorisation et l'extension des grands périmètres, la consolidation des périmètres en amont et en aval des petits barrages, l'appui à l'irrigation privée, l'aménagement de bas-fonds dans le Sud-Ouest du pays, la conservation des eaux et des sols, un appui institutionnel pour le suivi de la politique et la coordination des programmes d'hydraulique agricole.

Malgré ces efforts en faveur de l'irrigation, l'agriculture burkinabé demeure toujours dépendante à plus de 75% des productions pluviales. Sur un potentiel de terres irrigables de près de 233500 ha, il n'y a que 25000 ha de terres qui sont exploitées. Pendant ce temps, les populations rurales vivant de cette agriculture sont parmi les plus pauvres du pays. En effet, 93 à 95% des pauvres du Burkina sont des ruraux pratiquant l'agriculture vivrière. Ces derniers sont en proie à de nombreuses difficultés dont le plus important est la malnutrition. De manière générale, l'agriculture en dehors des cultures industrielles et des cultures de saison sèche offre très peu de revenus monétaires aux producteurs.

CHAPITRE III : LES POTENTIALITES DU BURKINA EN MATIERE DE CULTURES DE SAISON SECHE

3.1. LES RESSOURCES EN TERRES ET EN Eau

3.1.1. LES TERRES IRRIGABLES ET LES SURFACES AMENAGEES

Les cultures de saison sèche, avec ses 32 258 ha, n'occupent que 0,6% à 0,8% des terres cultivées annuellement au Burkina Faso soit 14% des terres irrigables qui sont estimées à 233 000 ha². Les superficies exploitées fluctuent d'une saison à une autre. En outre, les superficies exploitées se situent autour de 24 400 ha dont 12 400 ha sont en maîtrise totale (avec environ 5 500 ha de riz), 6 000 ha en bas-fonds (dont 2 000 ha de riziculture de bas-fonds améliorés), et 6 000 autres ha en petite irrigation. Le détail est donné par le tableau 3.1 ci-après :

Tableau 3.1 : Superficies irrigables et périmètres aménagés

Type d'aménagement	Potentiel	Superficie aménagée (ha)	Superficie exploitée (ha)	Intensité culturale / moyenne (%)	Cultures dominantes	Rendements actuels (t/ha)	Rendements potentiels (t/ha)
Grands périmètres	30 000	12 058	10 400		Riz	4	6
Périmètre sucrier de Banfora		3 900	3 900	-	Canne à sucre		
Autres périmètres		8 158	6 500	80	Riz		
Moyens périmètres (aval de barrages)	20 000	3 000	2 000	66		3,5	6
Petite irrigation	93 000	10 000	6 000	70	- maïs - niébé - oignon - tomate - haricot vert - pomme de terre	3 1 17 21 8 22,5	4 1,2 40 40 10 35
Aménagements de bas-fonds	90 000	7 200	6 000	85	- riz - tomate - oignon	2,2 22 20	3,5 30 30
TOTAL	233 000	32 258	24 300				

Source : Rapport de SNDDI et de la DGPSA/DSA - MAHRH

3.1.2. LES RESSOURCES EN EAU

Le réseau hydrographique du Burkina Faso se divise en quatre principaux bassins qui sont: (i) Les bassins du Mouhoun et le Nakambé qui s'étendent sur 63% du territoire et sont constitués des fleuves Mouhoun, Nakanbé, Nazinon et Penjari qui se rejoignent au Ghana ; (ii) Le bassin du Niger qui occupe 30% du pays et draine l'Est et l'Ouest du pays pour se jeter dans le fleuve Niger ; (iii) Le bassin de la Comoé qui s'étend sur 7% du pays, traverse la Côte d'Ivoire avant de

² Certaines sources du MAHRH font état d'un potentiel de 500 000 ha

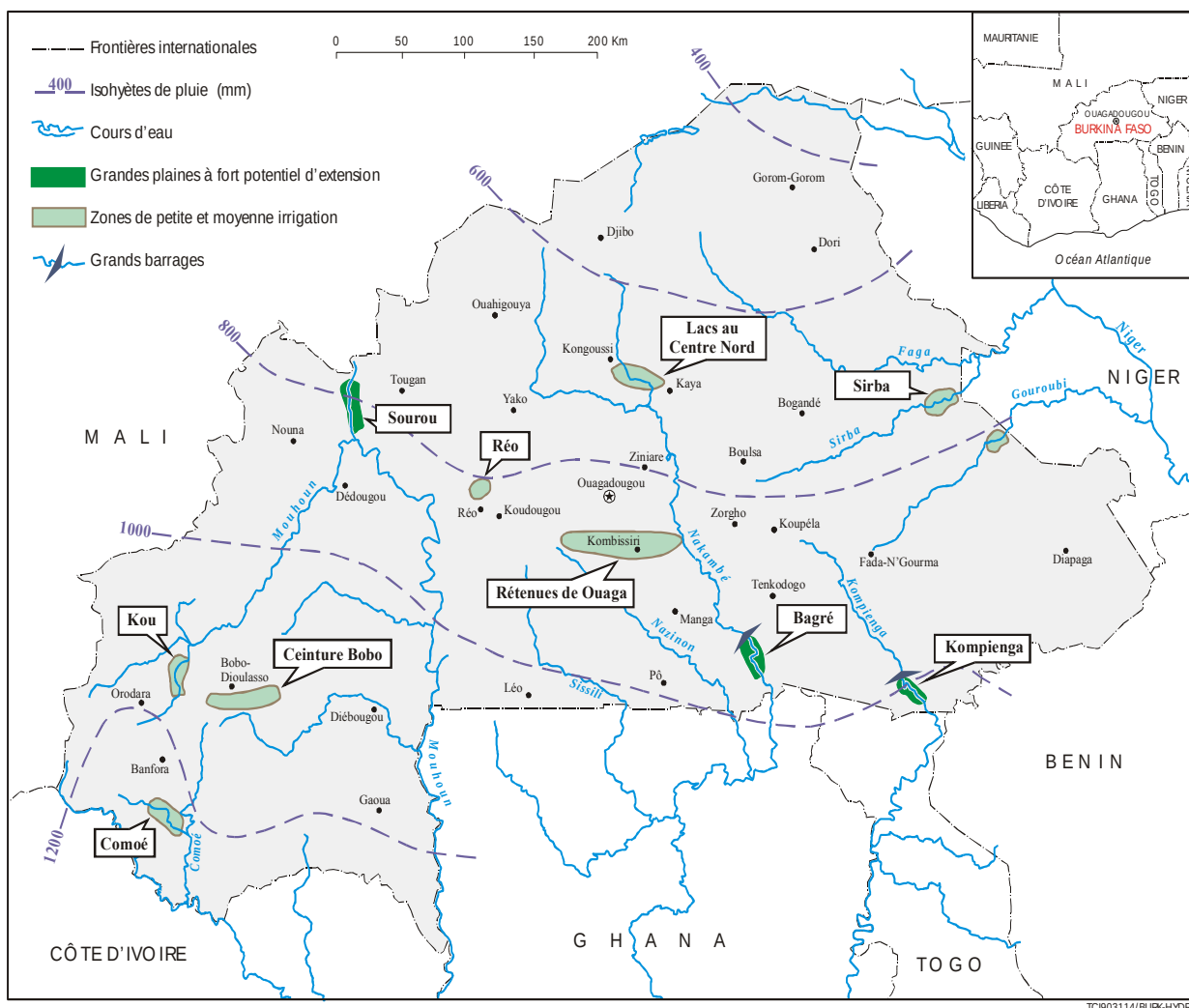
se jeter dans le golf de Guinée. (iv) Le Burkina Faso compte de nombreuses zones humides qui occupent 180 000 ha de plans d'eau. Les ressources en eau renouvelables sont estimées à 12,5 milliards de m³ dont 8 milliards de m³ pour les eaux de surface (carte 1 ; page suivante)

3.2. TYPOLOGIE DES PERIMETRES IRRIGUEES

La classification des périmètres irrigués, adoptée dans la stratégie pour le développement de l'agriculture irriguée est la suivante :

- (i) Les Grands périmètres (périmètres collectifs d'initiative publique): ils couvrent plusieurs centaines d'hectares, voire quelques milliers d'hectares d'un seul tenant. Ce sont les périmètres comme la vallée du Kou, Karfiguèla, le périmètre sucrier de Banfora, les périmètres de Banzon, Douna, les périmètres du Sourou et Bagré ;
Ce sont des périmètres avec:
 - irrigation gravitaire à partir de barrage ;
 - irrigation gravitaire par dérivation de cours d'eau ;
 - irrigation gravitaire par pompage ;
- (ii) Les périmètres moyens : ils ont une superficie comprise entre une vingtaine d'ha à une centaine d'ha. Il s'agit surtout des périmètres en aval des barrages ou autour de lacs naturels (exemple : Dakiri, Zoungou, Kassanga, etc.) avec irrigation gravitaire à partir de barrage ;
- (iii) Les petits périmètres dénommés « La petite irrigation » : ils correspondent aux périmètres de quelques ares à une vingtaine d'ha. ils peuvent être individuels (privés) ou villageois (coopérative) ; exemple : BAM, BAMA, DIARADOUGOU, DONSIN, etc. On trouve les exploitations urbaines et souvent péri urbaines dans cette catégorie de périmètre.
- (iv) L'aménagement des bas fonds : ce sont des aménagements en maîtrise partielle de l'eau.

Carte 1. Réseau hydrographique et principales zones d'irrigation



Source : BURKINA FASO/MAHRH/PPIV (2015): Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée - Stratégie, plan d'action et plan d'investissement - Horizon*

3.3. Typologie des zONES DE PRODUCTION

Au Burkina Faso, les cultures de saison sèche sont pratiquées presque exclusivement dans des bas-fonds, autour des barrages, des lacs et des cours d'eau (rivière ou fleuve) autour des grands centres urbains et des zones aménagées.

Ont distingué trois types d'exploitations :

- Les exploitations urbaines ;
- Les exploitations périurbaines (autour des grandes villes) ;
- Les exploitations rurales.

■ Les exploitations urbaines

Ce sont des parcelles situées à l'intérieur des villes aux abords des cours d'eau qui traversent les villes (cas des parcelles maraîchères situées sur les deux rives du Houet dans la ville de Bobo-

Dioullasso) ou à l'aval et autour des barrages à l'intérieur des villes (cas des parcelles maraîchères situées en aval des barrages de Boulmiougou et de Tanghin Barrage, dans la ville de Ouagadougou).

L'estimation du nombre de producteurs et des superficies occupées par ces parcelles dans toutes les villes du Burkina Faso reste très difficile, faute de statistiques fiables. Ces parcelles sont exploitées par des producteurs généralement très pauvres qui vivent à l'intérieur des villes. Le maraîchage constitue leur unique activité. Les produits sont en priorité destinés à la vente immédiate dans les villes où ces exploitations sont installées. L'autoconsommation est très faible. Les spéculations à cycle très court sont généralement cultivées. Les principales cultures rencontrées et les rendements obtenus sont : la laitue (23t/ha), le chou (27t/ha), la fraise (21t/ha), le persil, l'amarante, le céleri, l'épinard, le gombo (8t/ha), l'oignon feuille, et le piment (9t/ha).

Le système d'irrigation dans la plupart de ces sites urbains est de type traditionnel. L'irrigation est conduite à l'arrosoir à partir des puisards creusés à proximité des retenues d'eau. C'est la nappe phréatique des retenues qui alimente ces puits. L'utilisation des motopompes est très rare sans doute à cause de l'exiguïté des parcelles. Chaque producteur exploite en moyenne entre 100 et 500m² de surface. Le statut foncier varie d'un périmètre à l'autre et plus particulièrement d'une ville à l'autre. En outre si 78% des exploitants de la zone urbaine de Bobo Dioullasso ont hérité des terres, seulement 27% le sont à Ouagadougou (Sangaré, 2007). La plupart des exploitants ne sont pas des propriétaires terrains et de ce fait louent les parcelles et reversent une partie de leur revenu aux propriétaires.

Cette agriculture urbaine contribue à la viabilité des villes de plusieurs manières : socialement, économiquement et écologiquement. Les jardins maraîchers urbains présentent certes des avantages certains. En outre, ils augmentent de façon significative la qualité et la quantité de la nourriture disponible pour les familles des producteurs et leur voisinage et améliorent la situation financière des familles, l'environnement et l'écologie des villes. Ce qui contribue à réduire au maximum les déchets urbains.

Cependant, la contrainte majeure de cette agriculture urbaine est le manque d'espace pour produire en ville (cas de Ouagadougou et Bobo Dioullasso) ou de disponibilité en eau en permanence (cas de la ville de Ouahigouya où les puits tarissent au mois avril). En effet, on assiste en ville à une dualité entre les ressources utilisées à des fins agricoles et non agricoles : propriété d'habitation et propriété foncière agricole, eau pour la consommation humaine et pour la production agricole, déchets ménagers et industriels et intrants agricoles, etc. Le manque d'espace contraint les producteurs à s'installer très près des abords des barrages et cours d'eau entraînant l'ensablement des ces retenues et la pollution des eaux par les engrais et pesticides utilisés sur les cultures. Il y a aussi l'utilisation des eaux d'évacuation des ménages et des formations sanitaires pour irriguer les cultures et ce qui, nécessairement, conduit à la production de légumes contaminés et donc impropres pour la consommation humaine.

Les municipalités ont de plus en plus tendance à réduire au maximum l'activité maraîchère dans les villes et d'organiser des sites de production dans les zones péri urbaines. L'exemple de la ville de Ouagadougou constitue un cas. Les eaux usées des ménages sont canalisées et traitées en dehors de la ville de Ouagadougou et serviront à irriguer un périmètre maraîcher construit à cet effet.

■ Les exploitations périurbaines :

On définit par « exploitations périurbaines » celles situées à l'extérieur des villes aux abords des retenues d'eau permanentes ou temporaires (puits, forages, barrages) mais situées à des distances de 25 km environ autour des villes. C'est le cas des périmètres maraîchers de Saaba, Koubri, Loumbila Boulbi, etc. autour de Ouagadougou ; c'est également le cas de Lebredougou et Tengrela à Banfora ; des périmètres maraîchers de Bama pour la ville de Bobo-Dioulasso et de Goïné pour la ville de Ouahigouya.

Le nombre de producteurs et les superficies occupées par ces parcelles dans toutes les villes du Burkina Faso restent très difficiles à estimer, faute d'enquêtes permanentes. Toutefois, il existe des données dans certaines villes (Bobo Dioulasso avec 1100 exploitants sur une superficie de 200 hectares). Ces parcelles sont exploitées par des producteurs généralement pauvres qui vivent dans les périphéries. Ils peuvent exercer d'autres activités rémunératrices contrairement aux maraîchers urbains. Les produits sont en priorité destinés à la vente immédiate dans les villes les plus proches. L'autoconsommation est très faible. Les spéculations sont plus diversifiées allant aux spécialisations à cycle court (laitue, persil, amarante, céleri, haricot vert, radis, oignon feuille, haricot feuille, oseille feuille) aux spéculations à cycle long (tomate, oignon bulbe, chou, poivron, piment etc.).

Dans les exploitations péri-urbaines, le système d'irrigation utilisé est de type gravitaire, à l'arrosoir et dans une moindre mesure, le système goutte à goutte. Les moyens d'exhaure sont principalement les puisettes, les motopompes et les pompes à pédales. La taille des parcelles est aussi très variable en fonction de la taille de la famille et du statut foncier. Chaque exploitant a en moyenne entre 100 et 10.000m². La plupart des exploitants louent les parcelles et reversent une partie de leur revenu aux propriétaires terriens.

■ Les exploitations maraîchères rurales

On appelle exploitations maraîchères rurales toutes les exploitations sous irrigation situées en zones rurales qu'elles soient aménagées ou non. On trouve dans cette catégorie les grands périmètres aménagés qui reçoivent un encadrement soit de l'état soit d'ONG. C'est notamment le cas du périmètre maraîcher de Guédougou, de Kongounsi, du Lac Dem, etc.

Les exploitants sur ces périmètres travaillent sur de grandes parcelles (500 à 10.000 m²). La parcelle est attribuée par l'Etat ou l'ONG responsable de l'aménagement moyennant le paiement de taxes afférentes à l'utilisation de l'eau. On y trouve une gamme très variée de spéculations qui généralement sont de cycle long et supportent le transport. Les principales spéculations rencontrées sont : oignon, tomate, chou, aubergine, haricot vert, pomme de terre, etc. Etant donné que ces zones sont généralement éloignées des grands centres de consommation, les spéculations à cycle court et qui ne supportent pas le transport et se détériorant vite sont limitées (laitue). Les produits maraîchers sont soit destinés à la consommation dans les grandes villes du Burkina Faso ou soit à l'exportation régionale (tomate au Ghana et au Togo, chou et gombo en Côte-d'Ivoire, etc.). Certains périmètres maraîchers ruraux sont spécialisés dans la production de spéculations à haute valeur ajoutée. C'est notamment le cas des périmètres maraîchers de Guédougou et de Kongounsi spécialisés dans la production du haricot vert depuis plus de quatre décennies.

Dans les exploitations maraîchères rurales, le système d'irrigation utilisé est de type gravitaire. Les moyens d'exhaure les plus utilisés demeurent la motopompe.

3.4. TYPOLOGIE DES ACTEURS

On distingue plusieurs acteurs dont les plus directement concernés sont les producteurs, les commerçants et les transformateurs. Dans cette partie nous ne parlerons que des producteurs, des commerçants et des transformateurs. L'encadrement et l'appui de l'état et des structures sont traités dans les aspects institutionnels.

3.4.1 LES PRODUCTEURS

Au titre de la campagne maraîchère 2005-2006, 170.945 personnes se sont adonnées au maraîchage. On y dénombrait 127.127 hommes soit 74% contre 43.746 femmes soit 26%. Au niveau national, la production maraîchère est dominée par les hommes. Ces chiffres cachent des disparités selon les provinces.

Une domination masculine est constatée dans les provinces du Houet (94%), du Kadiogo (93%) et du Yatenga (93 %). Le contraire s'observe dans le Yagha (86%), la Komandjari (84%) et le Loroum (60%) où les femmes sont majoritaires. On relève une présence moindre des femmes dans les provinces de l'Oubritenga et du Mouhoun (Figure 3.1). Elles représentent respectivement 22% des effectifs contre 78% d'hommes. Au Mouhoun, on compte 30% de femmes pour 70% hommes qui pratiquent le maraîchage. Le Sourou est la seule province où le rapport hommes/ femmes dans les effectifs maraîchers tend le plus vers l'égalité entre les deux sexes. Sur un effectif total de 5.532 producteurs recensés, on y dénombre 3.191 hommes (58 %) contre 2.340 femmes (42%).

Figure 3.1: Proportion des maraîchers selon le genre

L'ensemble de ces producteurs se retrouvent dans trois grands groupes d'exploitants qui sont :

- 1- *Les petits exploitants travaillant sur des superficies de 0,05 à 3 ha* à titre individuel, en famille ou en qualité de membre d'un groupement. Ces exploitants font du maraîchage en saison sèche et de l'arboriculture en aval des barrages aménagés ou sur les abords des lacs naturels ou rivières permanentes. L'exploitation n'appartient pas à un périmètre structuré et, l'accès à la terre ne dépend que du chef de terre ou des propriétaires coutumiers. Cette catégorie de producteurs se rencontre généralement, dans les agglomérations des villes où ils exploitent la ceinture maraîchère des centres urbains et où la production se fait toute l'année sur de très petites parcelles. C'est le cas de l'agriculture urbaine et périurbaine.
- 2- *Les exploitants moyens travaillant sur des superficies de 3 à 10 ha.* Il s'agit essentiellement d'exploitants individuels qui emploient une main d'œuvre salariée. Certains ont des revenus urbains tandis que d'autres sont des paysans dont l'agriculture irriguée est l'activité principale ;
- 3- *Les exploitants exportateurs travaillant sur des superficies beaucoup plus importantes pouvant aller jusqu'à 100 ha et plus.* La production est consacrée principalement à l'exportation. Le haricot vert constitue le principal produit d'exportation. Les exploitants - exportateurs contrôlent des périmètres entiers qu'ils ont fait aménager à leurs frais. La culture est faite par les paysans des localités d'implantation des sites de production, organisés en groupement. L'exploitation est dirigée par un chef de périmètre, salarié de l'exportateur.

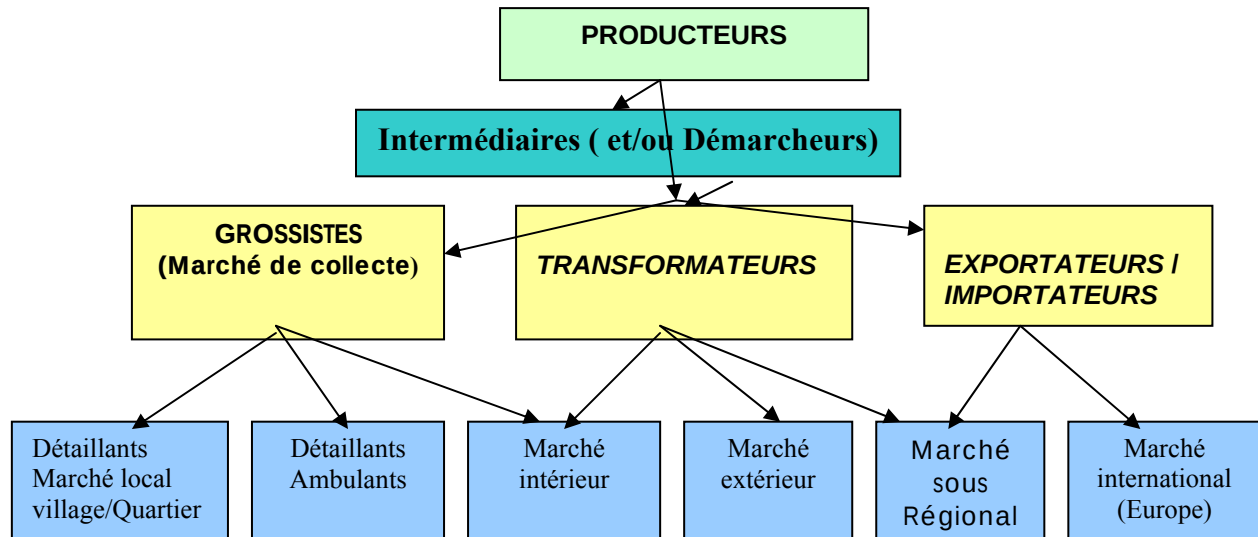
3.4.2 LES COMMERÇANTS

La commercialisation des produits de saison sèche est majoritairement assurée par le secteur informel qui à son tour est dominé par les femmes, surtout pour les productions en zones urbaines et périurbaines. Il n'existe cependant pas de données statistiques permanentes sur les productions de saison sèche en général et sur la commercialisation des fruits et légumes, en particulier.

L'analyse de la commercialisation permet de distinguer le marché intérieur (les marchés villageois, les marchés urbains), sous régional et international.

Les différents acteurs de la commercialisation sont les producteurs, les intermédiaires (ou démarcheurs), les grossistes et les détaillants comme le montre le schéma 3.1 ci-dessous :

Schéma 3.1 : exemple de commercialisation des fruits et légumes : Circuit de distribution



3.4.3 LES TRANSFORMATEURS

La transformation des produits issus de la culture de saison sèche dont les fruits et légumes sont dominants vise deux objectifs :

1. La résolution des problèmes de surplus et de manque de production liés à la saisonnalité qui se caractérisent, d'une part par les prix très bas pendant les périodes de forte production (cas de la tomate au cours des mois de février mars 2007 où la caisse de 100 kg s'achetait à moins de 2000F CFA) et des prix élevés en période de faible production, d'autre part par de grosses pertes dues au pourrissement des produits.
2. La valorisation des productions par un accroissement d'une plus-value.

On distingue trois types de transformateurs :

1. Les petits transformateurs individuels artisanaux. Ce sont les femmes qui font le séchage des produits maraîchers et fruitiers au soleil ;
2. Les transformateurs semi industriels qui sont toutes ces petites unités de transformation plus ou moins organisés (ex .le Cercle des sécheurs (CES), avec comme organisation faîtière la Fédération des Industries Agro Alimentaire du Burkina (FIAB) ;
3. Les transformateurs industriels tel l'ex SAVANA.

La première usine moderne de transformation des fruits et légumes au Burkina, La SAVANA, créée dans les années 70 pour répondre au besoin du marché national et sous-régional notamment en concentré de tomate et en jus de fruits (mangue, tamarin, orange). Mais celle-ci s'est révélée inadaptée et a dû fermer pour diverses raisons.

De nos jours, seules quelques petites unités de faible capacité assurent la transformation. Le besoin de transformation des produits pour le marché national reste encore élevé. En outre, depuis la cessation des activités de LA SAVANA dont la SOPROFA a tenté de reprendre les activités de transformation (et qui a aussi mis fin à ses activités), le marché national de tomate et de jus est occupé en partie par les produits importés. Des ménagères essaient de combler les besoins des consommateurs urbains en offrant de jus fabriqués artisanalement. Les activités de transformation menées par les Petites et moyennes industries (PMI) sont essentiellement le séchage et notamment celui de la mangue. Certaines ONG et projet appuient ces PMI (ex. le Centre Albert Sweiltzer (CEAS –BF) qui appuie les producteurs et les transformateurs en formations et en logistiques pour la transformation.

La transformation de la tomate est négligeable actuellement. Mais de grandes potentialités existent avec un marché en attente de plus de 20 tonnes de tomate séchée pour le CEAS BF.

Dans l'ensemble les technologies de transformation actuellement utilisées dans le pays ne sont pas conformes aux nouvelles normes applicables en 2005 sur le marché européen. Sans changement ou réadaptation totale, toutes les PMI perdront leur marché principal. ***Il est indispensable et urgent d'encourager la professionnalisation de cette activité de transformation qui pour l'instant est presque exclusivement l'affaire des groupements ou de petits (tes) transformateurs (trices) traditionnels (Iles).*** L'état devrait mettre un accent particulier sur ce secteur qui peut donner une plus value aux productions de saison sèche qui pour le moment sont majoritairement commercialisées à l'état non transformé.

Outre le séchage, quelques PMI produisent en faible quantité des jus de fruits, de la confiture et conserves (NOOMDE, et aujourd'hui, DELICIO situe à Ponsomtenga, qui font des jus de mangue, tangelo, gingembre, tamarin, etc.).

3.5. Dispositifs institutionnels et organisationnels

3.5.1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

Depuis 1997, date de la création du Ministère des Ressources Animales, la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de développement rural est partagée entre le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) et le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie (MECV). La création du Secrétariat Permanent chargé de la Coordination des Politiques Sectoriel (SP/CPSA) en 2001 est intervenu dans un contexte marqué par la nécessité de donner plus de cohérence dans les interventions publiques à l'endroit du secteur rural. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, l'opérationnalisation du nouveau dispositif s'est matérialisée en 2006 par l'installation officielle du conseil national de sécurité alimentaire (CNSA), la signature de l'arrêté conjoint portant attributions, organisation et fonctionnement des structures déconcentrées du CNSA, la préparation et la finalisation d'un programme pour l'installation et la formation des membres des structures déconcentrées du CNSA.

L'Etat est jusqu'ici l'acteur principal du secteur hydro-agricole. Etant donné les coûts élevés des aménagements hydro agricoles, surtout en maîtrise totale de l'eau, l'Etat, avec l'aide de ses partenaires financiers, est souvent la seule entité capable d'investir dans ce domaine. Il intervient dans la planification et l'identification des projets, la mobilisation des ressources financière, la conception et la réalisation des aménagements, l'allocation des terres aménagées. La conception,

la coordination et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'hydraulique agricole sont assurées essentiellement par des structures sous la tutelle des trois Ministères suivants :

- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique de l'eau (planification, mobilisation et gestion des ressources en eau, réalisation des aménagements hydro-agricoles, etc). Le ministère coordonne aussi la production agro-pastorale, notamment la mise en valeur des aménagements hydro-agricoles (vulgarisation, formation des producteurs, etc.) et la gestion des aménagements, en partenariat avec les groupements des producteurs.
- Le Ministère de l'Environnement et du cadre de vie, chargé de la gestion environnementale
- Le Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS), chargé de la recherche agricole et de la formation des techniciens spécialisés à travers l'Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA).

Dans le domaine spécifique des aménagements hydro agricoles, la mise en œuvre des actions sur le terrain est confiée à des structures décentralisées (Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, ...), Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou (AMVS), Maîtrise d'Ouvrage de Bagré (MOB), etc.

3.5.2 RÔLE DE L'ÉTAT DANS L'ORGANISATION DU SECTEUR ET DES PRODUCTEURS

L'Etat est présent à toutes les étapes du développement et de la gestion de l'irrigation. Il a développé au fil des années des instruments juridiques pour encadrer les activités dans le secteur. Ces différents textes et lois réglementaires fixent les conditions de l'exercice de l'agriculture de saison sèche sur les sites aménagés. Ils indiquent aussi le rôle des différentes structures de l'Etat et des autres acteurs dans l'organisation et la gestion des cultures de saison sèche. Sur le plan législatif, le fonctionnement organisationnel et institutionnel des périmètres irrigués est régi par une série de textes dont les principaux sont les suivants :

- La Zatu N°AN VIII 039 bis/FP/PRES du 4 Juin 1991 portant réorganisation agraire et foncière (RAF) ;
- La loi N°014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso ;
- Le décret N°97-054/PRES/PM/MEF du 06 février 1997 portant conditions et modalités d'application de la loi sur la Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso ;
- L'Arrêté N° 9/AGRI-EL/CAB du 5/09/1973 fixant les conditions d'attribution d'exploitations des terres ayant fait l'objet d'aménagement hydro-agricole ;
- Le Décret N° 83/0259/CSP/PRES du 29 juin 1983 fixant les conditions d'attribution et d'exploitation des terres aménagées ;

- Le Raabo conjoint N° AN VIII 01 / FP / AGRI – EL/ACP/EAU/MF/MAT/MET du 9 Août 1990 portant approbation du cahier des charges sur l'exploitation des périmètres hydro-agricoles.
- La Zatu N°AN VII 035/FP/PRES du 18 Mai 1990 portant statut général des groupements coopératifs et sociétés coopératives au Burkina Faso ;
- L'Arrêté N° 83-/18/DR fixant la composition et les attributions des comités de gestion des périmètres hydro agricoles ;
- Le Décret N° 82/0134/CMRPN/PRES/MDR portant institution des redevances sur les périmètres hydro agricoles ;
- Loi N°020/96/ADP du 10 juillet 1966 portant institution d'une taxe de jouissance pour l'occupation des terres du domaine foncier national appartenant à l'Etat ;

La récente loi votée en 2006 pour la mise en place des comités d'irrigants vient s'ajouter aux différents textes ci-dessus cités. Selon les missions attribuées par l'Etat à ces comités d'irrigants, ils doivent :

- contribuer physiquement et/ou financièrement à l'aménagement des périmètres;
- assurer une mise en valeur optimale des aménagements et une rentabilité économique des investissements;
- assurer une gestion efficiente et durable des exploitations et des équipements et des ouvrages hydrauliques;
- assurer la protection de l'environnement et une gestion durable des ressources naturelles.

1-

On peut s'interroger cependant sur les mesures d'accompagnement prévues pour favoriser le fonctionnement effectif des comités et l'application réussie des différentes lois. Selon les informations recueillies pendant les enquêtes, 41 comités d'irrigants ont déjà été installés. Celui de Bobo que nous avons rencontré pendant les sorties de terrain vient d'être installé et n'est pas encore opérationnel. Il y a lieu aussi de se poser une question essentielle : comment les structures paysannes préexistantes vont s'intégrer dans cette nouvelle donne ? Par exemple, dans les autres provinces visitées, d'autres organisations faîtières de paysans qui interviennent : cas de la FEPAB au Namentenga et au Yatenga.

Le rôle de l'Etat touche aussi à d'autres aspects de l'activité. Deux composantes du dispositif institutionnel et organisationnel des cultures de saison sèche qui relèvent de l'Etat sont : la recherche et l'encadrement technique..

3.5.3. LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La recherche contribue énormément au développement du secteur des cultures de saison sèche au Burkina Faso depuis près de cinq décennies. Elle a permis d'atteindre des résultats qui sont vulgarisés sur l'ensemble du pays. On peut retenir, entre autres :

- ⇒ L'identification et la sélection de matériel végétal adapté pour les cultures de saison sèche ; ex : riz, maïs, niébé et légumes quelques légumes (tomate, oignon, chou pommé, laitue, melon, haricot-vert, pastèque, poivron, aubergines, piment, carotte ; gombo, pomme de terre, etc.) ;
- ⇒ La mise au point de guide de gestion des pépinières maraîchères ;

- ⇒ La mise au point d'itinéraires techniques sur la fertilisation et la gestion intégrée de la fertilité des sols ;
- ⇒ L'élaboration de fiches techniques en défense de cultures (utilisation des produits naturels, voile synthétique...) ;
- ⇒ L'élaboration de recueils de fiches techniques des principales cultures ;
- ⇒ La mise au point d'une technologie pour la conservation (niébé, oignon, pomme de terre...);
- ⇒ La formation chaque année de plusieurs dizaines d'ingénieurs et de techniciens de l'agriculture et des producteurs des groupements, mouvements coopératifs et d'ONG

Il convient de souligner que la recherche agricole souffre de manière chronique d'un problème de sous-financement qui ne lui permet pas de répondre suffisamment aux attentes des différents partenaires. Malgré cela, les résultats des recherches sont vulgarisés et les producteurs bénéficient d'un encadrement technique pour développer les cultures de saison sèche.

3.5.4. L'ENCADREMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION

L'encadrement des producteurs maraîchers relève de la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH). La formation et la vulgarisation sont conduites par la Direction de la Vulgarisation et de Recherche Développement (DVRD) en collaboration avec l'Institut de l'Environnement et de recherche agricole (INERA). Le travail de vulgarisation consiste à diffuser les résultats des recherches par l'intermédiaire des essais au champ, des démonstrations, des ateliers régionaux de liaison recherche - développement et par l'organisation des journées de produit comme les journées de pomme de terre, de patate douce, etc.

De nombreuses ONG ou des exportateurs assurent aussi la promotion de certaines cultures telles les cultures maraîchères et fruitières à travers la formation, l'encadrement et l'organisation des producteurs. L'encadrement des producteurs dépend du type d'exploitation :

- Au niveau des jardins de case ou familiaux autour des villes, les *producteurs sont très souvent laissés à eux-mêmes*. Dans quelques rares cas, il arrive que l'assistance technique soit assurée par des projets, à travers l'organisation, la gestion et le suivi agricole.
- Au niveau des petites exploitations sur les périmètres aménagés, l'encadrement technique est assuré par un directeur de projet soutenu par des techniciens et encadreurs. Cet encadrement est essentiellement basé sur l'appui agronomique (mise en place des parcelles, fertilisation, entretien, gestion de l'eau, respect des calendriers culturels). Ces techniciens reçoivent généralement une formation de base pour leur permettre d'être opérationnels sur le terrain. C'est le cas des périmètres PPIV dont la phase pilote s'étendait de 2001 à 2004.
- Au niveau des petites exploitations dans les périmètres non aménagés, l'encadrement technique est assuré par les Directions Provinciales de l'Agriculture qui mettent à disposition, des agents techniciens ou encadreurs souvent non formés en techniques de productions maraîchères.

Cependant il faut noter le faible niveau d’instruction formelle reçue par les producteurs. En exemple, des 170 985 producteurs recensés, la répartition des producteurs selon le niveau de scolarité atteint est la suivante : 67% de non alphabétisés, 12% d’alphabétisés et 12% pour ceux qui ont fait le primaire. *Il n’y a seulement que 2% des producteurs qui ont atteint le niveau secondaire et plus (Figure 3.2). Cela pose un problème de facilité de compréhension des différents itinéraires techniques des cultures.*

Les démonstrations des nouvelles techniques de production sont faites pour les membres des organisations et associations de producteurs et productrices qui se chargent de leur diffusion ultérieure au sein de la communauté. Dans les champs écoles, les encadreurs agricoles continuent de bénéficier de l’encadrement et des conseils techniques des agents d’agriculture.

Cependant, avec la grande expérience de la majorité des producteurs, on peut dire que le faible niveau d’instruction formelle, est souvent compensé par la longue expérience acquise sur le terrain pour la plupart des producteurs (Figure 3.2 ; 3.3). *Ce qui est, théoriquement, un atout ; mais pourrait aussi être un gros handicap, si l’expérience acquise sur le terrain est bâti sur des mauvaises manières telle l’utilisation abusive des pesticides, l’auto production de semences non contrôlées ;*

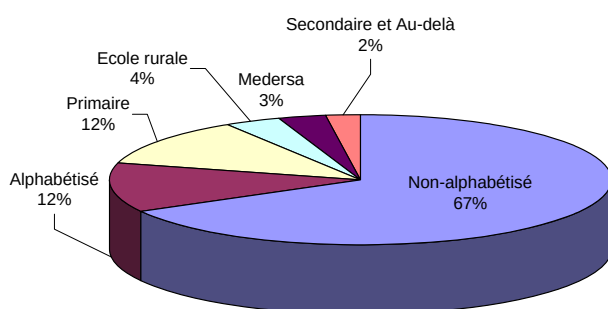


Figure 3.2 : Répartition des producteurs selon le niveau de formation atteint

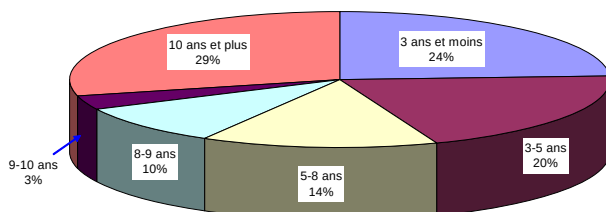


Figure 3.3: Répartition des producteurs maraîchers (Hommes et Femmes) selon l'expérience acquise

En général, les connaissances techniques sont très insuffisamment diffusées et/ou appliquées par les organisations de producteurs qui sont les principaux interlocuteurs de l'Etat au niveau local et sur les sites majeurs. Des questions de fonds ont été abordées concernant les rôles respectifs de l'Etat et des différents acteurs de la production et de la commercialisation pour parvenir à une bonne performance du sous-secteur. Le secteur des cultures de saison sèche est entré depuis quelques années dans une phase de restructuration organisationnelle profonde qui vise à assainir sa gestion et son fonctionnement. On assiste simultanément à l'émergence de nouvelles structures étatiques ou privées ayant des ambitions concurrentes pour planifier et gérer la production et la commercialisation de fruits et légumes au niveau national et sous-régional.

3.5.5. LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Dans la mouvance de la création des filières de production agro-pastorale depuis début 2000, le secteur des cultures de saison sèche est de plus en plus structuré au Burkina selon les principales cultures. On note par exemple l'existence d'une filière banane dont les différents acteurs de la chaîne de production et de commercialisation sont structurés et organisés pour défendre leurs intérêts. Cet effort de structuration est cependant inachevé car plusieurs cultures majeures ne disposent pas de filière (oignons, tomate) malgré leur importance parmi les produits d'exportation du pays. Au lieu des organisations spécialisées dans la promotion d'une seule culture, on constate que les producteurs de fruits et légumes sont organisés en groupements, coopératives, associations, unions dans les différentes zones de production et au plan national.

Ces différentes organisations ont plus pour but de défendre les intérêts des producteurs que d'améliorer le processus de production d'une culture en particulier. Au niveau de la production maraîchère, on compte plus de 10 000 organisations de producteurs et productrices si on se réfère à la base de données des OP dont dispose la DOPAIR. Le maraîchage est souvent mentionné comme la seule activité des organisations enregistrées ou bien il figure dans une liste d'activités énumérées.

La raison d'être des organisations de producteurs maraîchers est à peu près la même dans toutes les régions visitées dans le cadre de la présente étude. Créées à l'initiative propre des populations ou sur incitation d'un partenaire extérieur, les organisations de producteurs mènent des activités liées à la production maraîchère. Il s'agit tout d'abord pour eux de se concerter pour planifier la campagne maraîchère. Ce travail de planification concerne le choix des cultures, de la date du démarrage de la campagne. Les organisations de base oeuvrent aussi dans la recherche de partenaires extérieurs pour des appuis divers (équipements, crédits, engrais, semences). Les organisations servent également de structures de formation des producteurs et facilitent l'introduction de nouvelles spéculations, semences et technologies de production. Les expériences de deux organisations rencontrées pendant l'étude de terrain sont présentées dans les lignes qui suivent.

- Cas de la FEPAB de Boulsa

La fédération des producteurs agricoles du Burkina section provinciale du Namentenga regroupe 300 groupements de producteurs et 200 groupements de productrices. Elle compte également en son sein des producteurs individuels installés sur les périmètres de Ziniaré et de Bonam.

Chaque producteur, afin de bénéficier de l'eau, cotise annuellement 10 000 F CFA au sein de son groupement d'origine. Ces groupements organisent des réunions sur le maraîchage à l'occasion desquelles les producteurs et productrices discutent de la planification de la saison maraîchère. ***Ils décident ensemble et de façon participative du programme d'exécution de la campagne.*** Il s'agit d'établir un calendrier pour la préparation des pépinières, des repiquages, de choisir les spéculations à produire et de la période indiquée pour le faire. ***Cela se fait en tenant***

compte de la production des autres localités du pays pour éviter que le marché ne soit saturé par les mêmes spéculations. Afin de préparer la fumure organique, les membres du groupement se constituent en équipe de 4 personnes. Les groupements tiennent lieu de centres de formation. Les producteurs membres y sont encadrés et acquièrent sur les périmètres écoles des connaissances techniques. Selon ses responsables, le groupement permet l'acquisition des équipements et des intrants nécessaires à la production (motos pompes, pulvérisateurs, pompes à pédales, semences, engrais, pesticides etc.)

Mais, dans leurs activités les producteurs rencontrent plusieurs contraintes au nombre desquelles : l'insuffisance d'eau, la cherté et la mauvaise qualité des équipements mis à leur disposition par la PPIV. Si l'association peut faciliter l'accès aux équipements, elle place aussi les membres dans des situations fâcheuses : il arrive que par le biais de l'association, les producteurs soient contraints d'acheter des équipements, des semences et engrais qui sont soit de mauvaise qualité ou à des prix plus élevés, surtout quand ces produits sont mis à leur disposition à crédit par des projets ou des intervenants extérieurs. A Boulsa, les producteurs reconnaissent que la première contrainte de leur structure tient à sa faible organisation et à ses capacités limitées de négociation lors de la commercialisation. Par conséquent, ce sont les acheteurs, aidés des intermédiaires qui fixent les prix : **« Imaginez quelqu'un qui n'a pas creusé le moindre trou, qui ne sait pas tenir un arrosoir et qui par une intermédiation véreuse, empoche en un battement de sourcils 200.000f, pendant que le vrai producteur lui n'a rien »** se plaint rageusement un producteur.

A Niassan : la coopérative de Dédé

Les producteurs d'oignon de Niassan sont organisés en une coopérative dénommée Société Coopérative Agricole et Maraîchère de Dédé (SOCAMAD). Elle regroupe 201 membres individuels et fait suite à l'ancien Projet 925 ha financé par la BAD. En son temps, ce projet avait organisé les producteurs en groupements pré coopératifs. La SOCAMAD exploite une superficie totale 470 ha répartie entre ses membres. Les superficies individuelles exploitées par les producteurs varient entre 0.5 ha et 7 ha. .

A la fin du projet, les maraîchers ont pris eux- mêmes l'initiative d'évoluer en coopérative. A ses débuts la coopérative produisait le riz et le maïs. **Au regard des difficultés, notamment la faible rentabilité de ces spéculations, la coopérative s'est orientée vers la culture de l'oignon, sans parvenir pour autant à la rentabilité économique recherchée.** Elle éprouve des difficultés liées à la commercialisation, à l'équipement et à la maintenance des machines ainsi que des problèmes relationnels entre ses membres.

Chaque producteur exploite individuellement sa parcelle et la coopérative a en charge la prospection du marché national et sous-régional pour la commercialisation. C'est ainsi que les producteurs ont entrepris d'aller à la recherche de clients dans les pays voisins comme la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo. Pour l'année en cours, la coopérative a bénéficié d'un financement de la part de la Banque Régionale de Solidarité à hauteur de 100 millions de francs. Ce crédit campagne a été utilisé dans l'achat d'intrants. A la fin de la campagne la coopérative devra rembourser la somme de 109 millions de francs à la banque. Selon les données recueillies, la coopérative a vendu sa production d'oignon à 72 millions de francs au Ghana, 28 millions de francs à la Côte d'Ivoire et 17 millions de francs au Togo.

Les autres organisations ayant une couverture nationale

Les organisations locales de producteurs sont membres de réseaux d'organisations nationales dont les plus importantes et reconnues sont :

- L'APEFELB (Association Professionnelle des Exportateurs de Fruits et légumes du Burkina) qui regroupe l'ensemble des opérateurs commerçants et industriels de la filière, soit 22 entreprises dont l'UCOBAM.
- L'APEX (Association Professionnel des Exportateurs) de création récente, suite à une scission à l'intérieur de l'APEFELB;
- L'UCOBAM (Union des Coopératives Agricoles maraîchères du Burkina) qui groupe 7 coopératives de production avec un total de 35 000 membres. Il est chargé de l'organisation des campagnes de production et de commercialisation de fruits et légumes (haricot vert surtout). Cette union dispose d'une infrastructure importante d'entrepôts frigorifiques issue des programmes d'aides antérieurs (CFD, par exemple pour près de 300 millions. Cette coopérative a connu une période de crise et semble ne plus exister officiellement.
- La SOBFEL (Société Burkinabé des Fruits et Légumes), société d'économie mixte qui a été créée en 2004 pour répondre aux préoccupations des producteurs. Elle tente de suppléer aux insuffisances constatées au niveau de l'organisation actuelle de la commercialisation des fruits et légumes.
- La SOPROFA-SOBIEX: Bien qu'elle n'existe plus, la création de cette société d'Economie Mixte a marqué les producteurs maraîchers. Conçue pour remédier aux insuffisances organisationnelles du secteur, cette initiative n'a pas pu durer.

De manière récurrente, les organisations de producteurs ou de commerçants des fruits et légumes naissent et disparaissent sans pouvoir trouver une solution définitive aux problèmes organisationnels qui minent le sous-secteur. Les efforts d'organisation des acteurs entrepris par l'Etat n'ont pas non plus réussis. Au regard des problèmes actuels du sous-secteur, il est essentiel que les parties prenantes joignent les efforts pour une résolution rapide.

L'expérience de la filière coton peut servir d'exemple pour identifier les goulots d'étranglement qui ne permettent pas une bonne organisation du secteur. Dans quelles conditions l'UNCP-B et les entreprises privées (SOFITEX, SOCOMA, FASO COTON) ont pu bâtir un partenariat efficace avec le gouvernement pour promouvoir la production du coton et atteindre les performances actuelles de la filière ? Comment peut-on arriver à insuffler une même dynamique à la filière des cultures de saison sèche dont l'importance dans la lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire n'est pas à démontrer ? Ces questionnements que nous avons au démarrage de l'étude n'ont pas encore pu trouver des réponses. La volonté politique qui a présidé la mise en place d'une filière cotonnière performante doit être de mise au niveau du sous-secteur des cultures de saison.

3.6. ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION

3.6.1. ACCES A LA TERRE

Au Burkina Faso, l'occupation des terres est régie par deux lois³ qui constituent le droit commun de l'accès à la terre. L'occupation et l'exploitation des périmètres aménagés par l'Etat sont, en fonction de leur taille, réglementées par deux décrets⁴ qui viennent en application de ces lois. La prédominance de la gestion coutumière des terres ne facilite pas l'application des textes juridiques régissant l'accès aux terres irriguées. En effet, l'aménagement des sites est toujours précédé d'un procès verbal de palabre à travers lequel les propriétaires terriens et les chefs coutumiers marquent leur accord pour la

³ La loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996 portant réorganisation agraire et foncière et son décret d'application n°97-054/PRES/PM/MEF du 06 février 1997 ainsi que la loi n° 020/96/ADP du 10 juillet 1996, portant institution d'une taxe de jouissance pour l'occupation et la jouissance des terres du domaine foncier national appartenant à l'Etat.

⁴ Le décret n°97-598/PRES/PM/MEE/AGRI du 31 décembre 1997 portant adoption du cahier des charges pour la gestion des grands aménagements hydro agricoles, et n°2000-070/PRES/PM/AGRI/MEE du 03 mars 2000 portant adoption du cahier général des charges pour la gestion des petits aménagements hydro agricoles.

réalisation du projet et son exploitation. Il n'en demeure pas moins que l'exploitant, à travers cet acte, n'est pas propriétaire de sa parcelle et les problèmes fonciers demeurent.

Au début des années quatre-vingt-dix le nombre de producteurs travaillant dans le maraîchage était de 50 000 environ et couvrait une superficie 2 500 à 3 000 hectares pour les cultures maraîchères et plus de 12 000 ha pour l'arboriculture fruitière. En 1998 le nombre de producteurs est passé à plus de 66437 dont 19 % de femmes⁵ pour une superficie d'environ 4100 ha. En 2004/2005, le nombre de producteurs a été estimé à 170 945 dont 26% de femmes, soit un accroissement de près de 37% des effectifs en sept ans⁶. L'accroissement du nombre de maraîchers entre 1998 et 2005 (de 66437 à 170 945) expliquerait l'augmentation sensible des superficies (+53,8%). C'est probablement la raison qui explique que la superficie moyenne par maraîcher (0,05 ha en 1997) est restée pratiquement la même en 2005 (0,05 ha).

■ Effectif des maraîchers propriétaires des exploitées selon le genre

Selon les enquêtes maraîchères de la DGPSA, les modes d'occupation des terres les plus répandus chez les producteurs maraîchers sont : la propriété (44,2%), le prêt (48,9%) et la location (4,2%). Ces données signifient qu'à l'échelle nationale, une grande majorité des producteurs (53,1%) exploitent des terres qui ne leur appartiennent pas.

A l'échelle nationale, on recense 63 644 hommes qui sont propriétaires de leurs exploitations contre seulement 13 655 femmes qui le sont. Dans certaines provinces telles que celles des Balés, de la Bougouriba, de la Kompienga, du Nounbiel et du Séno, aucune femme n'est propriétaire de son exploitation. Par contre dans la Komandjoari 1050 femmes sont propriétaires contre 537 hommes pour les cultures de saison sèche. Au Sourou, 1124 femmes sont propriétaires contre 1092 hommes qui en sont propriétaires. Dans les provinces du Kouritenga on dénombre 484 femmes propriétaires contre 458 hommes. On note que dans la province de la Kossi, les maraîchers propriétaires de terres représentent 91% des effectifs. Dans le Tuy, la location des terres est pratiquée par 22,3% des maraîchers, tandis que 83,5% des maraîchers du Passoré ont recours au prêt.

■ Effectif des maraîchers propriétaires des planches selon le genre

Il convient de faire une nuance entre la propriété de la terre et la propriété des planches exploitées. Cette situation s'explique par le fait que certains maraîchers louent leurs forces de travail comme ouvriers agricoles saisonniers. Cela concerne beaucoup plus les femmes et les jeunes (en particuliers les migrants). Les données statistiques (2004-2005) indiquent que 78% des hommes ayant pratiqué l'activité pendant la période concernée étaient propriétaires de leurs planches contre 22% des femmes productrices. Cela signifie que 68% des femmes n'étaient pas propriétaires des planches qu'elles ont cultivées au cours de la campagne. L'examen des disparités entre provinces permet de constater que 100% des producteurs hommes sont propriétaires de leurs parcelles dans les provinces suivantes : Balé, Ioba, Bougouriba, Nounbiel et Seno. Par contre, les femmes sont plus nombreuses à être propriétaires de leurs parcelles dans l'Oudalan 84%, Yagha 83%, Nayala (68%) et le Gourma (53%).

■ Effectif des maraîchers locataires de terre selon le genre

La location est une des formes d'accès au foncier au Burkina pour ceux qui ne disposent pas de terres. Là également les hommes, à l'échelle nationale, sont les plus nombreux à accéder à la terre par location. Ils sont 4644 locataires contre 7091 femmes. Il s'agit d'une nouvelle tendance qui

⁵ Source : Service des Statistiques Agricoles (SSA) 1999/2000

⁶ MAHRH/DGPSA/Direction des Statistiques Agricoles 2004/2005

6 : le prêt ici signifie qu'il y a un arrangement verbal entre le propriétaire et le locataire pour permettre à ce dernier d'exploiter terrain en saison sèche, moyennant souvent quelques commodités non exigibles mais nécessaires aux maintient des bonnes relations entre les deux.

tend à prendre de l'ampleur avec en toile de fond une augmentation progressive des prix de location. Le don symbolique d'une partie de la récolte en cadeau est maintenant remplacé par la fixation d'un montant à payer à la fin de la campagne. Les prix pratiqués varient selon les régions, la disponibilité des terres et l'identité du locataire.

■ Effectif des maraîchers emprunteurs de terre selon le genre

L'emprunt de la terre est pratiqué selon la manière traditionnelle. La parenté et les alliances diverses sont des canaux utilisés par les emprunteurs de terre, en particulier les femmes. L'arrivée massive de migrants originaires de villages environnants ou éloignés crée une situation inédite dans la gestion des terres irrigables. Dans les provinces de grande production comme le Bam, le Passoré, le Sanmatenga, l'Oubritenga, et le Yatenga la majorité des exploitants déclarés ne sont pas propriétaires des terres utilisées. La figure 3.4 donne une illustration de la situation qui prévaut dans les provinces visitées au cours de la sortie de terrain.

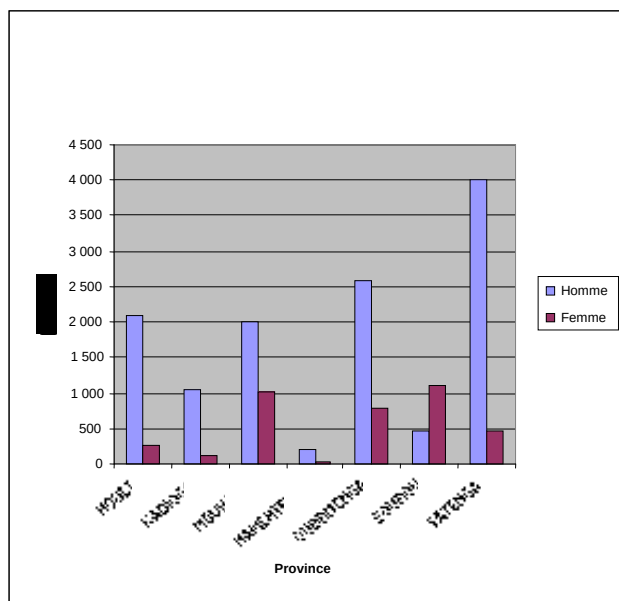


Figure : 3.4 Effectif des maraîchers emprunteurs de terre selon le genre

3.6.2. ACCES A L'EAU

La production de saison sèche comme son nom l'indique, est faite après la saison de pluie ; ce qui suppose une production sous irrigation. L'accès à l'eau est déterminé par la source utilisée pour l'activité et le niveau d'utilisation de l'eau par les différents acteurs et les usages qu'ils en font. L'accès à l'eau dépend de la disponibilité et la pérennité des ressources en eau.

Les puits sont utilisés par 57% des producteurs hommes contre 43% des productrices. Les barrages constituent la deuxième source d'eau utilisée pour l'irrigation. Les usagers hommes et femmes sont respectivement 23% et 17% à s'en servir. Sur les berges des rivières et fleuves on retrouve 16% de femmes et 3% d'hommes pratiquant les cultures de saison sèches.

3.6.3. LES MODES D'EXHAURE

Le puisage manuel

Les modes d'exhaure utilisés par les producteurs de saison sèche au Burkina sont : Gravité – Vanne, Motopompe, Pompe à pédale, Puisage Manuel et autres. Au plan national, le puisage manuel est le mode d'exhaure le plus répandu avec 82% des producteurs qui utilisent ce mode

d'exhaure. De manière globale, on observe une petite différence dans l'utilisation des autres modes d'exhaure par les hommes et les femmes.

L'utilisation de la motopompe

L'utilisation de la motopompe est le deuxième mode d'exhaure, on note ici que sur le plan national, il y a une légère domination des femmes. 20% d'entre elles s'en servent alors que seulement 16% des hommes en font usage. La pompe à pédale n'est utilisée que par 3% des producteurs. Pour l'utilisation de la motopompe, on a recensé 20% de femmes comparées à 16% d'hommes qui en font usage (Tab3.3). Là encore, les disparités sont très marquées selon les localités. Dans le Sanguié, le Seno, le Ioba, le Boulgou, le Boulkiemdé, le Nayala, le Lorum, le Nounbiel, et la Komandajori on recense entre 0 et 2% de femmes utilisant une motopompe. Les pourcentages enregistrés dans le Bam (85%), le Bazèga (45%), la Kompienga (42%), et Kourweogo (59%) et le Sanematenga (66%) indiquent une plus grande utilisation des motopompes par les femmes dans ces provinces. Dans l'Oubritenga, elles ne sont que 171 contre 749 hommes à se servir d'une moto-pompe. La disparité entre les genres est plus marquée au Houet et au Mouhoun. Dans la première province citée, aucune femme n'est équipée de moto-pompe tandis que dans la seconde, le ratio est de 4 femmes contre 139 hommes. Dans le Sourou et le Yatenga, elles sont une quarantaine de femmes propriétaires de moto-pompes contre 2144 hommes du Sourou et 1103 pour ceux du Yatenga. Si dans ces provinces les femmes sont mieux équipées que les hommes, il n'en est pas de même dans les autres provinces du pays. Au Bougouriba, au Séno, au Kadiogo, au Mouhoun, au Sanguié, au Koulpélégou etc. aucune femme ne dispose de moto pompe. L'explication d'une telle disparité semble être liée au type d'aménagement et de source d'eau disponible.

Tableau 3.3: Effectif (en%) des maraîchers selon l'utilisation de moto pompe -Campagne 04/05)

PROVINCE	UTILISATION DE MOTOPOMPE		
	non	oui	Ensemble
BAM	14,9	85,1	100
BAZEGA	54,6	45,4	100
BOUGOURIBA	99,1	0,9	100
BOULGOU	98,1	1,7	100
BOULKIEMDE	97,6	2,4	100
COMOE	84,0	16,0	100
GANZOURGOU	65,2	34,8	100
GNAGNA	96,2	3,8	100
GOURMA	90,8	8,9	100
HOUET	87,2	12,8	100
KADIOGO	90,0	10,0	100
KENEDOUGOU	96,0	4,0	100
KOSSI	99,3	0,7	100
KOURITENGA	99,8	0,2	100
MOUHOUN	96,3	3,7	100
NAHOURI	99,7	0,3	100
NAMENTENGA	82,5	17,5	100
OUBRITENGA	85,6	14,4	100
UDALAN	100,0		100
PASSORE	77,0	23,0	100
PONI	100,0		100
SANGUIE	99,9	0,1	100
SANMATENGA	33,6	66,3	100

SENO	100,0		100
SISSILI	99,5	0,5	100
SOUM	80,1	19,9	100
SOUROU	60,4	39,5	100
TAPOA	71,9	28,1	100
YATENGA	86,0	13,8	100
ZOUNDWEOGO	94,7	5,3	100
BALE	100,0		100
BANWA	76,0	24,0	100
IOBA	100,0		100
KOMANDJOARI	98,5	1,4	100
KOMPIENGA	57,8	42,2	100
KOULPELGO	99,8	0,2	100
KOURWEOGO	41,3	58,7	100
LERABA	98,1	1,9	100
LOROU	99,6	0,4	100
NAYALA	99,8	0,2	100
NOUMBIEL	99,9	0,1	100
TUY	89,1	10,9	100
YAGHA	100,0	0,0	100
ZIRO	97,2	2,8	100
ZONDOMA	96,9	3,1	100
Burkina	82,1	17,9	100

Source: MAHRH/DGPSA/Direction des Statistiques Agricoles (2005)

3.6.4 ACCES AUX CREDITS

L'accès au crédit constitue l'un des goulots d'étranglement pour les producteurs de saison sèche. En outre, très peu de producteurs ont accès au crédit dans les institutions financières du pays eu égard aux difficultés qu'ils ont de pouvoir présenter des garanties solides à l'obtention des crédits auprès des institutions financières. Cette difficulté d'accès au crédit entraîne la dépendance des producteurs et des transformateurs vis-à-vis des acheteurs et exportateurs qui à leur tour dépendent financièrement des clients extérieurs. Apparaissent alors le monopole d'achat au producteur et le diktat des conditions du marché par le client au détriment du producteur (cas du pouvoir des vendeuses de légumes au marché de Bobo-Dioulasso sur les producteurs de Léguma et celles du marché de légumes de Larlé à Ouagadougou sur les producteurs de la zone urbaine, périurbaine de Ouagadougou et de certaines provinces (Boulmiougou, Tanghin, Donsin, Loumbila, Nongana, Yako Kaya, etc.).

3.6.5 ACCES AUX EQUIPEMENTS

Selon le rapport d'enquêtes maraîchères de la DGPSA, le maraîchage mobilise environ 6 494 motopompes. De ces 6494 motopompes, 13,6% appartiennent à des individus et 86,4% à des groupes de personnes.

Pour l'utilisation des motopompes, seulement 17,9% des maraîchers en utilisent contre 82,1% qui n'en utilisent pas. Dans les provinces du Kourwéogo, du Sanmatenga et du Bam, le taux d'utilisation de la motopompe est élevé. En outre, il est de 58,7% ; 66,3% et 85,1% au Kourwéogo ; au Sanmatenga et au Bam, respectivement. Par contre, dans le tiers des quarante cinq provinces, son utilisation est quasi nulle (<1%). Ce sont les provinces du Yagha, Nayala,

Noumbiel, Loroum, Koulpelogo, Ioba, Balés, Sissili, Séno, Sanguié, Poni, Oudalan, Nahouri, Kouritenga, Kossi, et de la Bougouriba (Tableau3.3). En dehors de la motopompe, l'équipement des maraîchers se résume à la daba et à la pioche. Les traitements phytosanitaires sont souvent faits au moyen d'un balai. Ce qui n'est pas du tout recommandé

3.6.5.1 MODE D'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS SELON LE GENRE

Cinq modes d'acquisition des équipements ont été recensés lors de l'enquête maraîchère 2004-2005: l'achat, le prêt, le dons/legs, la location et la subvention.

➤ Achat

La plupart des producteurs et productrices achètent leurs équipements de travail. A titre d'exemple, au Sanguié comme au Sanmatenga 58 177 hommes et 12 972 femmes ont acheté leurs équipements. Au Yatenga, 34 292 hommes contre 1 848 femmes achètent leurs équipements. Au Houet c'est 22 267 hommes et 1257 femmes qui obtiennent leurs équipements par achat contre 17 869 hommes et 817 femmes au Kadiogo.

➤ **Prêt**

Là également, le nombre d'hommes bénéficiant du prêt dépasse largement celui des femmes : au Boulkiemde 12264 hommes ont bénéficié de prêts équipements comparativement à la province du Bam où on observe que l'effectif des femmes est le plus élevé (11 963). Les effectifs les plus faibles s'observent dans les provinces de la Komandjoari (24 pour les hommes) et de la Kompienga (2 pour les femmes). On constate que l'effectif des hommes est supérieur à celui des femmes dans les différentes provinces. Pour la province Yatenga, on relève 8 373 hommes contre 1 669 femmes. On dénombre 4 424 hommes contre 2 780 femmes dans le Sourou qui ont bénéficié d'un prêt ; tandis qu'au Namentenga on compte un total de 752 hommes contre 254 femmes bénéficiaires d'un prêt. Dans le Mouhoun. 5 930 hommes contre 4 928 femmes utilisent le prêt comme mode d'acquisition. Dans le Kadiogo, on constate un effectif de 3149 hommes contre 300 femmes. On note 4 158 hommes et 821 femmes pour la province de Houet.

➤ **Location**

Au niveau de la location des équipements, on relève des effectifs hommes nettement supérieur à celui des femmes. Ainsi, pour les provinces du Sourou, de Houet, du Kadiogo et du Namentenga, on note respectivement 7105, 1 652, 956 et 221 hommes contre 157, 99, 59 et 21 femmes qui aient loué les équipements pour travailler. Dans le Mouhoun, il ressort que moins d'hommes utilisent la location comme mode d'acquisition des équipements (113 hommes) comparativement aux femmes (229 femmes). Il n'existe que les données sur la location des hommes (119 hommes) dans la province du Yatenga. On rencontre les effectifs les plus élevés dans la province du Sanmatenga (13 342 hommes et 15 362 femmes) contrairement aux effectifs les plus faibles qui s'observent dans les provinces du Zondoma (11 hommes) et du Soum (02 femmes).

➤ **Don/Legs**

L'effectif le plus élevé des hommes qui ont bénéficié du don/legs comme mode d'acquisition s'observe dans le Sanguié avec un total de 14 740 hommes. Comparativement à cette province, le Zondoma compte un total de 93 hommes. En ce qui concerne les effectifs des femmes, on rencontre l'effectif le plus élevé dans le Boulgou avec un total de 8 845 femmes. Dans la province du Houet, on constate un total de 1 866 hommes et 11 femmes. Au Kadiogo, on a 3 831 hommes et 120 femmes. Au Mouhoun on relève 1 204 hommes et 858 femmes. Dans le Namentenga, on constate un total de 530 hommes et 81 femmes. Au Sourou, on note 5 545 hommes contre 2 359 femmes. Dans la province du Yatenga, on relève 8882 hommes contre 651 femmes. Les effectifs des hommes restent encore élevés comparés à celui des femmes.

➤ **Subvention**

La subvention est faite soit par l'état à travers ses structures décentralisées, soit par des ONG ou des acteurs privés. Souvent, la subvention est accordée à travers des projets qui donnent un appui financier pour l'acquisition d'équipement au comptant ou à tempéramment. Cela contribue à l'endettement de certains producteurs. Les effectifs des hommes bénéficiaires des subventions sont nettement supérieurs à ceux des femmes dans les provinces visitées. Dans le Houet, le Mouhoun, le Sourou et le Yatenga, on observe un écart très important entre le nombre d'hommes bénéficiaires des subventions par rapport à celui des femmes.

3.6.6 ACCES AUX PLANTS ET SEMENCES

Un des problèmes que rencontre le secteur horticole au Burkina Faso est l'acquisition en quantité et en qualité des plants et semences. Dans un premier temps, les producteurs font de l'auto production ou achètent auprès de commerçants sur les marchés les semences qui sont souvent mal conservées. Ce secteur a connu une évolution spectaculaire ces dernières années avec l'installation dans les grandes villes des distributeurs spécialisés dans les intrants horticoles et à même de donner des conseils pratiques aux utilisateurs. On peut noter : KING AGRO, NANKOSEM, SEMAGRI ; SOPAGRI, ...

Cette organisation a entraîné la réduction de la vente des semences par des commerçants non spécialisés. Ceci constitue une avancée positive dans l'organisation de la distribution des semences dans le pays mais est non suffisante car on assiste toujours à des ventes de produits et semences dans les différents marchés sans aucun contrôle.

3.6.7 ACCES AUX FERTILISANTS

Selon les enquêtes de la DGSPSA (2005) réalisées sur l'ensemble des treize régions et complété par l'enquête de la mission des consultants sur le terrain, le volume d'engrais utilisé est estimé à 6 411 tonnes dont 65,0% constitué de NPK, 30,3% d'Urée et 4,8% de Burkina Phosphate (Tableau 3.4). La consommation des engrais est élevée dans les régions du Plateau Central, du Nord et du Centre Nord. Ils représentent respectivement 12,8%, 15,2% et 19,7% des engrais utilisés au niveau national. Les quantités de fumure organique ont été estimées à 17 454 tonnes. Les plus fortes consommations ont été constatées au Mouhoun (14,6%) au Centre Ouest (21,0%) au Centre Nord (19,2%).

L'utilisation des engrais semble satisfaisante en ce qui concerne le NPK et l'Urée. En outre, les doses moyennes utilisées sont de 635 et 296 kg/ha pour le NPK et l'Urée, respectivement. Cependant, en ce qui concerne la fumure organique, les doses annoncées (2,7t/ha) ne reflètent pas la réalité du terrain car elles sont très nettement en deçà des doses utilisées et de celle recommandées par la recherche qui est de 10 à 20 t/ha minimum.

Tableau 3.4: Quantités d'engrais utilisés

Régions	NPK (en tonne)	Urée (en tonne)	Burkina Phosphate (en tonne)	Total engrais (en tonne)	Fumure organique (en tonne)
Centre	136	73	1	211	1 735
Nord	733	186	59	978	1 112
Centre Sud	167	111	13	290	333
Centre Ouest	311	245	65	622	3 665
Mouhoun	289	207	5	501	2 545
Est	255	91	10	356	165
Centre Est	127	294	52	473	855
Sahel	4	8	2	14	316
Centre Nord	963	269	31	1 263	3 344
Cascades	101	44	6	151	479
Hauts Bassins	409	81	7	498	820
Sud Ouest	118	70	44	232	1 179
Plateau Central	552	261	10	823	904
Burkina	4 165	1 941	305	6 411	17 454

Source: MAHRH/DGPSA/Direction des Statistiques Agricoles (2005)

3.6.8 ACCES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'utilisation de produits phytosanitaires est déterminante pour l'obtention de meilleures productions légumières. Les produits de traitement poudreux et artisanaux ont été estimés respectivement à 16 024 kg et 10 161 kg. Cependant, pour les pesticides liquides, on constate un surdosage (38 576 145 litres pour une superficie totale estimée à 8 879 ha. Ces quantités sont soit trop surestimées soit il y a une très mauvaise utilisation des produits phytosanitaires liquides. Et cela est un véritable danger pour les consommateurs. Le Centre Nord s'avère être la région où l'utilisation des pesticides liquides est excessive (42,6% des quantités utilisées sur le territoire national). Il est suivi par le Plateau Central, l'Est le Centre Ouest et le Centre Est.

Les principaux fournisseurs d'intrants agricoles dont les engrais et pesticides sont KING AGRO, NANKOSEM, SEMAGRI ; SOPAGRI. Mais également des distributeurs non agréés commercialisent des engrais et pesticides souvent très dangereux pour l'environnement et la santé humaine. En outre, le rapport de l'APIPAC (2007) indique que les maraîchers achètent localement les pesticides utilisés pour le traitement des cultures. Ils s'approvisionnent chez les commerçants ambulants dans 34% des cas, dans les boutiques d'intrants ou chez les grossistes à environ 42%. Le reste des achats sont « imprécis » tantôt en boutique, tantôt chez les commerçants ambulants.

Tableau 3.5 : Quantités de produits phytosanitaires utilisées

Régions	produits de traitement poudreux (en kg)	produits de traitement artisanat (en kg)	produits de traitement liquide (en litre)
Centre	135		955 512
Nord	3 498	553	2 184 336
Centre Sud	15	1	364 607
Centre Ouest	1 985	1 574	2 832 537
Mouhoun	145	1 092	1 598 756
Est	606	4	3 569 801
Centre Est	222	1 235	3 057 404
Sahel	5 975	12	135 822
Centre Nord	95	2 891	16 431 157
Cascades	11	183	1 444 380
Hauts Bassins	1 472	35	1 383 041
Sud Ouest	1 287	0	812 988
Plateau Central	579	2 581	3 805 803
Burkina	16 024	10 161	38 576 145

Source: MAHRH/DGPSA/Direction des Statistiques Agricoles (2005)

L'analyse des techniques culturales nous conduit à faire les observations suivantes :

1. Il y a nécessité de revoir les circuits d'approvisionnement des semences maraîchères afin de les améliorer. Au niveau des semences, il est envisageable de créer des centres de production de semences maraîchères dans le pays. Le secteur privé doit être encouragé dans ce sens ;
2. Le Burkina Faso fait partie des pays de la sous région qui ne disposent pas d'unités de fabrication d'engrais spécifiques à la culture maraîchère. Aussi, *la mise en place d'un centre de production d'engrais spécifique doit être envisagée à moyen ou long terme ;*

3. L'absence de stations d'alerte rapide et de système d'intervention dans les grands périmètres maraîchers constitue un handicap majeur. Les traitements sont faits sans aucun respect des règles internationales de protection phytosanitaire. Les excès dans le traitement des cultures et l'utilisation de produits dangereux déprécient la qualité des produits obtenus.

Les dangers d'une utilisation abusive des pesticides sur la santé publique et sur l'environnement ne font pas encore l'objet d'un suivi rigoureux. L'augmentation des quantités utilisées du fait de l'accroissement du nombre de producteurs et des superficies recommandent un contrôle plus renforcé et une meilleure formation et encadrement des producteurs.

CHAPITRE IV : ORGANISATION ET GESTION DE LA PRODUCTION

4.1 LES PRINCIPALES CULTURES DE SAISON SECHE

4.1.1 LES CULTURES MARAICHIERES

4.1.1.1 ZONES DE PRODUCTION ET SUPERFICIES EXPLOITEES

Les superficies exploitées ont pratiquement doublées entre 1997 (4105ha) et 2004/ 2005 (8904ha). Il est à noter que la province de la Kompienga qui, au démarrage de ses activités maraîchères en 2000/2001 avec 108ha n'exploite que quelque 58ha en 2005 (Tableau 4.1). Ce qui marque un déclin considérable de l'activité maraîchère dans la zone certainement du à un problème d'écoulement des produits. Les plus petites superficies se rencontrent au nord (Oudalan), au Koulpélgo et au Ziro.

Tableau 4.1 : Evolution des superficies par province de 1997 à 2005

Province	97/98	98/99	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2004/2005	Moyenne
ZOUNDWEOGO	38	32	108	105	70	51	67
BALE			74	32	45	31	46
BANWA			66	31	28	149	69
IOBA			64	59	52	147	81
KOMPIENGA			108	42	54	28	58
KOULPELGO			13	8	7	16	11
KOURWEOGO			17	9	25	176	57
LERABA			66	34	29	64	48
LOROUM			207	44	80	20	88
NAYALA			32	24	24	119	50
NOUMBIEL			11	7	16	26	15
TUY			36	8	7	76	32
YAGHA			2	1	2	72	19
ZIRO			24	10	17	4	14
ZONDOMA			15	20	18	55	27
Burkina	4100	5 687	9 924	4 632	5 564	8 879	7250

Source: MAHRH/DGPSA/Direction des Statistiques Agricoles (2005)

Les superficies par cultures ont aussi fluctuées de manière irrégulière d'une année à l'autre (Tableau4.2). Sur la base des superficies couvertes annuellement, les principales cultures sont par ordre d'importance l'oignon (2190 ha), la tomate (1086ha) et les choux (864ha). Toutes les autres cultures ont des superficies comprises entre 04 hectares (la fraise) et 349 ha (l'ail).

Tableau 4.2: Evolution des superficies (ha) par culture de 1997/98 à 2004/05

Spéculations	Superficie (ha)						
	97/98	98/99	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2004/2005	Evolution (%)
Oignon bulbe	1200	2065	2 878	1 626	1 692	3681	67,4
Oignon feuille	131	217	313	165	151	310	57,7
Chou	6141	1197	1288	591	761	732	-738,9
Tomate	581	719	1246	755	1 136	2080	72,1
Aubergine locale	165	176	376	224	207	461	64,2
Aubergine violette	169	171	294	99	202	265	36,2
Piment	71	86	212	108	107	152	53,3
Laitue	140	93	225	125	228	242	42,1
Carotte	143	154	128	100	125	105	-36,2
Pomme de terre	76	56	159	88	55	73	-4,1
Haricot vert	456	343	270	287	301	278	-64,0
Fraise	6	3	2	1	1	11	45,5
Concombre	23	50	135	106	120	77	70,1
Poivron	30	43	243	33	105	73	58,9
Ail	46	81	1717	123	112	21	-119,0
Gombo	82	128	263	86	87	151	45,7
Tabac	85	79	96	64	70	73	-16,4
Courgettes						118	100,0
Autres	80	28	79	51	106	10	-700,0
Total	4100	5 687	9924	4 632	5564	8879	53,8

Source: MAHRH/DGPSA/Direction des Statistiques Agricoles (2005)

De 1997 à 2005, on a enregistré globalement une évolution positive de +117% en termes de superficie. La culture de la tomate a accru de 258%. Cet accroissement spectaculaire des superficies est probablement à la forte demande des pays voisins que sont le Ghana, le Togo et la Côte d'Ivoire. Toutefois, certaines régions ont connues des régressions de superficies dues aux attaques de ravageurs qui ont causé d'importants dégâts (cas de la mouche blanche surtout à l'Ouest du Burkina Faso où il est devenu difficile d'entreprendre une production de tomate. La chute des exportations du haricot vert du Burkina vers l'extérieur constatée ces dernières années expliquerait la forte baisse des superficies de cette spéculation (- 29,2%). De même, les superficies couvertes en chou ont connues une nette régression par rapport à la saison de l'année 1997/98 de - 88%. La culture de la fraise, essentiellement produite dans les deux villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso, a connu un net accroissement au cours de la campagne 2004/2005 (+83%). Les superficies de certaines cultures ont aussi connu des accroissements (Gombo, +82% ; concombre, +235%, piment, +114%, aubergine locale et aubergine violette, +179,4 et +57%, respectivement. La culture des courgettes a pris de l'ampleur depuis les années 2003/2004 eu égard à la demande forte des villes). Ces différents accroissements des superficies témoignent de l'engouement grandissant des consommateurs pour ces nouveaux produits.

4.1.1.2 LA PRODUCTION

- Rendement des cultures

Les rendements ont globalement diminué de 4% entre 1997 à 2005 (Tableau 4.3). Pour l'oignon bulbe, les rendements sont passés de 19 à 15t/ha soit une baisse de 28% ; pour les choux, la baisse de rendement est de 30% environ. Pour le haricot vert, les rendements sont passés de 8 à 7 tonnes par hectare. Ce qui justifie la baisse de la production qui est aggravée par la forte baisse des superficies (-64%). Par contre, les rendements du piment ont évolué positivement pour la tomate, la fraise, les concombres et le gombo (tableau 4.3)

Tableau 4.3 : Evolution des rendements des principales cultures maraîchères en Tonnes / ha de 1997 à 2005

Spécifications	1997/98	1998/99	2000/01	2001/02	2002/03	2004/05	Evolution (%)
Oignon bulbe	19,1	18	11,24	18,2	18,7	14,93	-27,9
Oignon feuilles	27,4	25,5	20,3	26,0	24,8	21,1	-29,9
Chou	39,6	39,6	31,5	40,1	36,7	28,3	-39,8
Tomate	18,5	18	22,1	23,5	21,6	24,1	23,3
Aubergine locale	14,4	16,8	20,6	25,1	20,7	18,9	23,9
Aubergine violette	21,8	22,3	13,7	23,0	24,5	17,0	-28,5
Piment	7,1	11,2	10,2	15,9	9,8	10,9	34,8
Laitue	28,6	36,5	17,6	19,0	22,7	22,4	-27,7
Carotte	30	23,2	22,4	28,5	24,2	30,5	1,5
Pomme de terre	23,9	24,2	21,3	15,9	20,7	19,0	-26,0
Haricot	8,4	6,1	10,3	8,1	5,6	7,3	-15,2
Fraise	8,1	7,8	4,4	5,2	2,2	19,8	59,1
Concombre	22,6	23,2	38,8	36,8	40,6	24,6	8,3
Poivron	16,2	20,1	8,7	22,8	20,4	10,0	-62,0
Ail	8,6	5,3	1,8	31,4	7,9	6,3	-35,9
Gombo	8,2	7,8	7,8	12,4	7,2	9,0	8,5
Tabac	5,5	3,4	2,4	3,4	3,6	5,4	-2,8
Courgettes	nd	nd	nd	nd	nd	22,9	100,0
Autres	nd	nd	29,0	34,1	25,9	17,9	100,0
TOTAL	18,1					17,4	-4,2

Source: MAHRH/DGPSA/Direction des Statistiques Agricoles (2005)

nd: non disponible

La production totale en légumes est passée de 79 772 tonnes en 1997 à 166 147 tonnes en 2005 soit un accroissement de 108,3% en dix ans.

L'observation dans le temps de l'évolution des productions toutes cultures confondues donne les résultats consignés sur le tableau 4.4.

L'observation du tableau 4.4 montre deux catégories de légumes : ceux qui sont en hausse par rapport à l'année 1997/98 et ceux qui sont en réduction pour la même période considérée. Ainsi on a :

Les cultures qui sont en hausse de production : oignon bulbe ; oignon feuille ; la tomate ; l'aubergine locale ; l'aubergine violette ; le Piment ; la Fraise ; le Concombre ; le Poivron et le Gombo.

Les cultures qui sont en baisse de production : le Chou ; la Laitue ; la Carotte ; la Pomme de terre ; le Haricot vert ; l'Ail et le Tabac (Tableau 4.4).

Tableau 4.4: Evolution des productions annuelles en tonnes de 1997 à 2005

Spéculations	Années						Evolution (%)
	1997/98	1998/99	2000/01	2001/02	2002/03	2004/05	
Oignon bulbe	17126	26649	32350	29586	31637	54959	68,8
Oignon feuilles	3410	4489	6505	4299	3736	6546	47,9
Chou	23693	47386	40608	23715	27911	20734	-14,3
Tomate	10054	12962	27510	17715	24564	50158	80,0
Aubergine locale	2191	2949	7729	5627	4296	8719	74,9
Aubergine violette	3274	3808	4025	2287	4950	4515	27,5
Piment	492	964	2154	1722	1051	1660	70,4
Laitue	6658	3382	3956	2371	5162	5373	-23,9
Carotte	3752	3564	2861	2834	3013	3187	-17,7
Pomme de terre	1554	1362	3376	1395	1129	1376	-12,9
Haricot	3753	2077	2780	2320	1699	2030	-84,9
Fraise	53	23	9	6	1	220	75,9
Concombre	463	1169	5237	3914	4866	1909	75,7
Poivron	696	854	2125	754	2132	732	4,9
Ail	380	427	3039	3866	885	132	-187,9
Gombo	726	990	2039	1059	620	1356	46,5
Tabac	406	265	228	214	258	391	-3,8
Courgettes	nd	nd	nd	nd	nd	2716	100,0
Autres	1091	443	2291	1738	2754	187	-483,4
Total	79 772	113 763	148 822	105 427	120 663	166 147	+108,3

Source: MAHRH/DGPSA/Direction des Statistiques Agricoles (2005)

nd: non disponible

Le récapitulatif de l'évolution des trois paramètres de la production (superficie, rendements et production) entre 1997 et 2005 (Tableau 4.3) indique que pour l'oignon et l'aubergine violette, une baisse de rendement (-28 et -30%, respectivement) est observée. La réponse à ces baisses de rendement a été l'augmentation des superficies qui a entraîné de facto un accroissement de la production sans une réelle amélioration de la productivité de ces cultures. Pour le chou, la pomme de terre, l'ail et surtout le haricot vert, la réduction est constatée sur tous les trois paramètres. *La perte des parts de marchés occidentaux du haricot vert constatée depuis les années 1990, pourrait expliquer le manque d'engouement pour la culture du haricot vert, de plus en plus constaté.* Pour la tomate, l'augmentation est assez nette sur les rendements (+23%), sur les superficies (+72%) et sur la production (+80%). *Cela traduit une certaine amélioration dans la maîtrise des techniques de production de la tomate par les producteurs.*

Il y a eu une forte hausse de production des principales cultures en 98/99 et 2000/2001 suivie d'une forte baisse de productions en 2001/2002, et de nouveau une hausse en 2002/2003 et 2004/2005 pour l'ensemble des cultures. Le chou a particulièrement connu une très forte augmentation en 98/99 pour chuter progressivement au cours des années suivantes. Quant à l'oignon bulbe, il a connu à l'inverse une légère baisse en 2001/2002 pour remonter progressivement au cours des années suivantes.

4.1.1.3 REPARTITION SPATIALE ET LES ETAPES DE LA PRODUCTION

4.1.1.3.1. REPARTITION SPATIALE DES PRODUCTIONS

La répartition des principales cultures maraîchères sur le plan national est présentée au tableau 4.5. On assiste à une spécialisation des zones par rapport aux différentes spéculations maraîchères : c'est le cas de la fraise où ce ne sont que les provinces du Kadiogo et du Houet qui en sont productrices. De même pour le haricot vert ce sont les provinces du Sourou; du Sanmatenga; du Bam; du Kadiogo et du Houet qui en sont les principales provinces de production significative. La pomme de terre est significativement produite au Yatenga; à l'Oudalan et le Loroum. De nouvelles cultures telles les courgettes sont entrain de prendre de l'ampleur dans les provinces d'Oubritenga ; du Houet ; du Kadiogo ; du Sanguié ; du Sanmatenga ; du Bazèga et de la Comoé (Tableau 4.5).

Tableau 4.5 : Répartition des cultures maraîchères par province selon les tonnages produits au cours de la saison sèche 2004/2005.

SPECULATIONS	ZONES DE PRODUCTION (PROVINCES) LES PLUS IMPORTANTES
OIGNON bulbe (entre 1000 et 10 284 tonnes)	Sanguié ► Bam ► Sourou ► Boulgou ► Sanmatenga ► Oubritenga ► Yatenga ► Ganzourgou ► Loroum.
CHOU (entre 900 et 4175 tonnes)	Houet ► Sanmatenga ► Bam ► Yatenga ► Sanguié ► Boulkiemdé ► Ganzourgou
TOMATE (entre 900 et 11 209 tonnes)	Yatenga ► Sanmatenga ► Gnagnan ► Oubritenga ► Kénédougou ► Passoré ► Koulpélgo ► Boulgou ► Zondoma ► Boulkiemdé ► Sourou ► Kadiogo
AUBERGINE AFRICAINE (entre 120 et 2061 tonnes)	Sanmatenga ► Oubritenga ► Boulkiemdé ► Yatenga ► Sanguié ► Boulgou ► Bam ► Kadiogo ► Tapoa ► Kouritenga ► Balé ► Mouhoun ► Namentenga ► Soum
AUBERGINE VIOLETTE (entre 100 et 1042 tonnes)	Bazèga ► Ganzourgou ► sanguié ► Kadiogo ► Oubritenga ► Comoé ► Houet ► Bougouriba
PIMENT (entre 60 et 496 tonnes)	Boulgou ► Nahouri ► Zoundweogo ► Boulkiemdé ► Sanmatenga ► Comoé ► Kadiogo ► Oubritenga ► Ganzourgou ► Yatenga
LAITUE (entre 100 et 1420 tonnes)	Houet ► Kadiogo ► Seno ► Boulkiemdé ► Sourou ► Boulgou ► Gourma ► Sanmatenga ► Tapoa ► Comé ► Mouhoun
POMME DE TERRE (entre 110 et 765 tonnes)	Yatenga ► Oudalan ► Loroum
HARICOT VERT (entre 132 et 1027 tonnes)	Sourou ► Sanmatenga ► Bam ► Kadiogo ► Houet
GOMBO (entre 70 et 212 tonnes)	Oubritenga ► Houet ► Bam ► Sanguié ► Boulgou ► Zoundwéogo ► Bougouriba ► Bazèga
AIL (entre 4 et 89 tonnes)	Sanguié ► Loroum ► Soum ► Bam ► Oudalan
CAROTTE (entre 132 et 955 tonnes)	Yatenga ► Boulgou ► Oubritenga ► Kouritenga ► Loroum ► Kadiogo ► Houet ► Gourma ► Sanguié ► Sanmatenga.
FRAISE (10 et 209 tonnes)	Kadiogo ► Houet
CONCOMBRE (entre 66 et 809 tonnes)	Oubritenga ► Houet ► Kadiogo ► Sanguié ► Sanmatenga ► Bazèga ► Comoé

POIVRON (entre 45 et 179 tonnes)	Sanmatenga►Oubritenga►Boulkiemdé►Bazèga ►Sanguié
COURGETTE (entre 36 et 1077 tonnes)	Houet►Oubritenga►Bazèga►Kadiogo►Comoé►Passoré► Tuy

Légende : ► : Classement par ordre d'importance décroissante.

4.1.1.3.2. LE CALENDRIER DE LA PRODUCTION

Selon l'enquête effectuée par la mission des consultants sur un échantillon de sites choisis représentant différentes zones agro écologiques et différentes situations de production et d'organisation, l'activité maraîchère commence au milieu de la saison pluvieuse, avec les préparations des pépinières sous abris (case, hangar,...). Les repiquages et semis directs commencent à partir de septembre pour certaines zones et seulement entre novembre et février pour d'autres. Cette situation est fonction des zones de production et de la nature des sites de production. Il y a une variation dans les dates de mise en place des exploitations pour tenir compte de la demande du marché et des périodes favorables à la commercialisation pour certaines zones plus ou moins enclavées (Tableau a, b, c, d, e et f en annexe)*.

4.1.2 LES CULTURES VIVRIERES DE SAISON SECHE

Les cultures vivrières de saison sèche les plus importantes sont le riz irrigué, le maïs et le niébé¹.

4.1.2.1 LA RIZICULTURE IRRIGUEE

4.1.2.1.1. LES SUPERFICIES CULTIVEES

Le riz irrigué est la principale culture pratiquée sur les périmètres aménagés au Burkina Faso. Il occupe actuellement près de 53 % des superficies aménagées et irriguées (viennent ensuite la canne à sucre (20 %), les fruits et légumes (19 %) et d'autres céréales, notamment le maïs (9 %). Les superficies totales en rizicultures au Burkina fluctuent entre 40 000 à 50 000 ha, dont seulement 4 000 ha en riziculture de saison sèche. Les principaux pôles de production en superficie irriguée correspondent principalement aux aménagements de la Vallée du Kou, du Sourou, de Bagré et aux surfaces cultivées en aval de barrages.

4.1.2.1.2. LA PRODUCTION

En 2002, la production totale de riz paddy était estimée à 85 000 tonnes dont 12 000 tonnes provenaient de la riziculture de saison sèche, soit 14% de la production nationale.

La production nationale en riz est encore modeste. En outre, elle ne couvre que 50 % environ de la demande globale qui est de 150 000 tonnes/an.

Les rendements en paddy varient essentiellement en fonction de la maîtrise de l'eau. Dans les conditions de riziculture irriguée (en maîtrise totale en eau), les rendements sont de 4 à 5 t/ha, contre 2 à 2,5 t/ha riziculture de bas-fonds et 0,7 à 1 t/ha en condition pluviale (sans maîtrise de l'eau).

Au regard donc de ces chiffres, il apparaît nettement que l'introduction du riz dans les exploitations de cultures de saison sèche sans maîtrise de l'eau ou en maîtrise partielle ne

¹ La canne à sucre n'a pas été prise en compte dans cette étude car sa culture est plus ou moins pérenne.

permettrait pas d'obtenir des rendements subséquents qui puissent assurer une rentabilité de la culture.

4.1.2.2 LE MAÏS ET LE NIEBE

Au Burkina Faso, le maïs et le niébé (en pur) sont cultivés traditionnellement en pluvial. Les superficies sont d'environ 370 000 ha de maïs, avec des rendements de l'ordre de 1,5t/ha en pluvial, et de 50 000 ha de niébé, avec des rendements de l'ordre de 600 kg/ha. Les terres dans les périmètres rizicoles irrigués, qui sont impropres à la riziculture ou situées en hauteur et qui ne permettent pas la double culture du riz en saison sèche, sont utilisées pour la culture du maïs et du niébé sous irrigation. On estime ainsi à plus de 3 000 ha la superficie utilisable pour les cultures sous irrigation autres que le riz (notamment maïs, niébé et cultures maraîchères).

Le maïs et le niébé irrigué ont été testés en milieu paysan, puis développés par le Programme de développement de la petite irrigation villageoise (PPIV). Les réalisations du PPIV sont encore très récentes et portent sur des superficies modestes. Les superficies exploitées en maïs et niébé ont été de 566ha de maïs et 112 ha de niébé lors de la première campagne 2001/2002. A la seconde année pilote du PPIV, les superficies sont passées à 5454 et 390 ha, respectivement pour le maïs et le niébé, sur un programme prévisionnel de 19 800 ha de maïs et 2 000 ha de niébé. Les productions obtenues en première campagne ont été de 1 330 tonnes de maïs et 72 tonnes de niébé. En deuxième année, les productions obtenues étaient de 24 636 tonnes de maïs et 830 tonnes de niébé. Au regard des superficies et des productions obtenues, la moyenne des rendements a été de 2,5 tonnes/ha pour le maïs et 0,6t/ha pour le niébé. Toutefois, de grandes disparités ont été observées entre les différentes régions tests. En effet, au Sahel, les rendements en maïs étaient de 565kg/ha ; alors qu'ils étaient plus de 4t/ha dans les zones initialement maïsicoles. Les rendements obtenus en niébé ont été également très variables selon les régions du test : 522 kg/ha au Sahel, et 2 335 Kg/ha dans le Centre-Ouest (PPIV 2005). Ces rendements obtenus par le PPIV au cours des deux campagnes pilotes sont encore très en deçà du potentiel en irrigué pour le maïs et le niébé.

Des tests complémentaires devraient être conduits pour trois campagnes sèches afin de pouvoir tirer des conclusions solides sur l'adoption de ces deux cultures en condition de cultures de saison sèche par les petits producteurs, car pour les grands aménagements avec maîtrise totale de l'eau le problème de rentabilité ne se pose pas tellement.

La figure 4.1 indique l'évolution des superficies de l'ensemble des cultures de saisons sèche exécutées par le PPIV dans sa phase pilote. On note que la superficie de maïs n'a pas beaucoup évolué entre 2002 et 2005.

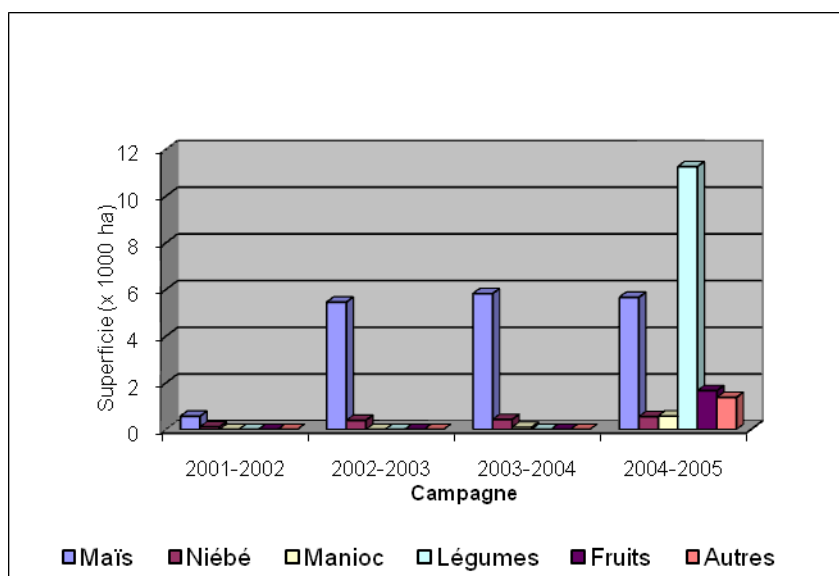


Figure 4.1 : Evolution des superficies exploitées par spéculation au cours de la phase pilote PPIV (2001-2005)

Source : Rapport bilan de la phase pilote PPIV (2005)

La production du maïs, après avoir connu un bond spectaculaire en 2002/2003 a légèrement baissé au cours des années 2003/2004 et 2004/2005 (Figure 4.2). Pour le niébé (Figure 4.3), la progression est continue de 2001/2002 à 2004/2005

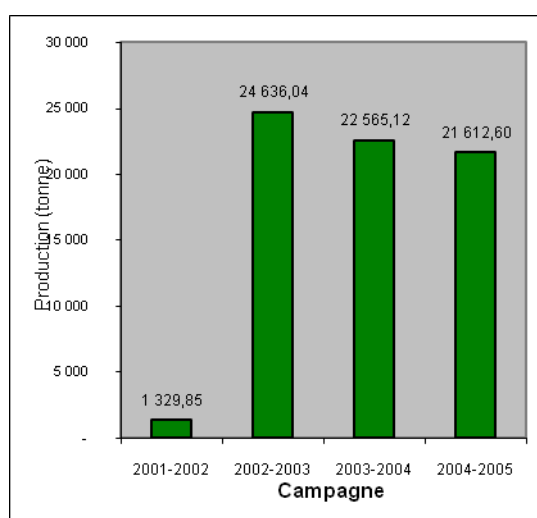


Figure 4.2 : Evolution de la production du maïs au cours de la phase pilote 2001/2005

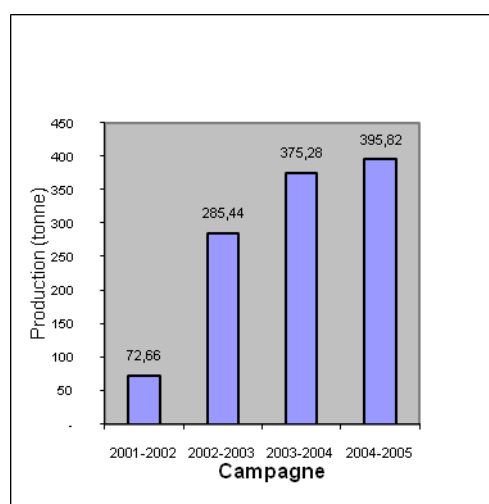


Figure 4.3: Evolution de la production du niébé au cours de la phase pilote 2001/2005

4.1.3 LES AUTRES CULTURES VIVRIERES

Parmi les autres cultures vivrières, le manioc, la banane et la papaye semblent être les plus importantes eu égard à leur cycle court qui permet de les cultiver au cours d'une saison sèche de culture.

4.1.3.1 LE MANIOC

4.1.3.1.1. EVOLUTION DES SUPERFICIES, RENDEMENTS ET PRODUCTIONS

Le manioc est cultivé dans les 13 régions du pays mais à des niveaux. Avec l'appui de la FAO à la recherche agricole pour la multiplication de boutures de manioc à travers le projet TCP/BKF/3001, la production est en nette progression et on note un engouement des producteurs dans toutes les régions du pays. Les zones ayant une longue expérience de cette culture sont Santidougou dans la province du Houet, Zèkézé, dans le Boulgou et Kompienbiga dans la province de la Kompienga. Dans les régions des Cascades, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest, on retrouve la culture en association avec d'autres cultures (céréales, maraîchage, etc.), dans les parcelles aménagées et aux abords des cours d'eau dans les parcelles de maraîchage, quelquefois comme brise-vent.

La promotion des techniques de transformation améliorée en attiéké et autres dérivés encourage les producteurs à se lancer dans une production plus importante. Parmi les grands producteurs et transformateurs, on compte beaucoup de rapatriés de la Côte d'Ivoire. Les superficies emblavées en manioc n'ont cessé d'augmenter depuis ces dernières années avec l'appui de plusieurs initiatives telle la FAO. Le manioc occupe environ 3 565,4 ha (Tableau 4.6) dont le maximum des productions est concentré à l'Est et dans les Hauts-Bassins, avec respectivement, 1 336,3 ha (37,47%) et 1 256,5 ha (35,20%).

Tableau 4.6 : Répartition des superficies cultivées en manioc au niveau national

Régions	Superficies moyennes (ha)	Pourcentage par rapport à la moyenne nationale
Cascades	92,5	2,49
Centre-Est	138,41	3,73
Centre-Ouest	623,4	16,81
Centre-Sud	5,21	0,14
Est	1 336,3	36,03
Hauts-Bassins	1 256,5	33,88
Nord	69,2	1,87
Sud-Ouest	187,5	5,06
Total national	3 565,4	100,00

Source : MAHRH/ SPCPSA- rapport final de l'étude sur la filière tubercule année*

Les superficies (pluvial et sous irrigation de saison sèche) ont connu une nette progression. Elles passent de 1814,84ha en 2001 pour atteindre 5270,84ha en 2005 (Tableau 4.6). Ceci dénote l'intérêt que les producteurs apportent à la culture du manioc par l'augmentation de leur nombre et des superficies occupées.

4.1.3.1.2. Situation de la production

La production nationale est estimée à 29 458 tonnes (Tableau 4.7) On note ainsi que les régions de l'Est, des Hauts-Bassins et du Centre-Ouest maintiennent l'essentiel de la production avec respectivement 15 412 tonnes (49,09%), 8 357 (26,62) et 3 944 (12,56%) et. Les autres régions en produisent mais les informations ne sont pas disponibles.

En 2005, le projet TCP a distribué à travers le Programme de Développement de la Petite Irrigation (PPIV), plus de deux millions de boutures de variétés améliorées de manioc à haut rendement sur toute l'étendue du territoire national (Tableau4.7).

Tableau 4.7: production nationale du manioc par région

Régions	Productions moyennes en tonnes	Taux par rapport à la moyenne nationale en %
Cascades	660,8	2,10
Centre-Est	1045	3,33
Centre-Ouest	3 943,8	12,56
Centre-Sud	39,4	0,13
Est	15 412	49,09
Hauts-Bassins	8 357,3	26,62
Nord	522,46	1,66
Sud-Ouest	1 415,62	4,51
Total national	29 458,3	100,00

Source : MAHRH/ SPCPSA- rapport final de l'étude sur la filière tubercule (2005/2006)

Les résultats de la phase pilote du PPIV indiquent que le manioc a été introduit dans les périmètres au cours de la saison sèche 2004-2005. C'est à partir de la quatrième année pilote que le manioc a été introduit dans une logique de diversification de la production vivrière en saison sèche et dans un souci de s'intéresser à des cultures à haute valeur ajoutée.

4.1.3.2. LA BANANE ET LA PAPAYE

Il n'existe pas de statistiques fiables sur la production des fruits en général et celle de la banane et de la papaye, en particulier. Pour cette étude nous nous sommes limités aux deux cultures fruitières qui sont de cycle court et annuelle. Toutefois, il est à noter le développement prometteur de la filière banane soutenue par le ministère de l'agriculture. Les superficies couvertes sont

estimées à 125 hectares environ pour une production estimée à 10 000 tonnes en 2003. Les grandes zones de production se trouvent dans les régions ouest, Nord-ouest du pays qui sont très propices au développement des productions de banane et papaye. La papaye au Houet et au Bazèga.

Avec l'accroissement des aménagements hydro-agricoles à travers le pays et de plus en plus l'amélioration de la gestion de l'eau, de nombreuses zones offrent l'opportunité d'extension des productions de banane et papaye sous irrigation de saison sèche. Les zones aménagées (Sourou) ou à aménager (Kompienga, Bagré) sont de nouvelles zones potentielles de production fruitière en général et de la banane et la papaye en particulier. *Mais il faut résoudre le problème de l'enclavement de certaines zones telle la zone du Sourou*

Tableau 4.8 : Typologie des exploitations fruitières au Burkina Faso

Spécifications	Types d'exploitation	Superficies en ha	Taux de couverture en %
Banane	Petites exploitations	Inférieure à 0,5	15
	Moyennes exploitations	1 à 2	80
	Grandes exploitations	Supérieure à 5	5
Papaye	Petites exploitations	Inférieure à 0,5	15
	Moyennes exploitations	1-2	80
	Grandes exploitations	Supérieure à 5	5
Autres	DND	DND	DND

Source : tiré du rapport Judicome/JEXCO, 2003

DND : Données Non Disponibles

Pour la banane et le papayer, le maintien des petites et moyennes exploitations peut être possible si l'encadrement des planteurs sur le plan technique et organisationnel est assuré pour permettre une amélioration quantitative et qualitative de la production pour le marché intérieur et sous régional.

Les périodes de production fruitière sont variables selon l'espèce voir la variété et aussi selon les conditions pédoclimatiques locales. Le tableau 4.9 suivant comporte les différentes périodes de production de la banane et de la papaye.

Les données statistiques sur les superficies, les rendements et les productions fruitières sont très peu abondantes au Burkina. La DGPSA spécialisé dans la collecte et le traitement des données agricoles ne dispose pas de statistiques continues sur les cultures fruitières. Toutefois, sur la base de quelques documentations, la production annuelle de la banane et la papaye se situerait à 10 000 et 1800 tonnes respectivement.

La culture du papayer connaît une nette progression. *D'une manière générale, il faut déplorer l'insuffisance de statistiques fiables sur les superficies, les rendements et les productions dans le temps et dans l'espace. Pour ce faire il n'était pas possible de déterminer l'évolution des superficies, des rendements et des productions au cours de ces cinq dernières années.*

CHAPITRE V. IMPACT DES CULTURES DE SAISON SECHE SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET LA SECURITE ALIMENTAIRE

5.1. IMPACT SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

5.1.1. IMPACT SUR LA PAUVRETE MONETAIRE

Au terme de la campagne 2004-2005, la production maraîchère est estimée à 166 147 tonnes. Sur la production de la campagne visée par notre étude, 156 636 tonnes sont déclarées vendues. Les données de la DGPSA montrent que les produits maraîchers sont essentiellement destinés à la vente. Les taux de vente varient de 50 % (ail) à 98 % (fraises) au niveau national. La vente des produits maraîchers a lieu essentiellement sur les sites (52,4 %) et au marché (47,6 %). Les produits vendus sur les sites concernent surtout la tomate, la laitue, le haricot vert, la fraise, le concombre, la courgette et autres produits (betterave, taro, etc.).

Les principaux acheteurs des légumes sont essentiellement les commerçants et les consommateurs finaux composés des producteurs maraîchers, producteurs non maraîchers les gargotières, les fonctionnaires et les autres salariés et travailleurs.. Ils achètent respectivement 84,8 % et 12,2 % de la production.

Pour des produits comme le haricot vert, les acheteurs les plus importants sont les coopératives qui récupèrent 43,7 % de la production et les consommateurs finaux 37,2 % de la production. Les achats importants sont faits par des clients provenant surtout des pays voisins (Ghana, Togo, Côte – d’Ivoire). Les autres acheteurs sont essentiellement originaires des provinces du pays et notamment des grands centres de consommation comme Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou.

Tout le monde s’accorde pour reconnaître que l’activité procure des revenus substantiels aux producteurs et à l’Etat. Mais il manque des données précises sur les montants engrangés d’une année à l’autre. Dès 1974, une étude du Conseil de l’Entente estimait à 1,86 Milliards, les revenus des cultures de saison sèche pour le Burkina. Cette filière permet à 500 000 acteurs de travailler en milieu rural avec des superficies exploitées moyennes comprises entre 0,1 et 0,5 ha, voire plus pour les cultures fruitières (Burkina Faso, 2003)

Dans le rapport analytique de la campagne maraîchère 1998, la DGPSA souligne ce qui suit « il ressort aujourd'hui que l'amélioration des disponibilités céréalières dans de nombreuses régions ne s'est pas nécessairement traduite par une embellie de la situation alimentaire des ménages et particulièrement les plus vulnérables d'entre eux. En milieu rural, l'insécurité alimentaire est un problème complexe imbriquant beaucoup plus la production agricole, l'économie, le social et le culturel. De ce fait, les causes de l'insécurité alimentaire vont de l'insuffisance de la production agricole, de la limite des disponibilités alimentaires, de la faiblesse du pouvoir d'achat, de l'inaccessibilité en passant par la gestion des aliments disponibles ».

Dans le profil de la sécurité alimentaire du Burkina Faso dressé par Napon (2007, p.6), il apparaît que « la contribution des cultures maraîchères et fruitières au revenu des familles est appréciable, notamment dans les zones aménagées ». Pour lui, les cultures maraîchères sont une source importante de revenus des ménages.

Tableau 5.1 : Top 10 des provinces ayant obtenus le plus de revenus de la campagne maraîchère 2004-2005

N°	PROVINCE	Oignon bulbe	Chou	Tomate	Aubergine importée	Piment	Carotte	Pomme de terre	Haricot vert	Poivron	Courgettes	Revenu
N°1	SANMATENGA	586 556 015	89 078 071	721 239 328	5 291 263	17 682 712	11 873 086	4 052 505	45 960 132	13 362 602	846 157	1 659 362 469
N°2	YATENGA	253 639 310	96 525 299	821 736 788	1 955 335	12 114 292	64 750 094	84 801 760	1 630 768	45 000	-	1 402 266 700
N°3	OUBRITENGA	325 378 619	8 700 300	575 098 287	22 967 744	14 429 459	30 506 125	-	146 200	18 554 588	38 822 741	1 289 229 892
N°4	GNAGNA	17 352 527	10 255 571	887 873 246	472 109	1 775	874 205	1 686 316	14 235	-	21 900	923 734 396
N°5	SANGUIE	608 090 199	70 916 210	20 792 263	19 362 526	5 005 149	7 315 763	21 120	2 154 010	6 303 187	-	814 501 153
N°6	BOULGOU	263 196 552	22 036 595	185 957 798	3 180 610	87 444 002	27 063 309	8 684 087	-	9 739 606	-	690 842 609
N°7	SOUROU	328 670 140	25 241 169	139 523 093	875 925	757 127	506 900	6 173 563	101 902 655	4 286 451	-	660 714 837
N°8	KADIOGO	49 918 902	53 950 393	82 825 920	22 061 504	13 148 343	19 427 393	178 200	19 373 593	6 843 310	12 814 816	598 297 384
N°9	BAM	391 366 356	81 394 390	22 492 078	1 240 156	11 094 857	6 461 014	206 973	41 640 873	-	-	592 777 700
N°10	HOUET	64 065 158	164 239 477	63 524 621	4 971 240	3 173 635	10 257 150	-	26 824 685	5 140 488	55 067 650	571 057 646

Les tableaux suivants donnent des indications sur les revenus tirés de l'activité au terme de la campagne 2004-2005. A l'échelle du pays, les cultures maraîchères ont rapporté 14 987 384 322 FCFA de chiffre d'affaires contre un revenu moyen par producteur de 87 674 FCFA. Ces chiffres indiquent sans équivoque que l'activité rapporte des revenus substantiels. Quand on considère que ces chiffres sont basés sur des estimations et que cela n'intègre pas les cultures céréalières, les tubercules et les fruits, il y a des raisons d'estimer les revenus à beaucoup plus que le chiffre mentionné.

Toutefois, les performances varient d'une province à l'autre et les résultats financiers en sont l'illustration. Dans le top 10 des provinces (tableau 5.1) qui engrangent le plus de revenus on compte le Sanmatenga, la Gnagna, l'Oubritenga, le Yatenga, etc. A cela, il faudrait ajouter 9511 tonnes de production non vendue.

De manière générale pour l'ensemble du Burkina, le revenu moyen par producteur issu de la production maraîchère s'élève à 87 674 FCFA (tableau 5.2). Ce revenu peut atteindre 10 499 417 FCFA comme maximum. Le coefficient de variation montre que ce revenu moyen connaît une très grande variabilité entre les producteurs.

Tableau 5.2 Revenu moyen par producteur et par province

Province	Revenu Total	Nombre de producteurs	Revenu moyen Par producteur
BAM	592 777 700	9 547	62 090
BAZEGA	348 443 117	3 548	92 208
BOUGOURIBA	63 482 578	2 097	30 273
BOULGOU	690 842 609	17 249	40 051
BOULKIEMDE	458 747 970	9 326	49 190
COMOE	139 579 776	2 153	64 830
GANZOURGOU	494 628 384	4 711	104 994
GNAGNA	923 734 396	2 670	345 967
GOURMA	161 762 105	2 908	55 625
HOUET	571 057 646	5 000	114 211
KADIOGO	598 297 384	3 370	177 536
KENEDOUGOU	265 187 390	2 445	108 461
KOSSI	68 232 073	1 207	56 530
KOURITENGA	65 585 956	1 210	54 203
MOUHOUN	88 313 400	3 895	22 674
NAHOURI	102 633 739	2 098	48 919
NAMENTENGA	228 575 527	1 471	155 387
OUBRITENGA	1 289 229 892	6 365	202 549
OULDALAN	61 810 303	1 975	31 296
PASSORE	376 545 302	2 266	166 171
PONI	40 583 557	1 463	27 739
SANGUIE	814 501 153	16 298	49 975
SANMATENGA	1 659 362 469	12 878	128 852
SENO	174 385 510	1 284	135 814
SISSILI	132 926 053	1 826	72 796
SOUM	45 803 719	572	80 076
SOUROU	660 714 837	5 532	119 435
TAPOA	132 179 282	2 237	59 087
YATENGA	1 402 266 700	8 432	166 302
ZOUNDWEOGO	53 013 790	1 369	38 784
BALE	42 967 270	1 317	32 625
BANWA	271 477 733	2 360	115 032
IOBA	191 214 856	4 920	38 864
KOMANDJOARI	81 419 318	3 868	21 049
KOMPIENGA	78 497 050	206	381 053
KOULPELGO	283 356 091	3 813	74 313
KOURWEOGO	502 933 897	2 276	220 972
LERABA	66 873 594	1 160	57 649
LOROU	153 516 573	3 912	39 242
NAYALA	24 864 070	1 309	18 995
NOUMBIEL	62 796 088	2 704	23 223
TUY	92 068 876	1 072	85 885
YAGHA	24 183 147	1 461	16 552
ZIRO	51 860 898	1 117	46 428
ZONDOMA	354 150 544	2 048	172 925
BURKINA	14 987 384 322	170 945	87 674

Source : Consultants chargés de l'étude

En effet les cultures de saison sèche, en particulier les cultures maraîchères se caractérisent par leur grande périssabilité qui joue sur le prix de vente et donc sur les revenus. En outre, il existe un risque qui tient relativement aux attaques parasitaires, aux diverses maladies ou la non maîtrise des techniques de production. Risque économique (lié au prix) et risque de production se conjuguent régulièrement pour rendre l'activité de production maraîchère une activité à risque. Un producteur a illustré cette situation en disant que cette activité est susceptible de '*vous élever ou de vous abaisser*'".

Tableau 5.3 Classification du niveau de revenu moyen par producteur dans vingt (20) provinces

N°	PROVINCE	REVENU TOTAL	NOMBRE DE PRODUCTEURS	REVENU MOYEN PAR PRODUCTEUR FCFA
N°1	KOMPIENGA	78 497 050	206	381 053
N°2	GNAGNA	923 734 396	2 670	345 967
N°3	KOURWEOGO	502 933 897	2 276	220 972
N°4	OUBRITENGA	1 289 229 892	6 365	202 549
N°5	KADIOGO	598 297 384	3 370	177 536
N°6	ZONDOMA	354 150 544	2 048	172 925
N°7	YATENGA	1 402 266 700	8 432	166 302
N°8	PASSORE	376 545 302	2 266	166 171
N°9	NAMENTENGA	228 575 527	1 471	155 387
N°10	SENO	174 385 510	1 284	135 814
N°11	SANMATENGA	1 659 362 469	12 878	128 852
N°12	SOUROU	660 714 837	5 532	119 435
N°13	BANWA	271 477 733	2 360	115 032
N°14	HOUET	571 057 646	5 000	114 211
N°15	GANZOURGOU	494 628 384	4 711	104 994
N°16	BAZEGA	348 443 117	3 548	92 208
N°17	TUY	92 068 876	1 072	85 885
N°18	SOUM	45 803 719	572	80 076
N°19	SISSILI	132 926 053	1 826	72 796
N°20	COMOE	139 579 776	2 153	64 830

L'analyse genre révèle que les hommes ont un revenu supérieur à celui des femmes en moyenne. Le revenu moyen de hommes est de 82 241 F CFA contre 16 928 FCFA pour les femmes au niveau de la production maraîchères (Tableau 5.3). La différence de revenu s'explique essentiellement par le niveau des superficies relativement faibles exploitées par les femmes. Le tableau 5.4 donne quelques caractéristiques du revenu moyen des maraîchers au Burkina.

Tableau 5.4 : Caractéristique du revenu moyen des maraîchers au Burkina

	Moyenne	maximum	Coefficient de variation
Revenu des maraîchers TOTAL	65 669	10 459 417	2,11
Hommes	82 241	10 459 417	1,88
Femmes	11 928	1 619 100	2,58

Source : DGPSA enquête 2004-2005

L'analyse genre révèle que les hommes ont un revenu supérieur à celui des femmes en moyenne. En effet, le test-t de student portant sur l'homogénéité des moyennes des revenus révèle ce résultat au seuil de 5%. Les hommes présentent un revenu moyen de 82 241 F CFA contre 16 928 FCFA pour les femmes au niveau de la production maraîchères (tableau 5.5). La différence de revenu entre les hommes et les femmes s'explique essentiellement par le fait qu'elles exploitent de faibles superficies.

Tableau 5.5: Caractéristiques des recettes moyennes issues des ventes des produits maraîchers au Burkina

	Moyenne	Maximum	Coefficient de variation
Recettes totales des ventes	90 958	7 609 000	2,22
Hommes	110 929	7 609 000	2,04
Femmes	28 644	772 500	1,63

Source : Données de l'enquête 2004-2005 DGPSA

Les marges bénéficiaires tirées de la production maraîchère

L'estimation des marges tirées de l'activité permet de donner un aperçu de la rentabilité des cultures de saison sèche pour les producteurs (figure 5.1).

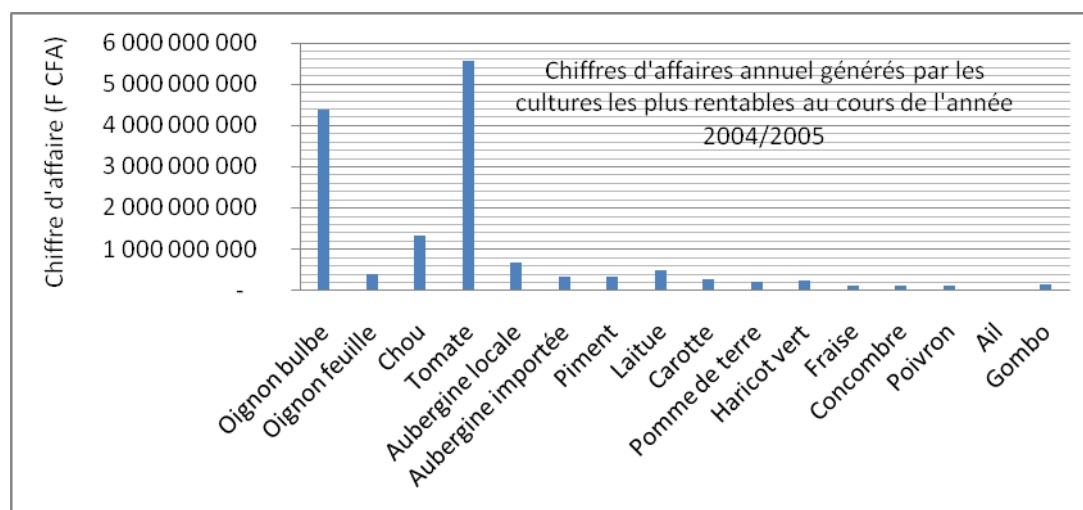


Figure 5.1 : Chiffres d'affaires annuels générés par les cultures les plus rentables (campagne 2004/2005)

L'évaluation des marges brutes dégagées par culture au niveau des grands aménagements plus précisément sur le site de l'AMVS montre que la culture de pomme de terre est la plus rentable avec une marge brute de 3 789 000 Fcfa. La culture de tomate se positionne au second rang avec une marge brute de 2 012 000 Fcfa. Enfin, la culture de haricot vert destinée exclusivement à

l'exportation dégage une marge brute de 909 000 Fcfa. Les tableaux l'annexe donnent des détails sur l'investissement requis pour produire une tonne de chacune des spéculations suivantes : pomme de terre, haricot vert et tomate. En plus de ces trois (3) spéculations, la culture d'oignon est également très porteuse et fait l'objet d'une grande exploitation. Une des raisons de l'expansion de cette culture est la technologie de conservation utilisée qui permet de conserver l'oignon en stock sur six (6) mois.

D'une manière générale, l'importance de la rentabilité dégagée explique l'engouement des opérateurs économiques à obtenir des parcelles sur le site de l'AMVS. Comme précédemment indiqué, il est ressorti de l'enquête terrain que plusieurs demandes sont en attente actuellement du fait des superficies limitées du site. Des aménagements pour l'extension du site sont prévus en vue d'accroître l'offre d'espace aménagé.

5.1.2 IMPACT SUR LES AUTRES DIMENSIONS DE LA PAUVRETE

Nous n'avons pas trouvé des informations précises sur l'utilisation des revenus afin de pouvoir aborder correctement la question de l'impact de l'activité sur la réduction de la pauvreté. Néanmoins selon les indicateurs de la pauvreté retenus pour le suivi du CSLP, on peut dire que l'activité a un impact positif sur la pauvreté monétaire en raison des revenus obtenus par les producteurs. Ces revenus servent à améliorer le cadre de vie (construction d'une maison en matériaux améliorés), à acquérir un moyen de déplacement (moto rainbow pour les jeunes, vélos pour les adolescents et les aides-familiales que sont les femmes) et faire face aux dépenses de santé et d'éducation des enfants.

Les informations recueillies sur le terrain permettent de dire qu'il y a une utilisation différenciée selon le sexe des revenus obtenus. Les femmes utilisent prioritairement leurs revenus dans l'éducation et les dépenses de santé de leurs enfants. Elles s'achètent des effets d'habillement et de leurs enfants, renouvellent leurs ustensiles de cuisine. Elles envoient également de l'argent dans leurs familles d'origine. Une partie de l'argent sert pour les activités sociales (baptême, mariage, funérailles etc.) Certaines femmes investissent leurs gains dans l'élevage d'ovins, de caprins et de bovins (embouche bovine). Cette épargne sur pied permet d'envisager la sécurité alimentaire sous l'angle structurelle, de la disponibilité permanente de la nourriture. Les cultures de saison sèche ont contribué également à la création d'activités génératrices de revenus. De nombreuses femmes sont devenues des vendeuses de légumes au détail sur les marchés locaux. Ainsi, les femmes disposent de revenus qui leur permettent de participer aux charges de la famille.

L'équipement agricole est la première préoccupation des hommes. Aussi dépensent-ils les revenus dans l'achat d'animaux de trait et de matériels tels les motopompes, charrues, les tuyaux d'irrigation, les pulvérisateurs, etc. L'achat de motos après chaque campagne est une pratique assez répandue chez les producteurs. En général, le chef de famille se paye lui-même une moto. Il ne manque surtout pas de récompenser ***l'homme clé*** de son unité de production. Les producteurs désignent ainsi par cette expression, celui qui par sa force de travail a permis de faire de bonnes récoltes. Il s'agit le plus souvent de parents proches du chef de famille (son petit frère ou son fils). En fait il s'agit d'une stratégie pour le retenir et éviter qu'il ne quitte la parcelle familiale, débauché par quelqu'un de plus généreux ou juste dans le partage des bénéfices de l'activité.

Les jeunes qui, dans le passé émigraient vers la Côte d'Ivoire pour la recherche d'emploi bien rémunéré, ne le font plus. Les cultures de saison sèche contribuent à la création d'emplois ruraux qui retiennent les jeunes dans les campagnes. Ces cultures ont contribué aussi au maintien des

fonctionnaires affectés dans les différentes localités tels les infirmiers et les enseignants du primaire qui se plaignaient de la rareté de certains aliments. La disponibilité des produits de qualité et la possibilité pour certains fonctionnaires d'investir dans ce domaine contribuent à les fixer dans leurs postes d'affectation.

Il est nécessaire de faire une étude plus poussée sur cette question pour pouvoir se prononcer sur le niveau de contribution réelle des cultures à la réduction de la pauvreté. Cependant, la pauvreté à plusieurs indicateurs et la sécurité alimentaire en est un. L'impact éventuel de l'activité sur la réduction de l'insécurité alimentaire traduirait une incidence sur la réduction de la pauvreté

5.2 IMPACT DES CULTURES DE SAISON SECHE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

Pour apprécier l'impact des cultures de saison sèche sur la sécurité alimentaire au cours de l'année 2005, nous avons eu recours aux données de l'EPA qui indiquent les taux de couverture de couverture des besoins alimentaires au cours de l'année considérée. Bien que les récoltes soient intervenues avant la fin de l'année 2004, les analyses de l'EPA publiées en mars ne donnent pas assez d'information sur l'apport des cultures de saison sèche pour combler les déficits observés. C'est du moins ce qui ressort des informations suivantes tirées du rapport d'analyse.

5.2.1 SITUATION ALIMENTAIRE AU COURS DE LA CAMPAGNE 2004-2005

Selon le rapport de mise en œuvre du CSLP produit par la DGEP pour la période couverte par notre étude « En terme de contribution directe à l'amélioration de la sécurité alimentaire, la campagne sèche 2004-2005 a engagé environ 105.370 actifs sur 21.075 hectares pour produire environ 186.633 tonnes de produits agricoles (21613 tonnes de maïs, 396 tonnes de niébé, 15443 tonnes de manioc, 89178 tonnes de légumes 49860 tonnes de fruits et 10143 tonnes d'autres cultures) ». En considérant ces chiffres globaux, on s'aperçoit qu'il y a un sérieux problème de concordance entre les données publiées dans le CSLP et celles disponibles auprès de la DGPSA, de sorte qu'on ne puisse dire quelle est la situation alimentaire pendant la période couverte.

Dans le rapport analytique des résultats de l'EPA produits par la DGPSA (Mars 2005) « Le bilan céréalier définitif de la campagne agricole 2004/2005 était excédentaire avec 435.014 tonnes. Cet excédent équivaut à près de 18% des besoins de consommation des populations. Les disponibilités cérésières totales s'élevaient à 2 991 900 tonnes, se décomposant en 2.444.327 tonnes de production disponible, 270.437 tonnes de stocks initiaux et 277 136 tonnes de prévision d'importation et d'aide alimentaire. Les besoins cérésières nationaux se chiffraient à 2.556.886 tonnes, comprenant 2.396.822 tonnes de besoin de consommation humaine, 124.112 tonnes pour la reconstitution de stock final et 35.952 tonnes de prévision d'exportation. Le bilan fait ressortir une bonne couverture des besoins en céréales mil, sorgho, maïs et fonio avec un dépassement de 349 420 tonnes environ ; concernant les besoins en riz ils seront partiellement couverts par les prévisions d'importations et d'aides alimentaires ; quant aux besoins en blé, ils seront entièrement couverts avec les prévisions d'importation et de l'aide alimentaire ». Ces données indiquent une disponibilité des céréales à l'échelle nationale en raison d'une campagne agricole excédentaire.

Tableau 5.6 : Bilan céréalier définitif campagne agricole 2004/2005.

POSTES	VOLUMES
Production nationale disponible	2 444 327
Stocks initiaux	270437
Importations commerciales et aides alimentaires	277 136
TOTAL DISPONIBLE	2 991 900
Besoins de consommation humaine	2 396 822
Stocks finaux	124 112
Exportation prévue	35 952
TOTAL BESOIN	2 556 886
EXCEDENT NET	435 014

Source : DGPSA/MAHRH

Taux de couverture des besoins alimentaires

Le tableau suivant donne une indication sur les taux de couverture des besoins céréaliers par région et par province sans prendre en considération les productions de saison sèche comme c'est le cas dans le CSLP. Le fait d'avoir une grande production maraîchère permet-il de combler le déficit au niveau des besoins alimentaires ?

Tableau 5.7 : Taux de couverture des besoins des régions (en%), campagne agricole 2004 2005

Rang	Régions à taux de couverture élevé	Taux de couverture	Rang	Régions en situation d'équilibre	Taux de couverture	Rang	Régions à taux de couverture faible	Taux de couverture
1	Sud-Ouest	159%	1	Hauts-Bassins	119%	1	Plateau Central	70%
2	Centre-Ouest	148%	2	Cente-Est	107%	2	Sahel	54%
3	Mouhoun	140%	3	Cente-Sud	106%	3	Centre	13%
4	Est	129%	4	Cente-Nord	99%			
			5	Cascades	98%			
			6	Nord	91%			

Le commentaire du tableau ci-dessous permet de retenir ce qui suit : « Dans la région du Sahel, les productions locales de céréales ne couvrent que 54% des besoins; de façon désagrégée, elles sont de 55% pour la province du Séno, 47% pour le Soum et seulement 16%. Mais il n'y a pas que cette région qui souffrira de la famine cette année. Il y a aussi la région du Centre qui ne couvre que 13% de ses besoins, et les régions du Nord, du Centre-Nord et du Plateau Central, toutes

structurellement déficitaires et dont les taux de couverture des besoins par les productions sont respectivement égales à 91%, 99% et 70%.

Tableau 5.8: Taux de couverture des besoins des provinces (en %)

Provinces à taux de couverture élevé	Taux de couverture taux > 120%	Provinces en situation d'équilibre	Taux de couverture: 90% <taux< 120%	Provinces à taux de couverture faible	Taux de couverture Taux<90%
1. Ziro	415	1. Kouritenga	118	1. Houet	87
2. Noumbiel	222	2. Zoundwéogo	118	2. Sanmatenga	85
3. Bougourba	196	3. Gourma	113	3. Comoé	84
4. Kossi	188	4. Bazéga	111	4. Ganzourgou	84
5. Tapoa	188	5. Sourou	111	5. Zondoma	82
6. Kéné Dougou	186	6. Baie	109	6. Lorum	80
7. Tuy	168	7. Yagha	104	7. Boulkiemdé	79
8. Nayala	166	8. Gnagna	103	8. Nahouri	74
9. Namentenga	159	9. Passoré	98	9. Oubritenga	65
10. Poni	150	10. Komandjari	94	10. Bam	58
11. Sanguie	137	11. Yatenga	93	11. Seno	55
12. Banwa	135	12. Kompienga	93	12. Soum	47
13. Léraba	134	13. Boulgou	90	13. Kourwéogo	47
14. Ioba	130			14. Oudalan	16
15. Mouhoun	128			15. Kadiogo	13
16. Koulpélgo	128				
17. Sissili	124				

Source : DGPSA/MAHRH

Sur la base des données présentées, la DGPSA prévoyait que les provinces du Lorum et du Zondoma au Nord avec des taux de couverture de 80 et 82%, celle du Kourwéogo, de l'Oubritenga et du Ganzourgou dans le Plateau Central avec des taux de 47%, 65% et 84%, celle du Bam et du Sanmatenga au Centre-Nord avec des taux de 58 et 85% étaient celles dont les populations allaient de faim au cours de la campagne 2005-2006 (p.10).

Cette analyse ne tient pas compte de l'apport des cultures de saison sèche dans les provinces citées. Bien que reconnaissant l'utilisation des cultures de saison sèche comme stratégie de vie et de survie développée par les populations vulnérables, les analyses concernant la situation alimentaire ne prennent pas en compte la production de saison sèche ni dans les constats immédiats, ni dans les prévisions à court terme, ni dans les propositions de solutions. Il est prévu par exemple d'avoir recours à « une aide alimentaire d'urgence évaluée à 1 662 000 000 de F CFA qui vise à sédentariser les populations en améliorant la disponibilité et l'accessibilité aux vivres et surtout à stabiliser les prix des céréales sur les marchés des provinces les plus sévèrement touchées par l'invasion acridienne. Les quantités de vivres à mobiliser dans ce cadre sont de 7500 tonnes de céréales ».

En considérant que le PPIV phase pilote a pris fin en 2004 et que plusieurs programmes de promotion de la sécurité alimentaire étaient en cours pendant la période couverte, on peut se demander comment le dispositif de prévision a fonctionné. Pourquoi l'apport éventuel des cultures de saison sèche n'a pas été plus valorisé dans le diagnostic de la situation et dans les solutions ? En croisant les taux de pauvreté, de couverture des besoins alimentaires, de malnutrition et la production maraîchère et les revenus moyens par producteur, on peut se faire une idée sur l'incidence de l'activité sur les conditions de vie au niveau des provinces.

5.3 IMPACT SUR LA DISPONIBILITE ALIMENTAIRE

Sur une production maraîchère estimée à 166 147 tonnes, 156 636 tonnes ont été vendues. En mettant en rapport la quantité produite avec celle vendue, on obtient une proportion restante de 9511 tonnes pour lesquelles une indication précise n'a pas été donnée dans les rapports consultés concernant son utilisation. Par ordre d'importance, les dix produits dont une grande partie n'est pas vendue sont (tableau 5.9):

Tableau 5.9 ; cultures dont une grande partie n'est pas vendue

Type de produits (tonne)	Oignon bulbe	Tomate	Chou	Aubergine locale	Haricot vert	Pomme De terre	Oignon feuille	Laitue	Aubergine violette	Carotte
Production	54 959	50 158	20 734	8 719	2 030	1 376	6 546	5 373	4 515	3 187
Quantité vendue	50 369	47 844	19 914	8 182	1 719	1 109	6 271	5 141	4 336	3 014
Partie non vendue	4590	2314	820	537	311	267	275	232	179	173

Les données de l'enquête maraîchère 2004/2005 montrent que la proportion de la production qui a été vendue était de 95% contre 4% de production non récoltée et 2% non vendue. On peut supposer que la partie non vendue (2%) de la production est consommée par les ménages. Mais il n'existe pas dans les rapports de la DGPSA et des structures spécialisées des données (FAO, CNSA) indiquant exactement la proportion de la production maraîchère consommée au cours de cette campagne. Néanmoins on peut convenir que la production maraîchère est faiblement consommée par les producteurs, malgré les informations contraires qui ont collectées au cours des entretiens sur le terrain.

Impact sur la qualité nutritionnelle des aliments

Pour les femmes rencontrées, la production maraîchère contribue grandement à leur sécurité alimentaire. Elles relèvent la permanence et l'abondance des denrées toute l'année à un coût abordable. Elles notent un changement dans leurs habitudes alimentaires et disent se nourrir mieux désormais. « Maintenant, nous mangeons nous aussi comme les femmes de la ville » témoigne une femme de Loumbila.

Les femmes confessent que les produits maraîchers ont un effet positif sur leur état de santé. Pour les producteurs, la production maraîchère est destinée prioritairement à la vente. Si ce n'est pendant les périodes de mévente, les femmes interviewées avouent prélevées les produits en cachette pour l'alimentation familiale. En général, les hommes ne donnent que les produits de moindre qualité après le tri des récoltes de bonne qualité pour le marché.

Dans ces conditions, il est difficile de se prononcer sur l'impact des produits consommés sur l'amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments. Les données sur l'état nutritionnel des zones de haute production comparées à celles des zones de faible production pourraient permettre de confirmer l'hypothèse d'une amélioration de la qualité nutritionnelle des repas. Une étude sur des pratiques de consommation et la situation alimentaire des familles de productrices de produit maraîcher.

5.4 CONTRIBUTION DES REVENUS TIRES DES CULTURES DE CONTRE SAISON A L'ACHAT D'AUTRES ALIMENTS

Le revenu provenant des cultures de saison sèche constitue un revenu additionnel pour les producteurs qui voient ainsi leur pouvoir d'achat s'améliorer. Sans la pratique du maraîchage, ils sont désœuvrés ou dans le meilleur des cas exercent des activités marginales qui ne leur procurent pas autant de revenu qu'avec le maraîchage.

En faisant un croisement entre les performances des provinces en matière de couverture des besoins céréaliers et leur production alimentaire en 2004-2005, on s'aperçoit que les provinces ayant une forte production sont en majorité déficitaires pour la sécurité alimentaire. La question qui se pose est maintenant de savoir quelle proportion des revenus engrangés a servi dans l'achat de nourriture dans les dites provinces.

Tableau 5.10 : Comparaison entre la couverture des besoins et les apports de la campagne maraîchère 2004-2005

N°	PROVINCE	TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS (%)	PRODUCTION MARAICHERE (TONNE)	REVENU FCFA
N°1	SANMATENGA	85	13 855	1 659 362 469
N°2	YATENGA	93	18 653	1 402 266 700
N°3	OUBRITENGA	65	13 600	1 289 229 892
N°4	GNAGNA	103	5 571	923 734 396
N°5	SANGUIE	137	13 531	814 501 153
N°6	BOULGOU	93	8 356	690 842 609
N°7	SOUROU	111	8 928	660 714 837
N°8	KADIOGO	13	6 155	598 297 384
N°9	BAM	58	8 517	592 777 700
N°10	HOUET	87	9 122	571 057 646
N°11	SENO	55	1369	174 385 510
N°12	SOUM	47	593	45 803 719
N°13	YAGHA	104	127	24 183 147
	BURKINA	118	170 945	14 987 384 322

5.4.1 ACCESSIBILITE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Avec une production céréalière excédentaire, une production maraîchère performante et des revenus importants tirés de la vente des produits maraîchers, on peut supposer une facilité d'accès aux produits alimentaires pour ceux qui en ont besoin. Bien que l'Etat ait interdit l'exportation des céréales pendant l'année 2005, nous n'avons pas d'informations sur le fonctionnement des marchés locaux et le transfert de la production vers les zones déficitaires pour pouvoir nous prononcer. Si pour les grandes villes il est évident que les commerçants ont convoyé les céréales, il n'y a pas d'indication sur les autres zones et provinces déficitaires.

En plus de l'accessibilité géographique, nous devons examiner la situation au niveau de l'accessibilité financière pour pouvoir nous prononcer sur la pérennité de l'accessibilité au cours de la période déficitaire. Avec l'aide alimentaire de 7 500 tonnes destinées à des ventes à prix

social, il est possible que l'inflation ait été contenue. Les données sur l'évolution des prix tout au long de l'année et la possibilité d'approvisionnement sur les marchés permettent de compléter notre analyse sur ce point.

5.4.2 APPROVISIONNEMENTS SUR LES MARCHES

« Au cours du premier semestre 2005, on a enregistré une relative stabilité des prix sur les marchés de consommation avec une légère hausse durant le mois d'avril. Les prix des principales céréales sont demeurés autour de 75 F/kg pour le sorgho blanc, 78 F/kg pour le maïs blanc et 88 F/kg pour le mil local. Durant le deuxième semestre, il a été noté une hausse progressive des prix des principales céréales qui atteint 65% pour le sorgho blanc et de 55% pour le mil local et le maïs blanc. Les prix ont évolués dans un intervalle de 94 à 144 F.CFA/kg pour le mil local, 78 à 129 F.CFA/kg pour le sorgho blanc et de 83 à 127 F/kg pour le maïs blanc ». (DGPSA, Rapport d'analyse de l'EPA 2004/2005).

Les revenus tirés de la vente des cultures de saison sèche permettent aux ménages de subvenir à leurs besoins alimentaires. La figure ci-dessous montre que 13 % des ventes des produits maraîchers sont consacrés à l'achat d'aliments. L'analyse par zone de vulnérabilité révèle que dans les zones à risque extrême, les ménages consacrent 32 % de leurs revenus monétaires issus du maraîchage à l'alimentation. Cette proportion est de 11% dans les zones à risque modéré et 9% dans les zones à faible risque.

Ce revenu contribue à lutter contre la pauvreté dans la mesure où il permet aux producteurs de mieux faire face aux dépenses du ménage. En effet la sortie de terrain a révélé que les producteurs grâce au revenu issu de la production maraîchère, s'acquittaient des frais de scolarité, prenaient en charge plus facilement les dépenses liées à la santé des membres de la famille. En cas de rupture des stocks céréaliers, ce revenu servait à l'achat de céréales pour l'alimentation de la famille. En d'autres termes le revenu supplémentaire obtenu grâce à la production maraîchère permet aux producteurs d'améliorer leur bien-être.

Ces résultats montrent l'importance des cultures de saison sèche dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Les ménages vivant dans les zones à risque élevé recourent à l'activité maraîchère pour remédier à leurs problèmes alimentaires, tandis que ceux vivant dans les zones à faible risque utilisent peu leurs revenus maraîchers à l'achat d'aliments

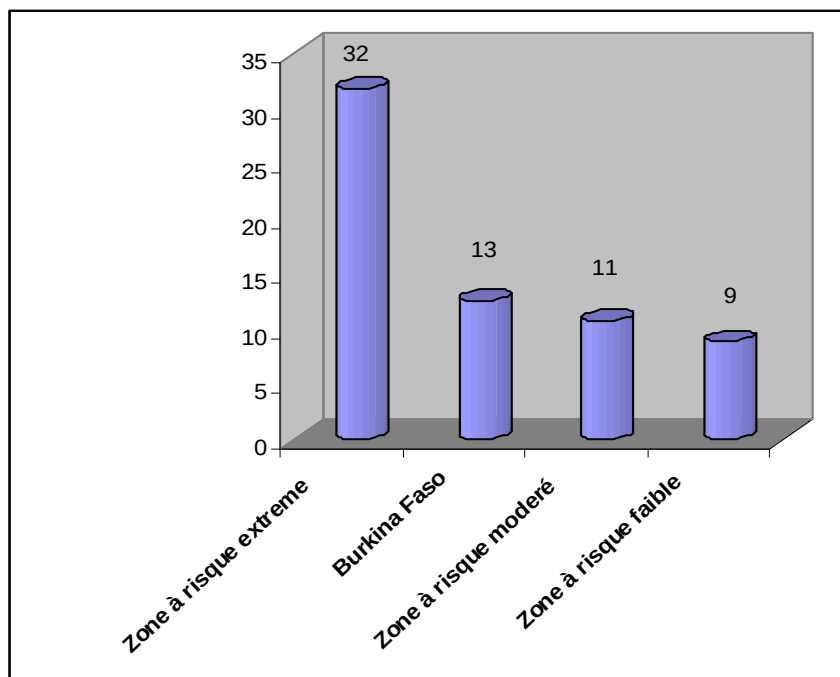


Figure5.2 : Part des dépenses alimentaires dans le revenu tiré du maraîchage
Source :

La promotion des cultures de saison sèche entraîne des changements imprévus sur les pratiques endogènes. Ces changements portent sur les pratiques économiques, les rapports sociaux et les technologies.

5.5 IMPACT DES CULTURES DE SAISON SUR LES PRATIQUES ENDOGENES

5.5.1 SUR LES PRATIQUES ECONOMIQUES ENDOGENES

L'introduction des cultures de saison sèche a entraîné un changement dans l'occupation des populations. En produisant presque toute l'année, certains travaux jadis exécutés en saison sèche ont tendance à devenir obsolètes tels les tissages.

De par le passé et en saison sèche, les travaux de filature du coton occupaient les populations du plateau central et de la région de Ouahigouya. Les revenus tirés de ces activités permettaient de subvenir à leurs besoins alimentaires. Les femmes filaient le coton que les hommes se chargeaient de tisser. D'autres par contre préféraient émigrer vers des pays voisins notamment la Côte d'Ivoire. L'élevage de petits ruminants, la vente de foin, la chasse et la pêche permettaient également aux populations de résoudre leurs problèmes alimentaires.

Il n'est pas aisé de faire avec précision l'historique de l'introduction de la culture maraîchère. Les producteurs de quartier Kuinima de Bobo-Dioulasso, la situe à la fin XIXe siècle durant la période coloniale. Les paysans d'alors étaient chargés d'entretenir des potagers pour l'alimentation du Blanc. A Badala elle a été introduite autour des années 1971 par un homme venu de Orodara et qui se nommait Barro. Ce dernier travaillait avec un Blanc nommé Dorondelle. C'est donc avec lui que Barro a appris le maraîchage. En 1971, il s'est installé à Badala et a contribué à diffuser ses connaissances avec les autres villageois. Avant cette période, les Paysans de Badala produisaient des patates douces comme cultures de contre saison.

L'exploitation des ressources naturelles notamment la chasse, la pêche et la vente du bois de chauffe pendant la saison sèche étaient les pratiques de sécurité alimentaire.

La raréfaction des ressources naturelles (la zone n'est plus giboyeuse et les étendues d'eau ne sont plus poissonneuses et l'interdiction de la coupe du bois). La proximité d'avec les plaines aménagées de la vallée du Kou, où est mené le maraîchage, a incité les paysans de Badala à en faire autant en saison sèche. De par le passé, les populations de Di, pratiquaient la pêche et la chasse en saison sèche afin d'assurer leur sécurité alimentaire. Les fruits tirés de ces pratiques venaient compléter les récoltes déjà engrangées. Avec l'aménagement de la vallée du Sourou, commencent véritablement les cultures maraîchères.

5.5.2 SUR LES RAPPORTS FAMILIAUX LIES A LA PRODUCTION

Les femmes et leurs enfants sont employés systématiquement comme main d'œuvre non rémunérée sur les périmètres familiaux. Leur travail consiste à faire le repiquage, le désherbage. Ils s'acquittent en quelque sorte de leurs devoirs de membres de la famille. Seulement, en fin de campagne, les femmes perçoivent de l'argent de la part de leurs conjoints afin de satisfaire certains de leurs besoins comme l'achat de vêtements, d'ustensiles de cuisines, de vélos etc. Quant aux enfants, ils ont pour récompenses soit des vélos ou un appui financier pour la célébration des mariages en âge de le faire.

Cependant, il faut noter qu'en saison sèche les femmes autochtones du village de Badara (Houet) et celles de Loumbila dans le Kadiogo, disent ne plus travailler pour leurs époux dans les exploitations familiales. Elles exploitent désormais leurs propres parcelles, car disent-elles, « nous nous sommes rendues compte que les hommes ne nous donnaient rien après la vente des récoltes et cela donnait lieu à des conflits quand nous demandons une forme de compensation ». Le fait d'avoir sa propre parcelle n'exclut pas cependant l'entraide familiale. Elle réduit simplement la contribution des femmes sur les champs de leurs maris.

Du fait des enjeux économiques introduits par les cultures de saison sèche, les rapports entre les membres de la famille tendent à changer quant à la participation. Si en saison pluvieuse, les femmes et les enfants sont tenus de travailler dans les exploitations familiales, il n'en est pas toujours ainsi en saison sèche si ceux-ci (surtout les jeunes) ne sont pas bien payés en retour par le chef de famille. Ils choisissent de plus en plus de monnayer ailleurs leurs forces de travail.

5.5.3 SUR LA PLANIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Avec l'expansion des cultures maraîchères dans la région des Hauts Bassins de (zone cotonnière) nouvelles stratégies et pratiques sont apparues. C'est ainsi que certains producteurs, en saison pluvieuse se consacrent exclusivement à la culture du coton. Et dès le mois de Septembre sur les périmètres aménagés par la Petite Irrigation et/ou sur leurs propres périmètres, ils produisent du maïs. Entre Septembre et Mai, ils ont la possibilité en fonction de la disponibilité de l'eau, de faire trois productions de maïs. Les deux premières récoltes (maïs frais) sont vendues dans les centres urbains. L'argent ainsi gagné sert à acheter des vivres (maïs, mil, riz, sorgho) au moment où les prix sont encore abordables. La troisième et dernière récolte de maïs est conservée et vient renforcer le stock de sécurité alimentaire.

5.5.4 SUR L'EVOLUTION DES TECHNOLOGIES DE PRODUCTION

La pratique des cultures de saison sèche permet aux producteurs de développer leurs connaissances en matière de techniques agricoles et leur inculquent une ouverture d'esprit qui les rend plus réceptifs aux innovations technologiques (semences améliorées, engrais, pesticides, nouveaux thèmes techniques, etc.). L'adoption des motopompes pour accroître les capacités de production s'inscrit dans cette dynamique. Ces changements opérés au niveau des producteurs améliorent la qualité des ressources humaines agricoles en général et induit une hausse de la productivité agricole perceptible au niveau des céréales et autres cultures vivrières. Tous ces acquis contribuent à l'augmentation de la production et donc des disponibilités agricoles. L'équipement des producteurs par le biais du programme PPIV, nonobstant quelques difficultés et contraintes déjà soulignées, contribuent également à l'obtention d'une meilleure productivité et donc à l'augmentation de la production.

Malgré ces nombreux acquis, l'activité est soumise à de nombreuses contraintes que nous répertorions dans le chapitre suivant. Sur la base des contraintes identifiées, nous proposons des orientations stratégiques pour un développement durable des cultures de saison sèche au Burkina Faso.

CHAPITRE VI : LES CONTRAINTES AUX CULTURES DE SAISON SECHE ET LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Il existe plusieurs contraintes qui constituent des freins au développement des cultures de saison sèche. La levée de certaines de ces contraintes permettra aux cultures de contribuer efficacement à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté. Les différents types de contraintes observées sont :

6.1. LES CONTRAINTES POLITIQUES, INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES

Les orientations politiques globales en matière de lutte contre la pauvreté et celles spécifiques à la sécurité alimentaire sont inter reliées. Cela apparaît peu quand on consulte les différents documents de référence. De même, les politiques en matière de cultures de saison sèche ont été déclinées dans plusieurs documents, mais le suivi de la mise en œuvre de ces politiques ne prend pas en compte le lien opérationnel en matière de lutte contre la pauvreté et celles spécifiques à la sécurité alimentaire. Cela laisse penser que les acteurs aux différents niveaux ne partagent la même vision du schéma de développement agricole et national. Dans l'ensemble, il manque une synthèse globale qui donne une visibilité et une hiérarchie entre les orientations et les actions menées sur le terrain selon une approche axée sur les résultats. Les deux politiques sectorielles (SDR, LPDRD) sont placées au même niveau et opérationnalisées à travers une multitude de programmes dont la cohérence interne et la complémentarité sont difficiles à cerner rapidement à cause de leur grande dispersion géographique et l'inaccessibilité des rapports de mise en œuvre.

Ces constats semblent indiquer une désorganisation du dispositif institutionnel dans une certaine mesure. Entre les différentes directions du MAHRH et les structures spécialisées comme la Commission Nationale de Sécurité Alimentaire et la Direction du Développement de l'Irrigation, il ne semble pas y avoir de synergie malgré une interdépendance évidente. Or, les données disponibles au niveau des programmes mis en œuvre sur le terrain (PNGT, PDDRD, PICOFA, etc.) devraient compléter ou permettre d'étayer les données collectées lors des enquêtes agricoles. Quand il y a une discordance entre les chiffres fournis dans les différents rapports d'enquête, il n'y a aucune source de vérification fiable.

6.1.1. L'ETAT COMME UN ACTEUR DESORGANISANT DES PRODUCTEURS ?

Malgré l'annonce d'un désengagement officiel de l'état dans la prestation de certains services, il existe encore de nombreuses structures et organisations étatiques et privées qui interviennent dans le secteur agricole. Cela se fait le plus souvent sans un cadre formel de concertation pour rendre plus efficiente les multiples apports et financements au profit du secteur agricole en général et de celui des cultures de saison sèche en particulier.

L'immixtion des services étatiques dans l'organisation des producteurs est souvent dénoncée sans qu'on ne puisse identifier les acteurs incriminés. La confusion faite par les paysans entre l'Etat et les décideurs politiques ayant des intérêts dans le secteur de l'agriculture y est pour quelque chose. Malgré les problèmes persistants dans en matière d'organisation, on peut espérer que l'expérience du secteur coton soit mis à profit pour la mise en place d'un dispositif organisationnel et institutionnel efficace pour le développement des cultures de saison sèche. Il y a aussi des rapports de confiance à rebâtir entre les acteurs étatiques et les producteurs pour faire oublier les abus passés.

6.1.2. LES CONTRAINTES LIEES A L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS

Les problèmes organisationnels identifiés au niveau des organisations paysannes sont à l'image de ceux existants au sein des autres organisations de la société civile dans le pays. La seule distinction est que les organisations paysannes sont les premières à être créées et devaient avoir atteint maintenant une phase de consolidation. Qu'il s'agisse de la démocratie interne, de la gestion efficace de la vie associative et de la compréhension des principes de base du réseautage, les problèmes ne manquent pas. Il existe de réelles insuffisances au niveau de l'organisation des producteurs qui se traduisent par une mauvaise répartition et exécution des tâches. Les producteurs membres des organisations ne sont pas disciplinés. Ils ne respectent pas les engagements pris vis-à-vis du groupement ou collectivement avec un tiers. Dans certains cas, les directions des groupements ou coopératives deviennent une bureaucratie lourde qui augmente ainsi les charges à supporter par la société coopérative.

Ces problèmes se ressentent surtout au niveau de la commercialisation de produits. Après l'échec des expériences de vente groupées de la production (pour des raisons de détournement ou de vol de la production par des commerçants), les producteurs son maintenant spoliés par les intermédiaires et les acheteurs étrangers à cause de leur manque de connaissances en négociation commerciale. A cause des problèmes de mévente, les efforts pour fixer les prix de vente ou les unités de mesures aboutissent rarement. L'inexistence de points de vente au niveau est un aussi facteur handicapant sur la commercialisation. Malgré le regroupement de certains producteurs en groupements et/ou coopératives, la maîtrise de la commercialisation des productions est très insuffisante. Par conséquent, la perception des producteurs de base est que les dividendes sont mal redistribués.

6.2. LES CONTRAINTES LIEES AUX DIFFICULTES D'ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION

6.2.1. AU NIVEAU DE L'ACCES A LA TERRE

La loi sur la sécurisation foncière vient confirmer la responsabilité première des propriétaires terriens dans la gestion des terres qui leur appartiennent. Le mécanisme de négociation sociale privilégiée et les procédures de formalisation des accords de cession sont susceptibles de limiter le nombre de conflits dans le futur. Seulement, les dispositions promues s'appliquent plus facilement à l'agriculture pluviale et beaucoup moins à l'agriculture de saison sèche.

Pendant que le Burkina développe un cadrage politique et légale pour la sécurisation foncière en milieu rural et urbain, il y a lieu de considérer attentivement la question spécifique de l'accès à la terre pour la production maraîchère. Parce que l'activité permet de générer des revenus, les propriétaires terriens commencent à pratiquer la spéculation foncière à travers la location des terres. La migration des ouvriers agricoles saisonniers vers les sites aménagés crée une pression foncière accrue dans les zones de production qui favorise une exploitation très extensive des ressources. Les ressources exploitables ne sont pas extensibles et cela risque d'entraîner une transformation globale et radicale des pratiques traditionnelles de gestion des terres au détriment de plusieurs catégories sociales. En voulant combiner l'agrobusiness et la petite irrigation, il y a des risques que dans un avenir proche la demande en terre ne puisse pas à être satisfaite.

6.2.2. DEGRADATION DES RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES (EAU, TERRE)

La conséquence indirecte du développement des cultures de saison sèche est la dégradation accrue des berges des fleuves et rivières et l'envasement des lits des cours d'eau. Or sans une capacité de stockage de l'eau suffisante, les quantités disponibles sont vite épuisées, ne permettant pas de couvrir les besoins des producteurs. Un système de culture intensif sur une parcelle permanente et de taille réduite entraîne des contraintes pour la fertilité du milieu (physique, chimique et microbiologique), pour l'environnement (pollution des eaux par les nitrates, résidus de pesticides dans les légumes, pollution des légumes par les eaux sales, pollution des sols en métaux lourds), et pour la gestion du parasitisme.

Ce phénomène touche déjà plusieurs localités et doit faire l'objet d'une attention spéciale, notamment dans le cadre du GIRE. Il s'agit de concilier les différents usages de l'eau en évitant de détruire les espaces de stockage ou de polluer les ressources par une utilisation abusive des pesticides. L'état ne pourra pas avoir les moyens dans le futur pour nettoyer les points d'eau pollués par la pratique du maraîchage.

6.2.3. LES PROBLEMES D'ACCES AUX CREDITS

La faible capacité financière des producteurs, et surtout la faible accessibilité au crédit agricole ne leur permettent pas d'améliorer ou de moderniser leurs exploitations. Il s'agit là d'une contrainte récurrente qui tend à s'aggraver. L'accès aux crédits pour les producteurs maraîchers reste un grand problème parce que l'activité est perçue par les structures de financement comme étant à haut risque. Les conditions d'accès sont alors compliquées, ne permettant pas à certains groupes défavorisés comme les femmes et les jeunes d'y avoir accès. Ils sont alors obligés d'échelonner la production pour pouvoir générer les revenus nécessaires pour les investissements. Certains ont recours à des usuriers qui pré financent la production et leur imposent des taux d'intérêts exorbitants. Egalement cela rend complètement dépendant des clients qui très souvent décident du prix d'achat au producteur du fait qu'ils préfinance les facteurs de production (semences, engrais, pesticide, motopompes, etc.). Cette contrainte limite les capacités productives des exploitants et leurs marges bénéficiaires.

6.2.4. L'ACCES AUX SEMENCES, INTRANTS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES

L'accès à ces différents produits dépend des capacités financières des producteurs. Sans des semences et des produits d'entretien de qualité, la productivité des maraîchers est amoindrie. Malgré la promotion de produits de compensation comme la fumure organique, le manque de moyen pour acheter ces différents produits se pose.

Au niveau des semences les contraintes recensées sont: le coût élevé des intrants (semences, engrais, pesticides) et la non disponibilité à temps de certaines semences (pomme de terre); absence de lois réglementant la production et la commercialisation de semences au Burkina Faso.

Au niveau des produits phytosanitaires les principales contraintes sont: les produits phytosanitaires ne sont pas disponibles à temps et coûtent très chers. A cela s'ajoute l'utilisation anarchique et abusive des produits phytosanitaires. Egalement le contrôle sur les entrées illégales de pesticides prohibés et de la qualité des pesticides sur la place du marché est insuffisant eu égard à l'insuffisance de personnels qualifiés. Cela est aggravé par le fait que les producteurs ne connaissent pas les caractéristiques des différents des engrais et pesticides qu'ils utilisent.

6.2.5. LES DIFFICULTES D'ACCES AUX EQUIPEMENTS

L'étude a démontré qu'une grande majorité des producteurs a recours à la location et au prêt pour pouvoir disposer des équipements de travail. Cette pratique réduit leur marge bénéficiaire en fin de campagne. Ce problème est aussi lié à l'insuffisance des ressources financières. Les appuis donnés par les projets et programmes à travers les organisations de producteurs (subvention et crédits) ne satisfont pas les producteurs qui se plaignent de la cherté et la mauvaise qualité des produits qui leurs sont remis. Or l'extension des superficies exploitées ne peut se faire sans des équipements appropriés.

6.2.6. LES PROBLEMES D'ACCES A LA MAIN-D'ŒUVRE

Le recours à la main-d'œuvre familiale non payée constitue pour de nombreux exploitants un moyen facile d'augmenter leurs bénéfices. Mais cela commence à susciter des conflits familiaux car aussi bien les jeunes que les femmes n'acceptent plus de travailler gratuitement sans aucune rétribution. L'individualisme prend ainsi place au sein des ménages parce que les chefs gèrent mal les ressources collectives provenant du travail des membres de la famille. Or l'activité requiert un investissement intensif de main-d'œuvre dans toutes les étapes de la production. L'instauration de l'économie monétaire en milieu paysan ne doit pas se faire au détriment des couches vulnérables et il y a lieu d'y trouver une solution.

6.3 LA FAIBLESSE DES CAPACITES TECHNIQUES DES PRODUCTEURS

6.3.1. LES INSUFFISANCES DANS L'ENCADREMENT ET LA FORMATION

Pendant longtemps les producteurs agricoles burkinabés ont bénéficié de l'encadrement technique des agents d'agriculture déployés par l'Etat. Avec le démantèlement de ces services, on constate que les paysans ont du mal à se prendre en charge. L'extension des cultures de saison sèche s'accompagne de l'arrivée de nouveaux producteurs qui n'ont bénéficié des formations antérieures. Ils sont des milliers, particulièrement les jeunes sans emplois, à se lancer récemment dans la production sans avoir le minimum de connaissances techniques requises.

Ces producteurs manquent d'information sur les doses et les mélanges nécessaires à un bon équilibre de la matière organique utilisée. A ce niveau, nous pouvons signifier le manque d'encadrement et de formations techniques des membres des organisations. Les producteurs ont de faible connaissance sur l'entretien des périmètres et sur les pratiques de cultures irriguées. Faute de connaissances sur la conservation et par manque d'unités de transformations au plan national une grande quantité de la production est perdue (pourriture). En plus des pertes qu'ils subissent à cause de la non maîtrise des techniques, ils mettent aussi sur le marché des produits impropres à la consommation qui constituent des menaces pour la santé des consommateurs.

6.3.2. LES INSUFFISANCES DE RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

Les problèmes au niveau de la recherche sont: Insuffisance de personnel scientifique et technique qualifié ; à cela s'ajoute l'Insuffisance de moyens financiers et matériels pour faire face à la multiplicité des spéculations, surtout maraîchères et fruitières ;

Pour ce qui est de la vulgarisation, les contraintes sont les suivantes : Insuffisance d'encadreurs pour l'encadrement et l'appui des producteurs dont le taux élevé d'analphabétisme ne permettant pas une bonne exploitation des fiches techniques en langues nationales.

6.4. LES CONTRAINTES DANS LE DOMAINE DE LA COMMERCIALISATION DE LA PRODUCTION

Malgré tout ce qui a pu être dit depuis des décennies sur les efforts de promotion de la commercialisation des produits de saison sèche, force est de constater que le Burkina Faso n'a pas encore réussi à mettre en place la structuration adéquate pour l'écoulement facilité et la rentabilisation de ses investissements dans ce secteur.

6.4.1. UN MARCHE NATIONAL INCERTAIN ET MAL ORGANISE

Les producteurs produisent ce que les populations locales consomment très peu et ne disposent pas de technologies de conservation pour pouvoir étaler la mise en marché dans le temps. En outre, il n'existe pas de structures pour la commercialisation. Les producteurs ne sont pas organisés pour la vente de leur production. Généralement, l'initiative est laissée à chaque exploitant de chercher les opportunités d'écoulement de sa production. A l'instar de l'organisation relative qui prévaut pour la production, il y a lieu de faire en sorte que pour la commercialisation des produits maraîchers, une telle organisation efficace existe. Les prix varient par saison, et une baisse importante est constatée pendant la forte production causant des problèmes commerciaux. Les méventes sont constatées annuellement à cause de la surproduction et de l'étroitesse du marché nationale.

6.4.2. DES CONSOMMATEURS TROP ELOIGNES

Les producteurs sont confrontés à des problèmes de disponibilité (quantité, régularité) de la production et de coût (transport) important tant au niveau local que vers l'extérieur. Les exportations dans les pays voisins et sur le marché international sont limitées par les normes de qualité exigées, le manque de professionnalisme des acteurs et l'insécurité qui règne maintenant au Burkina. Les producteurs n'ont pas toujours le réflexe de produire pour le marché mais plutôt produire parce que d'autres le font. Il ne cherche pas savoir quelles sont les besoins du marché en

termes de quantité et surtout de qualité, les périodes favorables pour la commercialisation, les producteurs ignorent les aspects de management et de marketing.

Si le fret aérien est un blocage pour la vente en Europe, ce sont les coupeurs de routes et les intermédiaires véreux qui chassent les acheteurs ghanéens et togolais du marché burkinabé de fruits et légumes. L'enclavement de la plupart des zones du fait du mauvais état des routes ; la faible capacité technique dans la conservation des produits ; la lenteur du marché par manque d'acheteurs ; les tracasseries policières qui font fuir les acheteurs sous-régionaux ; l'action néfaste des intermédiaires qui fixent eux-mêmes les prix ; l'inexistence de contrats formels entre la coopérative et les acheteurs sous-régionaux.

6.4.3. DES INTERMEDIAIRES INDESIRABLES ET NECESSAIRES

Les intermédiaires ou « Corsaires » ont pour rôle de trouver des clients pour les producteurs ou des produits pour les acheteurs. Ils se font payés leurs services par la partie que les a mandatés. Très souvent ils se chargent de la négociation entre les parties et jouent sur les prix pour s'octroyer des profits. Les « corsaires » sont perçus comme étant un goulot d'étranglement pour la commercialisation des produits maraîchers. Avec la complicité des acheteurs nationaux ou étrangers, ce sont eux qui fixent les prix au détriment des paysans. A force d'être dépossédés de leur argent sur les routes du Burkina, les acheteurs ghanéens ont créé des sites de production dans le nord de leurs pays et viennent maintenant recruter des ouvriers agricoles burkinabés pour aller y travailler. Tout l'avenir du secteur de la production des cultures de saison sèche est compromis si les acteurs et les décideurs ne trouvent pas des solutions urgemment.

6.4.4. LES CONTRAINTES EN MATIERE DE SUIVI-EVALUATION INTEGREE DES RESULTATS DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE CULTURES DE SAISON SECHE.

Sans des informations fiables sur l'évolution des performances de ce secteur, on ne peut pas entreprendre des actions de renforcement ou de réorientation. Or, tout semble indiquer une parcellisation des informations et des structures d'intervention qui ne permet pas de donner un aperçu réel de la situation. Il n'y a pas une capitalisation des résultats des grands programmes de manière intégrée pour rendre les informations sur les tendances accessibles aux décideurs.

6. 2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le diagnostic fait dans les chapitres précédents permet de dégager des orientations stratégiques pour renforcer les performances futures des cultures de saison sèche. La première recommandation concerne le dispositif organisationnel et institutionnel.

Assurer un pilotage intégré des politiques globales et sectorielles et des programmes et projets de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et de promotion des cultures de saison sèche

Pour que les résultats de la mise en œuvre des politiques sectorielles dans le secteur du développement rural servent au suivi global de la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, il est nécessaire d'assurer une plus grande synergie entre les structures spécifiques de coordination existantes au sein du Ministère ou à l'extérieur. Pour se faire adopter l'approche axée

sur les résultats comme outil d'analyse et d'harmonisation des objectifs, activités et indicateurs de suivi des politiques, programmes et projets existants au sein du Ministère en concordance avec les indicateurs de suivi du CSLP. Une synthèse globale de ces différents éléments est un point de départ pour visualiser l'état de la complémentarité des programmes en cours afin de décider des ajustements éventuels selon les réalités actuelles des zones de mise en œuvre.

Renforcer les capacités du dispositif de suivi-évaluation de l'évolution des indicateurs de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté en milieu rural

La nécessité de la production de données statistiques macro-économiques et sociales fiables dans un secteur ultra prioritaire comme celui de l'agriculture ne se discute plus au Burkina Faso. La DGPSA fait déjà un travail appréciable pour renseigner l'évolution de la situation en produisant régulièrement les rapports annuels EPA et maraîcher. Après être passé du bilan céréalier au bilan alimentaire en 1998 dans sa méthode de collecte des données, il importe maintenant d'ajouter le bilan de pauvreté comme cela a été tenté dans le rapport 2007. Il s'agit de systématiser la collecte des données pour renseigner la part de la production consommée et les détails concernant l'utilisation des revenus des produits maraîchers au niveau des ménages et des individus. Par ailleurs, l'amélioration des outils de collecte est nécessaire pour prendre en compte le genre et la question de l'âge dans la désagrégation des données. Le traitement et l'analyse des données doivent aussi tenir compte de ces variables.

Il est utile de veiller à l'harmonisation des données statistiques véhiculées notamment celles publiées par le CSLP dans les rapports de suivi. La période de publication des différents rapports peut constituer une entrave à l'harmonisation des données. Il faudrait examiner la possibilité de coordination entre la DGPSA, l'INSD, la DGEP et le SPTC/PDES.

Créer ou maintenir un service d'appui et de conseil (rôle dévolu à l'Etat qui doit maintenir ses fonctions régaliennes)

La demande des producteurs en appui et en conseils est forte compte tenu de leur faible niveau de formation professionnelle. Une marge de progrès en intensification est encore possible en aidant les producteurs à maîtriser les différents points de l'itinéraire technique. L'état doit tirer profit de l'engouement des jeunes ruraux pour améliorer les capacités techniques de production en vue de pouvoir proposer sur le marché régional des produits de qualité acceptable.

L'encadrement technique dépend aussi de la recherche-développement. Les enjeux macro-économiques et sociaux liés à la promotion des cultures de saison sèche commandent que l'Etat puisse soutenir la recherche scientifique afin qu'elle continue d'appuyer le secteur dans l'adaptation des cultures et la proposition de nouvelles innovations culturelles plus rentables. *La recherche doit donc définir de nouveaux systèmes technico-économiques d'intensification des productions végétales et des outils d'aide à la décision permettant de valoriser et de préserver les ressources naturelles (terre et eau), fondés non seulement sur l'application d'itinéraires techniques, mais aussi sur des analyses sociologiques, économiques, politiques et juridiques.*

Cette approche requiert des équipes pluridisciplinaires associant agronomes, économistes, géographes et sociologues.

Les innovations techniques qui permettent d'augmenter les revenus des producteurs par unité de surface (traitements phytosanitaires, gestion des engrais minéraux et organiques, amélioration variétale, densité de peuplement) ne peuvent plus être considérées indépendamment des autres préoccupations des exploitants et de celles des autres acteurs de l'agriculture de saison sèche.

Améliorer l'organisation des producteurs en recherchant les meilleures pratiques

A partir d'une analyse comparative du processus de développement de la filière coton, identifier les actions correctrices à mettre en œuvre pour développer le secteur des cultures de saison sèche. Les acteurs impliqués sont à peu près les mêmes au niveau de l'état et des organisations de producteurs. Seuls diffèrent les acteurs du secteur privé que sont le Pool bancaire et les entreprises privées qui gèrent les grandes régions de productions. Les cultures de saison ont certes une spécificité parce qu'étant très périssables, mais il est possible de tirer des leçons au niveau de l'organisation de la relation tripartite état-producteurs-privé. Une plus grande responsabilisation des producteurs dans un rapport plus équitable et gagnant-gagnant avec les autres parties prenantes est indispensable. L'étude suggérée va permettre de dégager des solutions organisationnelles plus indiquées.

Le Burkina Faso n'étant pas le seul pays à avoir des producteurs maraîchers, des expériences et leçons pourront être recherchées dans les pays voisins ou en Occident pour en finir maintenant avec le problème d'organisation des producteurs et de la production.

Appuyer la commercialisation de la production des cultures de saison sèche

Cette option ressort parmi les actions prévues dans le PAP/CSLP 2006-2008. (i) l'élaboration et la mise en place de stratégies sectorielles d'exportation opérationnelle, (ii) l'organisation de la commercialisation des produits agricoles, (iii) l'adoption des textes législatifs et réglementaires favorables à la promotion et à la facilitation du commerce des produits agricoles, (iv) le soutien à l'action des sociétés, organisations professionnelles et opérateurs intervenant dans la commercialisation des produits à travers des investissements structurants, notamment les infrastructures de mise en marché (terminaux fruitiers et céréaliers, infrastructures de stockage et de conservation...), (v) une meilleure organisation, le renforcement des structures de contrôle de qualité des produits et la création d'un label burkinabè pour chaque produit, (vi) le développement du système d'information sur les marchés. (vii) la création et/ou le renforcement des laboratoires de contrôle de qualité des intrants (engrais, pesticides, semences) et des produits agricoles.

Les intentions pour améliorer la commercialisation des produits agricoles y compris les cultures de saison sèches sont explicites à travers ce document de planification de la mise en œuvre du CSLP. Il s'agit maintenant de veiller à ce que des programmes concrets soient conçus et mis en œuvre par les départements ministériels chargés de l'opérationnalisation de ces actions stratégiques. Un point de départ sera de voir ce qui a pu être fait en la matière depuis 2006.

Suivi de l'application de la loi sur la sécurisation foncière dans le domaine des cultures de saison sèche

A cause des ressources en terres irrigables limitées, les problèmes d'accès se posent déjà pour les populations locales. La provenance en nombre croissant de migrants saisonniers originaires de régions sans sites aménagés soulève un problème d'un genre nouveau qui prendra de l'ampleur dans le temps. La demande en terre risque de croître plus rapidement que le rythme auquel l'état arrive à mobiliser des ressources pour aménager de nouveaux sites. Il faut donc un suivi rapproché de ce problème pour éviter la survenue de conflits fonciers d'un genre nouveau. Il est nécessaire aussi de suivre la tendance naissante de la marchandisation de la terre liée à la fixation des droits et à l'appropriation individuelle des terres familiales. Cela peut avoir des conséquences désastreuses sur les rapports familiaux.

QUELQUES ACTIONS PRIORITAIRES

Les mesures suivantes devraient permettre de mieux sécuriser la production et de lutter efficacement contre la pauvreté:

- Les dirigeants des coopératives doivent être formés en gestion et aux différents techniques de négoce en vue de les rendre plus performants ;
- Les organisations de producteurs devraient rechercher la formation de producteurs semenciers pour la production de semences de qualité avec l'appui des services techniques compétents (INERA, SNS).
- Les organisations paysannes devraient être formées à mieux se prendre en charge ;
- former les producteurs en production de fumure organique et de toute technique susceptible de contribuer à amoindrir les charges à la production en vue d'assurer de manière durable la production et le maintien de la fertilité du sol.

BIBLIOGRAPHIE

- APIPAC, 2007. Problématique de l'utilisation des produits phytosanitaires en conservation des denrées alimentaires et en maraîchage urbain et péri urbain au Burkina Faso : cas de Bobo Dioulasso, Ouahigouya et Ouagadougou. Rapport Utilisation des produits phytosanitaires en maraîchage, Avril 2007, 51pp.
- BELEM Jérôme, 2000. Monographie nationale de l'horticulture au Burkina Faso. Projet GCP/RAF/244 BEL – Coopération régionale pour le développement des productions maraîchères en Afrique – 89 p
- Burkina Faso, 2005. Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA ; TCP/BKF/2906 (I) ; (NEPAD Réf. 05/42 F)- Vol. II de IV Profil de projet d'investissement bancable ; projet de développement local des provinces de la Kossi et du Banwa ;
- Burkina Faso, Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée : Stratégie, plan d'investissement, Horizon 2015. Annexe 1 ; développement de l'irrigation : problématique et potentiel ;
- Burkina Faso, Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée : Stratégie, plan d'action et plan d'investissement, Horizon 2015. Annexe 2, la mise en valeur des cultures irriguées ;
- BURKINA FASO-MAHRH, 2003 . Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée - Stratégie, plan d'action et plan d'investissement Horizon 2015- Annexe 2: La mise en valeur des cultures irriguées
- DERRA Ouseni (2004) . Les déterminants de la pauvreté chronique et transitoire en milieu rural au Burkina Faso. Mémoire DEA PTCI. Ouagadougou Burkina Faso ;
- Drissa SANGARE, 2007. VALEUR ECONOMIQUE DE L'EAU ET STRATEGIES DE GESTION DES RISQUES LIES A SON UTILISATION EN AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE AU BURKINA : cas du maraîchage à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Mémoire d'ingénieur du développement rural (IDR), option Sociologie et Economie Rurales, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso (U.P.B.)- Institut du Développement Rural (I.D.R.)
- JALAN, J. et RAVALLION, M., 1998. Estimating the benefit incidence of an antipoverty program by propensity-score matching. Journal article by Jyotsna Jalan, Martin Ravallion; Journal of Business & Economic Statistics, Vol. 21, 2003
- KRABBENDAM Marcel, *De la Soupe aux légumes au Huchepot : Une Etude sur la Commercialisation des Produits Maraîchers dans la province du Yatenga, Burkina Faso*, Université de Ouagadougou, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, Département de la gestion, 1992, 75 pages.
- Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (2003). Stratégie opérationnelle et programme de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté, Ouagadougou, Burkina Faso ;
- Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH)/ DDI. 2004. Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée (stratégie, plan d'action et plan d'investissement a l'horizon 2015, appendice 1 : mobilisation des ressources en eau ;
- Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH),2003. Stratégie opérationnelle et programme de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre pauvreté ;

- Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), Programme de Développement de la Petite Irrigation Villageoise, 2005.
- Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), 2004. Plan d'action système d'information sur la sécurité alimentaire. PA-SISA ;
- Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), Direction Générale des Prévisions et des statistiques agricoles,-Direction des statistiques Agricoles, 2003. Analyse des résultats de l'enquête maraîchère campagne 1994-1997 ; EDEV , 2004. Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ;
- Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), /Programme de Développement de la Petite Irrigation Villageoise, 2005. Rapport d'évaluation de la phase pilote (2001-2004) ; Rapport principal (Version provisoire). Novembre 2005 ;
- MOUSTIER Paule, MOUMBELE Michel, HUAT Joël, « *La gestion concertée et durable des filières maraîchères urbaines* », pp.79 à 113 in MOUSTIER Paule et al, *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone : Enjeux, concepts et méthodes*, CIRAD-CRDI, Dakar, 2004, 175 pages.
- Plan d'Action/Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (PA/SISA)*, MAHRH, 2004, 135 pages.
- Plan Stratégique Genre et Développement Agricole au Burkina Faso*, MAHRH – FAO, 2005, 50 pages.
- Politique Nationale de Développement Durable de l'agriculture irriguée : Stratégie, plan d'action, plan d'investissement à l'horizon 2015. Document de synthèse (Rapport principal plus Annexes, Avril 2004 ;
- programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), Fév. 2000, 14p).
- Rapport d'évaluation de la phase pilote (2001-2004), rapport principal ;
- Ravallion, M. and M. Lokshin; 2003. Lasting Impacts of Indonesia's Financial Crisis. In Lasting Impacts of Indonesia's Financial Crisis
- RONDOT Pierre et COLLION Marie-Hélène, *Organisations Paysannes : leur contribution au renforcement des capacités rurales et à la réduction de la pauvreté*, Département développement rural, Banque mondiale, Washington (USA), 2001, 75 pages.
- Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA) 2004. Etude pour l'élaboration du plan de développement de la filière fruits et légumes. Rapport final adopté par l'atelier national les 27-28 janvier 2004 à Ouagadougou ;
- UEMOA. 2002. Appui à la mise en œuvre de la politique agricole de l'union en matière de sécurité alimentaire, programme régional de sécurité alimentaire ; Burkina Faso : propositions d'investissement dans le domaine de la sécurité alimentaire (version préliminaire, mai 2002) ;
- YACOUMBA Doulaye, YAMEOGO Noël Marie, *Etude sur les Systèmes de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des Ménages du Plateau Central (BURKINA FASO)*, Rapport Final, CES/AGF, 1997, 145 pages.
- Youssof DEMBELE, 2000. Dossier relatif à la gestion des périmètres irrigués

ANNEXES

Annexe 1 :

Annexe 1 : Situation des indicateurs du PAP 2005

Dimension	Libellés des indicateurs	2003	2004	2005		Niveau de désagrégation	Observations
		Résultats	Résultats	Objectif	Niveau		
Education	Taux brut de scolarisation au primaire	52,2%	56,8%	58,1%	60,2	Région, Province, Sexe, Niveau de scolarisation	Résultats provisoires (RP) en 2005
	<i>Dont filles</i>	46,3%	51,0%	52,9%	54,5		
	Taux brut d'admission en CP1	65,95%	70,0%	70,7%	70,0%	"	RP en 2005
	<i>Dont filles</i>	61,5%	64,1%	66,7%	64,1		
	Taux d'achèvement au primaire	31,3%	32,8%	33,8%	34,9%	"	Résultats provisoires en 2005
	<i>Dont filles</i>	27,3%-	28,7%	29,7%	31,2%		Résultats provisoires en 2005
	Taux d'alphabétisation des adultes	27,0%	28,4%		30,5%	"	Résultats provisoires en 2005
Santé	Taux de couverture vaccinale par antigène					Région, District sanitaire	
	BCG	86,32%	110,95%	100%	111,72%		
	DTCP3	78,3%	88,39%	90%	96,29		
	Rougeole	71,08%	78,34%	80%	84,00		
	Fièvre jaune	66,32%	76,02%	80%	84,09%		
	Taux d'accouchements assistés	<u>30,92%</u>	<u>33,49%</u>	<u>40%</u>	<u>nd</u>	"	
	Taux de mortalité infanto-juvénile	184%			Non renseigné	"	Indicateur fourni par EDS en 2003.
Nutrition	Taux de séro-prévalence de l'infection à VIH/SIDA	4,2% Onusida	1,8% EDS	nd	2,3% Onusida	Site sentinelle	
	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	38%	38%	Moins de 40%	Non disponible	"	Indicateur fourni par EDS en 2003.
Eau-Assainissement	Taux de couverture en Eau potable Rural et semi-urbain Urbain		70% 80%	75% 82%	72,2% 84%	Région, Province	RP 2005
	Pourcentage des ménages ayant accès à des latrines fonctionnelles	-----	33,3%	35%	Non renseigné	Région, Province	Non renseigné
Cadre de vie	Taux d'électrification	12,5%	14%	15%	15%	Région, Province	

Tableau 17 : Effectif des maraîchers selon le statut d'occupation des terres - Campagne 04/05

STATUT D'OCCUPATION DES TERRES					
PROVINCE	ND	PROPRIETAIRE	LOCATAIRE	PRET	AUTRE
BAM		1479	1197	5801	1066
BAZEGA		815	87	2646	
BOUGOURIBA		1406		592	99
BOULGOU	4	8325	240	8110	494
BOULKIEMDE		4866	363	3896	201
COMOE		503	116	1503	32
GANZOURGOU		1855	153	2701	
GNAGNA		1456	88	1123	2
GOURMA		1854	499	555	
HOUET		2331	295	2370	4
KADIOGO		1773	351	1163	81
KENEDOUGOU		1371	27	1048	
KOSSI		1098	1	108	
KOURITENGA		942		268	
MOUHOUN		842	11	3030	11
NAHOURI		1304	6	787	
NAMENTENGA		1129	40	207	96
OUBRITENGA	1	2488	507	3354	14
LOUDALAN		798		1177	
PASSORE		283	85	1893	5
PONI		1001		462	
SANGUIE		11901	23	4330	34
SANMATENGA		2719	214	9439	503
SENO		537		746	
SISSILI		1294	68	359	104
SOUM		341	84	146	
SOUROU		2216	921	1542	842
TAPOA		902	31	1304	
YATENGA		2613	616	4480	721
ZOUNDWEOGO		1028	15	317	9
BALE		601		716	
BANWA		1118	194	1048	
IOBA		2560		2360	
KOMANDJOARI		1588		2275	
KOMPIENGA		58	1	147	
KOULPELGO		2342	131	1334	
KOURWEOGO		377	150	1733	16
LERABA		439	64	657	
LOROUM		1125	117	2670	
NAYALA		1079		228	2
NOUMBIEL		1271		1286	147
TUY		263	239	570	
YAGHA		48	111	1161	141
ZIRO		401	30	686	
ZONDOMA		734	48	1266	
BURKINA	5	75474	7123	83595	4625

Source: MAHRH/DGPSA/Direction des Statistiques Agricoles (2005)

Annexe 3 : Comparaison des étapes de production des six cultures maraîchères les plus importantes pour six zones échantillons

a) Région du plateau central (moyens périmètres non aménagés exemple zones autour de Ouagadougou)

Etape de production							
Rang	Culture	Semis		Repiquage	Début récolte	Fin récolte	Nombre de cycles
		Direct	Pépinière				
1	Tomate		Août-Sept	Oct	Janv	Fin mai	1 ^a
2	Oignon		Oct- mi Janv	Nov- fin Fév	Oct(feuilles) mars(bulb)	Av	1
3	Carotte	Sept			Nov	Av	1
4	Aubergine violette		Juin -Juil	Août - Oct	oct	mai	1
5	Courgette	Juin Juil			Oct	Mars	1
6	Concombre	Juin Juil			Oct	Mars	1

1^a : les semis sont échelonnés pour tenir compte des productions des autres régions du pays

Source : enquête mission des consultants

b) Région des Hauts Bassins petits périmètres (Exemple de zones urbaines hors PPIV)

Etapes de la production							
Rang	Culture	Semis		Repiquage	Début récolte	Fin récolte	Nombre de cycles
		Direct	Pépinière				
1	Chou		Sept - Oct	Oct- Nov	Déc	Fin Av	1
2	Tomate		Sept - Oct	Nov- fin Janv	Déc - Av	Av	1
3	Aubergine violette		Sept	Oct	Déc	Av	1
4	Haricot vert	Oct			Mi Déc	Fin mars	1
5	Laitue		Sept	Oct	nov	Av *	1
6	Courgettes	Juin Juil			Oct	Av*	1

*= arrêt production pour préparation de la campagne agricole de saison pluvieuse

Source : enquête mission des consultants

c) Région des Hauts Bassins petits périmètres (exemple de périmètres périurbains en zones PPIV)

Etapes de la production							
Rang	Culture	Semis		Repiquage	Début récolte	Fin récolte	Nombre de cycles
		Direct	Pépinière				
1	Maïs 1 ^{er} cycle (grain)	Nov			Fév	Fév	2 ^{&}
	Maïs 2 ^e cycle (vert)	Av			Juil	Juil	
2	Chou		Fin Sept	Nov	Fév	Mars	1
3	Haricot vert	Fin Oct			Mi Déc	Fin Fév	1
4	Poivron		Sept	oct	Déc	Av**	1
5	Aubergine violette		Sept	Oct	Mi Déc	Av**	1
6	Gombo	Début Fév			Fin mars	Av**	1

**= arrêt production pour tarissement des puits et retenus d'eau

2[&] : le maïs du premier cycle (maïs grain) est entièrement destinée à la consommation de la famille et la deuxième production (maïs vert ou frais) sert à produire des revenus pour l'achat des intrants entrants dans la production de saison pluvieuse

Source : enquête mission des consultants

d) Région de la Boucle du Mouhoun : Grands périmètres aménagés (exemple de la vallée du Sourou)

Etapes de la production							
Rang	Culture	Semis		Repiquage	Début récolte	Fin récolte	Nombre de cycles
		Direct	Pépinière				
1	Oignon		Fin Août	Fin Sept	Janv	Av - Mai	1
2	Tomate		Fin Nov- mi Déc ^a	Fin Déc à Fév ^a	Av -Mai	Début Juin	
3	Haricot vert	Oct			Mi Déc	Mars	1
4	Pomme de terre	Nov Déc			Fév	Mars	1

^a : décalage des dates de semis et de repiquage pour tenir compte de la période de sortie de la production de Ouahigouya et Yako.

Source : enquête mission des consultants

e) Région du Nord (petits périmètres non aménagés en zones urbaine et péri urbaine hors PPIV)

Etapas de la production							
Rang	Culture	Semis		Repiquage	Début récolte	Fin récolte	Nombre de cycles
		Direct	Pépinière				
1	Pomme de terre	3 ^e semaine d'Octobre			3 ^e semaine de Déc	2 ^e semaine de Mars	1
2	Tomate		Fév	Fin Fév ^b	Fin Av	Fin mai	1
3	Oignon		15 août	Sept	Mi Nov	Av- Mai	1
4	Chou		Août-Sept	Sept –Oct	Oct	Av	1
5	Carotte	Sept- Déc			1 ^{ère} sem de Nov	Mars	1
6	poivron		Fév	Fin Fév	Fin Av	Fin mai	1

Source : enquête mission des consultants

^b : décalage des dates de semis et de repiquage pour tenir compte de la période de sortie de la production de Yako

f) Région du Centre Nord (périmètres aménagés et non aménagés PPIV)

Etapas de la production							
Rang	Culture	Semis		Repiquage	Début récolte	Fin récolte	Nombre de cycles
		Direct	Pépinière				
1	Oignon		Mi août	Nov	Mi Mars	Fin mars	1
2	Tomate		Oct	Début Déc	Janv	Mars	1
3	Chou		Oct	Nov	Déc	Fin Fév	1
4	Aubergine violette		Août	Mi Sept	Fin Nov	Fin Av	1
5	Aubergine africaine		Août	Mi Sept	Fin Nov	Fin Av	1
6	Gombo	Octobre			Déc	Fin Av	1

Source : enquête de la mission des consultants

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES COUTS DE PRODUCTION DE CERTAINS PRODUITS

Tableau 14: Budget partiel pour la culture de 1 ha de pomme de terre

Rubriques	Unité	quantité	Coût unitaire	Montant
Coûts variables				
Nettoyage	Ha	1	10 000	10 000
Labour	Ha	1	30 000	30 000
Mise en place sillons	Hj	50	1 250	62 500
Semis	Hj	50	1 250	62 500
Semences	Kg	1 200	1 000	1 200 000
Traitement de semences	Ff			25 000
Eau irrigation	M3	7 000	30	210 000
Engrais NPK	Kg	300	250	75 000
Engrais urée	Kg	150	300	45 000
Fumure organique	T	30	6 000	180 000
Epandage engrais	Hj	6	1 250	7 500
Traitement de plein champ	L	1	6 000	6 000
Désherbage	Hj	48	1 250	60 000
Récolte, transport et conditionnement	Hj	70	1 250	87 500
Ensachage	U	600	250	150 000
Total coûts variables				2 211 000
Valeur produite	Kg	30 000	200	6 000 000
Marge brute				3 789 000

Source : Adapté des données de l'AMVS. 2006

Tableau 15: Budget partiel pour la culture de 1 ha de haricot vert

Rubriques	Unité	quantité	Coût unitaire	Montant
Coûts variables				
Nettoyage	Ha	1	10 000	10 000
Labour	Ha	1	25 000	25 000
Mise en place sillons	Hj	50	1 250	62 500
Semis	Hj	5	1 250	6 250
Semences	Kg	80	1 000	80 000
Traitement de semences	Ff			250
Eau irrigation	M3	5 000	30	150 000
Engrais NPK	Kg	200	250	50 000
Engrais urée	Kg	100	300	30 000
Fumure organique	T	5	6 000	30 000
Epandage engrais	Hj	6	1 250	7 500

Traitement de plein champ	L	2	6 000	12 000
Désherbage	Hj	48	1 250	60 000
Récolte, transport et conditionnement	Hj	334	1 250	417 500
Ensachage	U	600	250	150 000
Total coûts variables				1 091 000
Valeur produite	Kg	8 000	250	2 000 000
Marge brute				909 000

Source : *Adapté des données de l'AMVS. 2006*

Tableau 16: Budget partiel pour la culture de 1 ha de tomate

Rubriques	Unité	Quantité	Coût unitaire	Montant
Coûts variables				
Etablissement pépinière	Hj	4	1250	5 000
Nettoyage	Ha	1	10 000	10 000
Labour	Ha	1	25 000	25000
Mise en place sillons	Hj	50	1 250	6 2500
Repiquage	Hj	50	1 250	62500
Semences	Kg	0,4	70 000	28000
Eau	M3	6 5 00	30	195 000
Engrais NPK	Kg	300	250	75 000
Engrais urée	Kg	150	300	45 000
Fumure organique	T	30	6 000	180 000
Epandage engrais	Hj	6	1 250	7 500
Désherbage	Hj	48	1 250	60 000
Récolte, Transport et conditionnement	Hj	70	1 250	87 500
Ensachage	U	300	500	150 000
Total coûts variables				988 000
Valeur produite	Kg	30 000	100	3000 000
Marge brute				2 012 000

Source : *Adapté des données de l'AMVS. 2006*

ANNEXE 2 : QUANTITE DE PRODUITS NON VENDUS AU COURS DE LA CAMPAGNE 2004/2005

Quantité (en tonne) non vendue par produit - Campagne 04/05

Type de produits	Oignon bulbe	Oignon feuille	Chou	Tomate	Aubergine locale	Aubergine importée	Piment	Laitue	Carotte	Pomme de terre	Haricot vert	Concombr e	Poivron	Gombo	Courgette s	Total
Produc tion	54 959	6 546	20 734	50 158	8 719	4 515	1 660	5 373	3 187	1 376	2 030	1 909	732	1 356	2 716	166 147
Quantité vendue	50 369	6 271	19 914	47 844	8 182	4 336	1 554	5 141	3 014	1 109	1 719	1 849	694	1 231	2 638	156 636
Partir non vendue	4590	275	820	2314	537	179	106	232	173	267	311	160	48	125	78	9511

Top 10 des provinces ayant obtenus le plus de revenus de la campagne maraîchère 2004-2005

N°	PROVINCE	Oignon bulbe	Chou	Tomate	Aubergine importée	Piment	Carotte	Pomme de terre	Haricot vert	Poivron	Courgettes	Revenu
N°1	SANMATENGA	586 556 015	89 078 071	721 239 328	5 291 263	17 682 712	11 873 086	4 052 505	45 960 132	13 362 602	846 157	1 659 362 469
N°2	YATENGA	253 639 310	96 525 299	821 736 788	1 955 335	12 114 292	64 750 094	84 801 760	1 630 768	45 000	-	1 402 266 700
N°3	OUBRITENGA	325 378 619	8 700 300	575 098 287	22 967 744	14 429 459	30 506 125	-	146 200	18 554 588	38 822 741	1 289 229 892
N°4	GNAGNA	17 352 527	10 255 571	887 873 246	472 109	1 775	874 205	1 686 316	14 235	-	21 900	923 734 396
N°5	SANGUIE	608 090 199	70 916 210	20 792 263	19 362 526	5 005 149	7 315 763	21 120	2 154 010	6 303 187	-	814 501 153
N°6	BOULGOU	263 196 552	22 036 595	185 957 798	3 180 610	87 444 002	27 063 309	8 684 087	-	9 739 606	-	690 842 609
N°7	SOUROU	328 670 140	25 241 169	139 523 093	875 925	757 127	506 900	6 173 563	101 902 655	4 286 451	-	660 714 837
N°8	KADIOGO	49 918 902	53 950 393	82 825 920	22 061 504	13 148 343	19 427 393	178 200	19 373 593	6 843 310	12 814 816	598 297 384
N°9	BAM	391 366 356	81 394 390	22 492 078	1 240 156	11 094 857	6 461 014	206 973	41 640 873	-	-	592 777 700
N°10	HOUET	64 065 158	164 239 477	63 524 621	4 971 240	3 173 635	10 257 150	-	26 824 685	5 140 488	55 067 650	571 057 646

Tableau 02 : Production (en tonne) par culture - Campagne 04/05

Province	Oignon bulbe	Oignon feuille	Chou	Tomate	Aubergine locale	Aubergine importée	Piment	Laitue	Carotte	Pomme de terre	Haricot vert	Concom bre	Poivron	Gombo	Courge ttes	Total
BAM	6 006	32	1 256	386	284	13	19	52	64	2	246	-	-	151	-	8 517
BAZEGA	1 631	71	727	258	32	1 043	18	-	-	28	-	67	81	71	446	4 440
BOUGOU RIBA	48	52	215	248	32	106	16	31	-	1	-	14	1	76	16	851
BOULGO U	4 124	176	252	2 203	301	14	496	204	355	67	-	35	35	95	-	8 356
BOULKIE MDE	877	98	1 197	1 656	938	641	116	524	0	2	57	2	99	2	15	6 196
COMOE	132	89	429	131	60	116	74	110	-	-	-	66	17	31	67	1 313
GANZOU RGOU	2 489	2 841	931	332	12	780	63	81	22	6	-	-	8	-	-	7 432
GNAGNA	146	0	140	5 195	59	6	0	4	12	4	0	-	-	21	0	5 571
GOURMA	165	56	504	27	1	1	-	137	153	24	-	-	1	29	0	1 079
HOUET	359	559	4 175	439	77	114	25	1 420	165	-	132	385	32	153	1 077	9 122
KADIOGO	978	449	897	919	216	233	69	1 022	184	1	156	293	29	36	284	6 155
KENEDO UGOU	310	-	48	2 737	8	8	2	1	0	48	-	0	18	3	-	3 189
KOSSI	197	91	50	75	27	5	2	7	21	-	0	2	-	1	0	486
KOURITE NGA	24	204	61	40	165	23	5	3	241	-	-	13	1	1	3	770
MOUHOU N	210	0	516	154	148	61	7	101	-	-	-	-	-	15	-	1 235
NAHOURI	0	12	104	768	2	-	134	-	-	-	-	-	-	12	-	1 032
NAMENT ENGA	527	29	48	563	141	34	12	3	2	38	-	-	-	5	-	1 402
OUBRITE NGA	3 981	3	72	5 158	1 945	214	69	11	312	-	3	809	106	212	684	13 600
OUDALA N	145	0	30	-	-	-	-	0	27	129	-	-	-	0	-	335

PASSORE	1 075	2	604	2 380	59	66	1	68	15	49	-	-	38	10	51	4 389
PONI	5	21	122	299	5	13	5	30	-	-	-	6	0	0	-	499
SANGUIE	10 274	267	1 197	346	470	329	29	6	144	0	18	83	47	139	-	13 531
SANMAT ENGA	4 065	40	1 287	5 268	2 062	95	111	121	132	20	365	77	176	8	15	13 855
SENO	553	176	24	1	3	22	0	534	71	1	-	3	1	1	-	1 369
SISSILI	381	22	258	219	69	64	52	40	-	-	-	6	3	1	-	1 096
SOUM	116	140	144	19	119	31	1	2	2	8	-	0	0	8	1	593
SOUROU	5 406	80	396	1 280	85	34	4	412	8	35	1 027	6	21	6	-	8 928
TAPOA	256	100	331	31	209	1	3	112	5	-	-	-	-	10	8	1 040
YATENG A	3 901	183	1 221	11 209	477	53	62	87	955	765	6	9	1	22	-	18 653
ZOUNDW EAGO	383	43	42	189	92	5	126	21	8	14	-	-	-	80	-	995
BALE	-	62	22	262	154	31	10	5	-	-	-	-	-	4	-	550
BANWA	1 951	51	581	416	16	48	3	10	7	-	20	-	-	20	-	3 125
IOBA	718	64	757	559	100	42	20	24	-	0	-	2	2	39	-	2 332
KOMAND JOARI	61	8	136	84	52	10	1	15	49	1	-	2	-	37	-	456
KOMPIEN GA	235	21	13	87	2	7	5	3	2	-	-	2	0	4	-	380
KOULPEL GO	677	-	98	2 363	49	0	-	4	-	-	-	-	-	0	-	3 215
KOURWE OGO	214	4	276	784	43	-	0	-	1	-	-	10	11	5	11	1 359
LERABA	23	1	113	167	84	55	48	3	-	-	-	7	-	0	-	501
LOROU	1 181	214	223	23	5	-	2	3	205	113	-	-	-	-	-	2 028
NAYALA	162	47	83	58	22	11	5	16	10	-	-	-	0	0	-	415
NOUMBIE L	55	1	62	301	37	59	30	0	-	-	-	0	4	18	1	569
TUY																

	342	71	657	85	6	73	1	97	-	-	-	10	-	19	36	1 390
YAGHA	42	-	50	5	-	1	-	4	15	0	-	-	-	10	-	127
ZIRO	116	6	85	397	38	35	13	23	-	-	-	0	-	1	-	684
ZONDOM A	418	158	300	2 036	14	17	1	21	-	21	-	-	-	-	-	2 990
Burkina	54 959	6 546	20 734	50 158	8 719	4 515	1 660	5 373	3 187	1 376	2 030	1 909	732	1 356	2 716	166 147

Source: MAHRH/DGPSA/Direction des Statistiques Agricoles

ANNEXE3 : QUANTITE DE LA PRODUCTION VENDUE ET LES REVENUS (CAMPAGNE MARAICHERE 2004-2005)

Quantité (en tonne) non vendue par produit - Campagne 04/05

Oignon	Chou	Tomate	Aubergine	Aubergine	Piment	Laitue	Carotte	Pomme de	Haricot	Concombre	Poivron	Gombo	Courgettes	Total
feuille			locale	importée				terre	vert					
6 546	20 734	50 158	8 719	4 515	1 660	5 373	3 187	1 376	2 030	1 909	732	1 356	2 716	166 147
6 271	19 914	47 844	8 182	4 336	1 554	5 141	3 014	1 109	1 719	1 849	694	1 231	2 638	156 636
275	820	2314	537	179	106	232	173	267	311	160	48	125	78	9511

Top 10 des provinces ayant obtenus le plus de revenus de la campagne maraîchère 2004-2005

N°	PROVINCE	Oignon	Chou	Tomate	Aubergine	Piment	Carotte	Pomme de	Haricot	Poivron	Courgettes	Revenu
		bulbe			importée			terre	vert			
N°1	SANMATENGA	586 556 015	89 078 071	721 239 328	5 291 263	17 682 712	11 873 086	4 052 505	45 960 132	13 362 602	846 157	1 659 362 469
N°2	YATENGA	253 639 310	96 525 299	821 736 788	1 955 335	12 114 292	64 750 094	84 801 760	1 630 768	45 000	-	1 402 266 700
N°3	OUBRITENGA	325 378 619	8 700 300	575 098 287	22 967 744	14 429 459	30 506 125	-	146 200	18 554 588	38 822 741	1 289 229 892
N°4	GNAGNA	17 352 527	10 255 571	887 873 246	472 109	1 775	874 205	1 686 316	14 235	-	21 900	923 734 396
N°5	SANGUIE	608 090 199	70 916 210	20 792 263	19 362 526	5 005 149	7 315 763	21 120	2 154 010	6 303 187	-	814 501 153
N°6	BOULGOU	263 196 552	22 036 595	185 957 798	3 180 610	87 444 002	27 063 309	8 684 087	-	9 739 606	-	690 842 609
N°7	SOUROU	328 670 140	25 241 169	139 523 093	875 925	757 127	506 900	6 173 563	101 902 655	4 286 451	-	660 714 837
N°8	KADIOGO	49 918 902	53 950 393	82 825 920	22 061 504	13 148 343	19 427 393	178 200	19 373 593	6 843 310	12 814 816	598 297 384
N°9	BAM	391 366 356	81 394 390	22 492 078	1 240 156	11 094 857	6 461 014	206 973	41 640 873	-	-	592 777 700
N°10	HOUET	64 065 158	164 239 477	63 524 621	4 971 240	3 173 635	10 257 150	-	26 824 685	5 140 488	55 067 650	571 057 646

Tableau 04 : Quantité (en tonne) vendue par produit - Campagne 04/05

Province	Oignon bulbe	Oignon feuille	Chou	Tomate	Aubergine locale	Aubergine importée	Piment	Laitue	Carotte	Pomme de terre	Haricot vert	Concomb re	Poivron	Gombo	Courgettes	Total
BAM	5 548	29	1 185	329	251	13	18	47	61	2	213	-	-	138	-	7 839
BAZEGA	1 365	69	727	258	32	1 039	18	-	-	28	-	67	70	71	446	4 191
BOUGOU RIBA	47	49	215	226	29	99	13	29	-	1	-	11	1	67	15	804
BOULGO U	3 990	174	226	2 011	288	14	460	204	339	64	-	35	35	93	-	7 935
BOULKIE MDE	625	98	1 185	1 632	938	638	114	524	0	2	54	2	99	1	14	5 927
COMOE	128	89	402	121	59	106	72	105	-	-	-	64	17	30	63	1 258

GANZOU RGOU	2 489	2 791	893	332	12	722	58	73	22	4	-	-	8	-	-	7 406
GNAGNA	145	0	140	4 911	59	6	0	4	9	4	0	-	-	17	0	5 297
GOURMA	163	53	504	24	1	1	-	125	153	24	-	-	1	29	0	1 079
HOUET	328	518	4 143	374	68	106	24	1 390	164	-	103	365	29	153	1 047	8 824
KADIOGO	651	423	881	882	205	225	62	1 005	184	1	150	290	28	35	284	5 682
KENEDOU GOU	273	-	44	2 505	5	8	2	1	0	21	-	0	15	2	-	2 880
KOSSI	173	83	49	69	22	4	2	6	21	-	0	2	-	0	0	437
KOURITE NGA	24	202	57	39	165	22	4	3	236	-	-	13	1	1	3	770
MOUHOU N	199	-	467	148	129	56	5	96	-	-	-	-	-	0	-	1 121
NAHOURI	0	11	98	685	0	-	125	-	-	-	-	-	-	11	-	929
NAMENT ENGA	453	28	45	544	139	32	12	3	2	9	-	-	-	4	-	1 271
OUBRITE NGA	3 841	3	72	5 141	1 909	210	67	11	306	-	3	788	103	203	669	13 337
OUDALA N	121	0	28	-	-	-	-	0	22	112	-	-	-	0	-	287
PASSORE	1 033	2	556	2 329	49	66	1	68	14	43	-	-	38	3	25	4 227
PONI	4	20	122	248	5	12	5	30	-	-	-	6	0	-	-	453
SANGUIE	9 956	259	1 131	331	439	323	25	6	125	0	18	76	44	132	-	12 975
SANMAT ENGA	3 584	40	1 212	4 772	1 805	92	97	103	82	11	329	75	164	7	14	12 400
SENO	534	176	23	1	2	21	-	529	68	0	-	3	1	1	-	1 358
SISSILI	374	22	258	208	68	62	52	40	-	-	-	6	3	0	-	1 094
SOUM	104	113	134	13	119	27	1	1	2	7	-	0	0	8	1	530
SOUROU	5 124	80	389	1 114	81	17	4	411	8	35	829	5	21	5	-	8 239
TAPOA YATENG	256	96	310	23	209	1	2	41	5	-	-	-	-	-	8	951

A	3 200	170	1 167	11 209	460	52	62	71	911	602	6	8	0	22	-	17 939
ZOUNDW EAGO	176	37	25	176	86	5	126	17	6	14	-	-	-	74	-	742
BALE	-	56	20	227	137	28	9	5	-	-	-	-	-	4	-	486
BANWA	1 762	46	530	360	14	46	2	9	3	-	13	-	-	19	-	2 804
IOBA	632	56	660	401	72	36	14	19	-	-	-	2	1	21	-	1 918
KOMAND JOARI	58	8	132	81	52	10	1	12	46	1	-	2	-	33	-	435
KOMPIEN GA	215	20	12	82	2	7	4	3	1	-	-	2	0	3	-	352
KOULPEL GO	675	-	97	2 360	47	0	-	4	-	-	-	-	-	0	-	3 207
KOURWE OGO	210	4	255	734	41	-	0	-	1	-	-	10	11	4	11	1 280
LERABA	21	1	111	161	79	54	45	2	-	-	-	6	-	0	-	479
LOROUM	885	202	208	22	2	-	2	3	205	104	-	-	-	-	-	1 677
NAYALA	123	40	83	47	17	8	4	12	6	-	-	-	0	0	-	346
NOUMBIE L	55	1	59	277	31	49	30	0	-	-	-	0	4	16	1	524
TUY	325	69	630	83	5	73	1	88	-	-	-	10	-	16	36	1 336
YAGHA	37	-	49	3	-	1	-	3	15	0	-	-	-	5	-	111
ZIRO	101	5	77	397	38	30	11	21	-	-	-	-	-	1	-	684
ZONDOM A	361	130	300	1 956	9	16	1	20	-	20	-	-	-	-	-	2 816
Burkina	50 369	6 271	19 914	47 844	8 182	4 336	1 554	5 141	3 014	1 109	1 719	1 849	694	1 231	2 638	156 636

Source: MAHRH/DGPSA/Direction des Statistiques Agricoles

LISTE DES STRUCTURES ET PERSONNES RENCONTREES**LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES**

Ouagadougou

N° d'ordre	Nom et prénoms	Structure ou groupement	Fonction et contact
01	YAMEOGO André	Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA)	
02	KYENDREBEOGO Jean-Marie	Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA)	70 25 52 06
03	OUEDRAOGO Alphonse	Direction du Développement de l'Irrigation (DDI)	
04	GASJIERI Abdoulaye	Direction du Développement de l'Irrigation (DDI)	70 23 07 05
05	SAWADOGO Justin	APIPAC	70 20 30 73
06	BATIONO Modeste	APIPAC	
07	SIRINA Valentin	APIPAC	

Nongana (Oubritenga)

N° d'ordre	Nom et prénoms	Structure ou groupement	Fonction et contact
01	Ouédraogo Yssouf	Songnin manegré	Secrétaire général Animateur FEPAB
02	Guélbéogo Djibril	Songnin manegré	
03	Guélbéogo Salifou	Songnin manegré	

04	Tapsoba Moussa	Songnin manegré	
05	Ouédraogo Issaka	Commerçant	
06	Ilboudo Rasmané	Commerçant	
07	Ouédraogo Hamidou	Commerçant	

Bobo Dioulasso

A/ Direction Régionale de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques des Hauts Bassins

N° d'ordre	Nom et prénoms	Structure ou groupement	Fonction et contact
01	YE Dofihounyan	DRAHRH Hauts Bassins	Directeur régional
02	Milogo Vinsoun	PPIV	Coordonnateur régional

B/ Société de Gestion de Terminaux Fruitiers (SGTF)

N° d'ordre	Nom et prénoms	Structure ou groupement	Fonction et contact
01	Guiré Ousmane	SGTF	Directeur général

C/ Confédération Paysanne Du Faso /Bureau Régional

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE OU GROUPEMENT	FONCTION ET CONTACT
------------	----------------	-------------------------	---------------------

01	Sanou Boukary	BENKADY	Maraîcher
02	Sanou Oumar	BENKADY	Maraîcher
03	Sanou seydou	TONOUMA	Maraîcher
04	Sanou Issiaka	WEDOMA	Maraîcher
05	Dao Souleymane	KOROKINI	Maraîcher
06	Dao Drissa	TONOUNA	Maraîcher
07	Sanou Boukary	WEDOMA	Maraîcher
08	Sanou Sibiri Moulaye	NAKODIA	Maraîcher
09	Sanou Adama	LOROKINI	Maraîcher
10	Saou Mamadou	TONOUMA	Maraîcher
11	Dao Soumana	KUIRIMAKOUMA	Maraîcher
12	Sanou Gaoussou	HOUROUYIRI	Maraîcher
13	Traoré Brahim	BENKADY	Maraîcher
14	Sanou Issiaka	TUNOUMA	Maraîcher
15	Sanou mamadou	SANGOLOTARA	Maraîcher
16	Saou Lassina	TONOUMA	Maraîcher
17	Sanou Moulaye	TONOUMA	Maraîcher
18	Sanou Oumar	TONOUMA	Maraîcher
19	Sanou Drissa	TONOUMA	Maraîcher
20	Sanou Siaka	TONOUMA	Maraîcher
21	Dao Bassiaka	UPPA/HB	Maraîcher (pdt CPF)
22	Sanou Seydou	UPA/HB	Maraîcher (animateur
23	Sanou Lassina	BENKADY	GIPD)
24	Gnanou Aboubakar	CRA/HB	Maraîcher
25	Blandine	CRA/HB	Secrétaire
26	Sanou Oumar	SANGOLOTARA	Secrétaire de direction
			Maraîcher

D/ Producteurs membres de la FEPAB de BADARA

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	ACTIVITE
------------	----------------	----------

01	Traoré Lassina	Chef du village
02	Sawadogo Issa	Maraîcher
03	Kéita Issouf	Maraîcher
04	Kéita Younoussa	Maraîcher
05	Zina Madou	Maraîcher
06	Bologo Salam	Maraîcher
07	Sawadogo Ousmane	Maraîcher
08	Traoré N'olo Yaya	Maraîcher
09	Traoré Adama	Maraîcher
10	Baro Talama	Maraîcher
11	Ouattara Lassina	Maraîcher
12	Kéita Zakaria	Maraîcher
13	Traoré Sibiri Siaka	Maraîcher
14	Traoré Zanga Mamadou	Maraîcher
15	Kam Sami	Maraîcher
16	Sawadogo Sibiri	Maraîcher
17	Sawadogo Boureima	Maraîcher
18	Yira Awa	Maraîchère
19	Bagayan Fati	Maraîchère
20	Barro Mariam	Maraîchère
21	Ouédraogo Azéta	Maraîchère
22	Sawadogo Sali	Maraîchère

23	Zoanga Sanata	Maraîchère
24	Dermé Zénabo	Maraîchère
25	Sawadogo Fatimata	Maraîchère
26	Bélém Safiétou	Maraîchère
27	Sawadogo Fati	Maraîchère

Sourou Niassan

N° d'ordre	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Contact
01	ZAN Charles	AMVS	Directeur de la	20 53 67 08

			mise en valeur	
02	ILBOUDO Roland	AMVS	Directeur technique	
03	OUEDRAOGO Moussa	SOCAMAD	Encadreur	
04	OUEDRAOGO Amado	SOCAMAD	Producteur	
05	OUEDRAOGO Issaka	SOCAMAD	Producteur	
06	TRAORE Idrissa	SOCAMAD	Producteur	
07	SAREMBE Issouf	SOCAMAD	Producteur	
08	ZOUNGRANA Marchal	SOCAMAD	Producteur	

FEPAB OUAHIGOUYA

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GROUPEMENT	FONCTION
------------	----------------	------------	----------

01	El Adje Ouédraogo Madi		Producteur
02	Ouédraogo Noufou		Producteur
03	Sawadogo Souleymane		Producteur
04	Ouédraogo Haïdara		Producteur
05	Ouédraogo/Sawadogo Mariam		Producteur
06	Ouédraogo Amadé		Producteur
07	Ouédrzaogo Boukary		Producteur
08	Sawadogo Awa		Producteur
09	Bélem Azèta		Producteur
10	Ouédraogo Madi		Producteur
11	Traoré Ali		Producteur
12	Yarbanga Ouésséini		Producteur
13	Traoré Boukary		Producteur
14	Sawadogo Abdoulaye		Producteur
15	Sawadogo Souleymane		Producteur
16	Sawadogo Moustapha		Producteur
17	Ouédraogo Issouf		Producteur
18	Ouédraogo Sékou		Producteur
19	Ouédraogo Amadé n°1		Producteur
20	Ouédraogo Amadé n°2		Producteur
21	Ouédraogo Boukary		Producteur